Patrimoine canadien
Parcs Canada

Canadian Heritage
Parks Canada

PUKASKWA

PARC NATIONAL

RÉSUMÉ DU PLAN DIRECTEUR

Fermez les yeux et imaginez-vous le trésor canadien suivant :

« Un esprit hante ce vaste parc sauvage — l'esprit des espaces sauvages qui effraie et fascine les hommes. Il vit dans les caribous des bois, dans l'appel plaintif des huards, et dans la danse fantomatique des aurores boréales; c'est cet esprit des espaces sauvages que l'homme doit en venir à connaître, à sentir, à chérir et à protéger. »

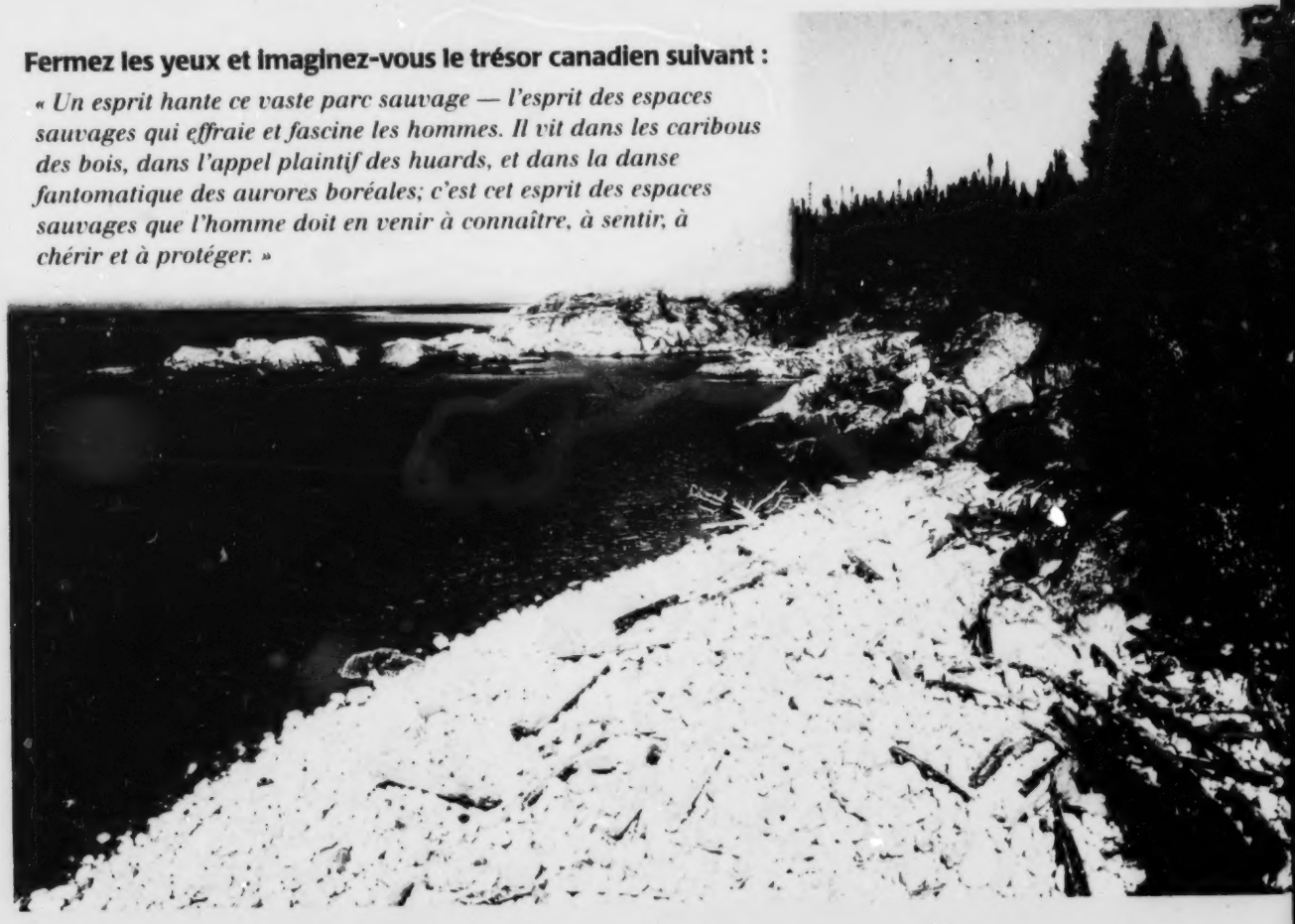

Canada

Voici ce qu'est le parc national Pukaskwa, situé là où le Bouclier canadien rencontre le lac Supérieur, en superficie le plus grand lac d'eau douce au monde. Ce vaste parc sauvage et rocheux abrite toujours une forte présence autochtone.

Fondé en 1978, le parc joue un rôle important dans la protection des ressources naturelles et culturelles dans le bassin du lac Supérieur. L'un des 36 parcs nationaux administrés par Parcs Canada pour le compte du ministère du Patrimoine canadien, sa raison d'être est de protéger pour toujours un exemple représentatif des Hautes-terres boréales du Centre et du rivage des Grands Lacs, et d'encourager le grand public à comprendre et à apprécier ce patrimoine, et à en jouir de façon à le laisser intact pour les générations actuelles et futures.

Le plan directeur du parc

Le présent document résume le nouveau plan directeur de 1996 pour le parc national Pukaskwa. Un plan directeur est un document élaboré avec soin, préparé en consultation avec le public, qui décrit ce que le parc devrait être dans l'avenir, et propose à grands traits comment réaliser cet état ou cette « vision ». Un plan directeur doit toujours reconnaître que, comme l'exige la Loi sur les parcs nationaux, notre première priorité est d'assurer l'intégrité écologique, c'est-à-dire la santé et l'intégrité des écosystèmes du parc. Le plan directeur d'un parc est conçu pour une période de 10 à 15 ans, mais il est réexaminé tous les cinq ans afin de s'assurer qu'il est toujours pertinent et que l'intégrité écologique est maintenue.

Le nouveau plan directeur propose une orientation durable à long terme pour le parc à l'intérieur de la forêt boréale et du bassin du lac Supérieur. La réalisation d'un avenir durable pour le parc se fera en collaboration avec la communauté du bassin du lac Supérieur. Les fonds sont limités, et l'avenir de Pukaskwa dépend de la santé du bassin du lac Supérieur. Ce que nous pouvons réaliser dépend de notre créativité collective, des nouvelles façons de faire les choses, et de notre capacité de travailler ensemble en tant que communauté.

102-04737/

Notre mission : travailler ensemble

Notre mission est de protéger et de présenter les ressources naturelles et culturelles du parc national Pukaskwa. Cela sera fait d'une façon qui préserve et respecte le statut permanent du parc en tant que zone à valeur patrimoniale nationale à l'intérieur du bassin du lac Supérieur. En travaillant en collaboration étroite avec les résidants et les visiteurs du bassin du lac Supérieur et avec nos partenaires dans le bassin du lac Supérieur afin de réaliser cette mission, le bon état des riches valeurs naturelles et culturelles de la région sera préservé pour les générations à venir. Le Robinson-Superior Treaty Group (RSTG) jouera un rôle important dans la réalisation de cette mission, car le parc se trouve dans cette partie de l'Ontario assujettie au Traité Robinson-Supérieur de 1850.

Notre vision de l'avenir

D'ici l'an 2007, le parc national Pukaskwa sera une réserve naturelle intégrale. Il protégera un échantillon des valeurs patrimoniales spéciales de la région, et il sera relié à un réseau d'autres réserves naturelles à l'intérieur de la forêt boréale et du bassin du lac Supérieur.

Grâce à des partenariats accrus avec le secteur privé et public, des activités de coopération, et la participation aux programmes régionaux de planification et de gestion des écosystèmes, le parc sera géré non pas isolément, mais comme un participant clé à la gestion des écosystèmes et au tourisme régional. Le secteur privé, le RSTG, les municipalités, les autres organismes gouvernementaux, les visiteurs et le personnel de Parcs Canada sont tous des partenaires essentiels. Ces partenaires travailleront ensemble afin de réaliser une vision commune pour le bassin du lac Supérieur, en formant une équipe qui cherchera à assurer que la beauté naturelle et le mode de vie de la région sont préservés.

Projet sur le processus predateurs-proies à Pukaskwa (P5)

Le parc national Pukaskwa continue à parrainer et à mener une recherche sur les loups, les orignaux et les caribous dans la zone de Pukaskwa et de ses environs. Au mois de février 1996, il y avait 5 loups, 34 orignaux et 5 caribous sous surveillance grâce à des colliers émetteurs. Ces colliers permettent aux chercheurs de surveiller les mouvements des animaux de manière à déterminer leur habitat préféré et leur domaine vital. Ces renseignements permettront au parc de mieux déterminer les impacts des changements en matière d'utilisation des terres, la gestion de la faune et les processus naturels sur les interactions prédateurs-proies.

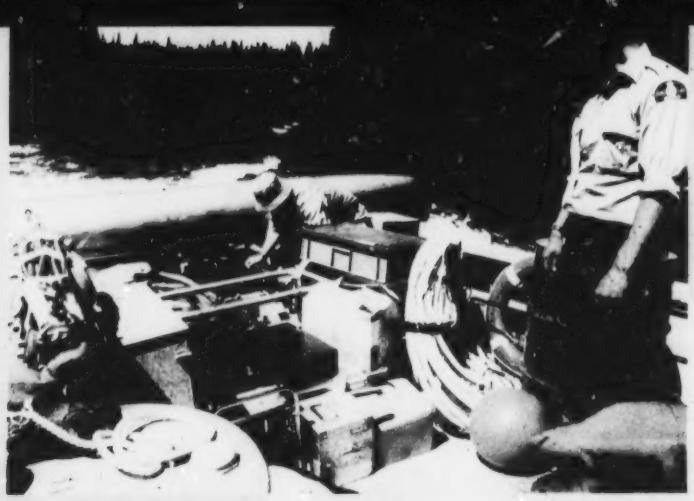

L'environnement du parc sera géré à l'aide de données scientifiques précises. Des programmes systématiques de recherche et de surveillance seront mis en place afin d'appuyer les objectifs de protection et de gestion des ressources. L'écosystème sera géré sur une base intégrée, et non uniquement en fonction d'une espèce ou d'une caractéristique particulière. Un programme solide de recherche en collaboration sera créé afin de mettre à jour continuellement la banque de données sur les ressources sur laquelle est fondée la protection des écosystèmes.

Le parc continuera à donner aux visiteurs l'occasion de faire des expériences spéciales de haute qualité des espaces sauvages dans le bassin du lac Supérieur. Cependant, on ne pourra pas répondre à toutes les attentes ou à tous les besoins du grand public. Les programmes, les installations et les services du parc s'adresseront avant tout aux groupes cibles suivants : les visiteurs de l'arrière-pays, les visiteurs d'un jour, les campeurs, et les groupes éducatifs organisés.

On aura recours aux techniques de gestion des visiteurs et des écosystèmes afin de réduire au minimum l'impact des visiteurs sur le parc. Des programmes de surveillance seront mis en place afin d'assurer la protection des ressources naturelles et culturelles, tout en permettant l'utilisation appropriée par les visiteurs. Le parc sera en mesure de remplir son rôle touristique et son rôle de protection des écosystèmes en surveillant les tendances et en prévoyant les impacts externes (sur le plan environnemental, économique, récréatif, touristique, politique et technologique) qui pourraient toucher le parc. Le parc sera une destination attrayante pour les campeurs et les randonneurs de l'extérieur de la région, et un but d'excursion d'un jour pour les résidents locaux.

Des expériences éducatives de haute qualité encourageront les visiteurs du parc, les résidants régionaux et tous les Canadiens à comprendre et à respecter l'importance nationale et internationale de ce parc, et à partager la responsabilité de la protection de notre héritage commun. Le rôle éducatif du parc sera particulièrement renforcé pour les personnes vivant dans la région de Pukaskwa afin d'expliquer le rôle du parc dans le maintien d'un environnement durable et d'encourager le sentiment de responsabilité pour la gérance environnementale.

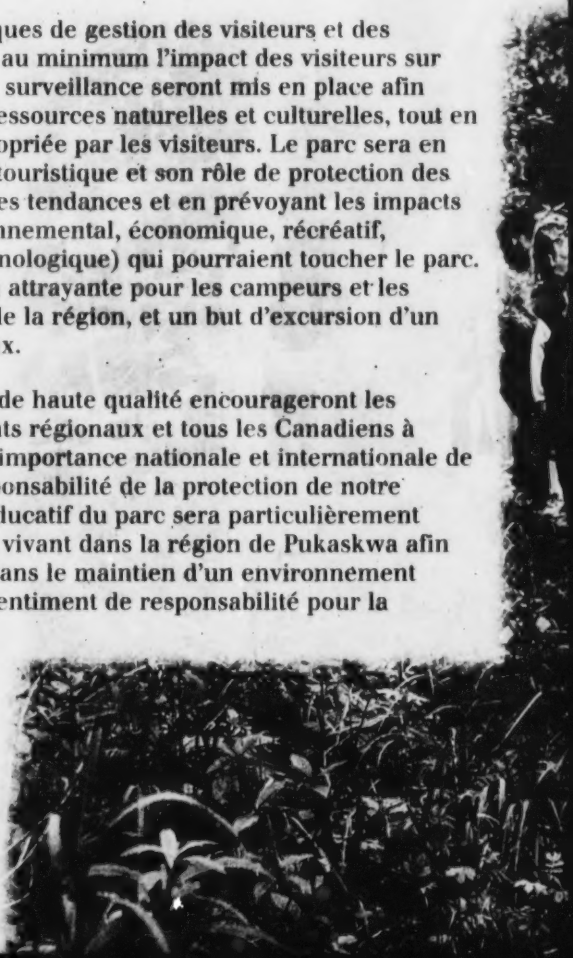

Réalisation de la vision : Une stratégie d'action

Feux de foret dans la forêt boréale

Les chercheurs savent très bien que la forêt boréale a besoin des feux de forêt pour assurer sa santé. En tant que parc de la forêt boréale, Pukaskwa est très préoccupé par les feux de forêt et leur rôle sur le paysage. Un programme écologique sur les feux de forêt a été instauré au parc national Pukaskwa afin que les feux de forêt soient réintroduits un jour sur une base plus contrôlée. Avec ce programme, nous pouvons permettre au parc de demeurer en santé tout en protégeant les localités environnantes.

Tout au long du plan, on insiste sur la nécessité de travailler avec les autres. Cette collaboration est cruciale pour notre environnement, notre économie et notre bien-être. Parcs Canada n'a ni les fonds ni les ressources de tout faire pour tout le monde.

Les orientations et les initiatives du plan se situent dans les secteurs suivants auxquels Parcs Canada veut consacrer plus d'efforts dans l'avenir : la gestion de l'écosystème et des ressources culturelles, la promotion d'une meilleure connaissance du patrimoine canadien, la promotion du tourisme durable, et l'établissement d'un modèle de gérance environnementale. Nous atteindrons ces résultats en menant nos affaires de façon plus efficace et plus efficiente.

Parcs Canada explore les occasions et fixe des objectifs de production de recettes et de gestion partagée. La production de recettes accroîtra les rentrées de fonds, aidant à payer les coûts tout en respectant les valeurs de Parcs Canada à long terme. Nous devons rapprocher les coûts associés à la prestation d'un service et les recettes. Dans certains cas, cela signifie une hausse des droits d'utilisation, la recherche d'autres façons de fournir le service, ou la cessation du service. La gestion partagée fera participer des partenaires de l'extérieur du réseau des parcs à la gestion, l'exploitation et la protection des ressources naturelles et culturelles du Canada. Nous allons remplir nos responsabilités en matière de protection et de commémoration en regardant au-delà des limites du parc.

Le plan décrit l'avenir de Pukaskwa avec un accent accru sur la protection et sur l'influence à exercer sur les autres à l'intérieur du bassin du lac Supérieur. Les initiatives contenues dans le plan tracent un portrait de l'avenir du parc

- qui font de Pukaskwa un étalon de mesure pour la santé et l'intégrité écologiques du bassin du lac Supérieur,
- qui lient les activités du parc à celles d'autres experts,
- qui font passer l'accent de la propriété du parc à l'influence à exercer sur d'autres pour créer un avenir durable autour du parc par un cadre de gestion des écosystèmes,
- qui renforcent les relations avec les Premières nations en vue d'une vision commune pour le parc, et
- qui orientent notre programme éducatif avec nos partenaires en vue d'encourager les gens à assumer la responsabilité de la protection à long terme de cette partie spéciale du Canada.

Zonage

Parcs Canada a la responsabilité de protéger le parc national Pukaskwa pour toujours. Une gestion attentive de l'utilisation des terres est donc requise afin d'assurer que l'intégrité écologique du parc est maintenue, tout en permettant une utilisation appropriée et durable par les visiteurs. C'est par le zonage que l'on classifie les terres et les eaux du parc en fonction du niveau de protection dont elles ont besoin, et les niveaux et les types d'utilisation qui peuvent être tolérés.

Le système de zonage utilisé par Parcs Canada comprend cinq zones, qui sont toutes représentées à l'intérieur des limites du parc national Pukaskwa. Cependant, plus de 95 % de la superficie du parc est zonée « milieu sauvage ». Cela tient compte de la superficie totale du parc (1 878 km²) et de sa capacité d'abriter un ensemble d'espèces qui ont besoin d'un vaste habitat, tout en permettant aux visiteurs du parc de faire l'expérience du « milieu sauvage ».

Il y a également une série d'aires de préservation spéciale (zone 1) le long du rivage du lac Supérieur dans le parc. Cette zone jouit du plus haut niveau de protection, et abrite des caractéristiques ou des espèces qui sont uniques, rares ou le meilleur exemple du genre dans le parc. Les aires de préservation spéciale à Pukaskwa abritent des caribous des bois, une flore arctique et alpine, une forêt de pins gris, des lacs sensibles aux acides, et les constructions de galets de Pukaskwa, vestiges de l'utilisation par les Autochtones.

S'il vous plaît, un peu plus de détails!

Les sections précédentes ont décrit à grands traits la vision et la stratégie de Parcs Canada pour le parc. Voici quelques-unes des initiatives spécifiques que nous entretenons avec nos partenaires.

- On continuera l'importante étude sur la faune qui examine la dynamique des loups, orignaux et caribous des bois dans la région. Cette étude fournira des renseignements vitaux pour la gestion du parc.
- En reconnaissance du rôle écologique que jouent les feux de forêt dans l'écosystème boréal de la forêt mixte, un programme complet, intégré et proactif de gestion des feux sera mis en oeuvre d'ici l'an 2000.
- Une étude sur le paysage régional comparera attentivement les feux de forêt et la coupe forestière en terme d'intégrité écologique à l'intérieur du parc et des aires qui l'entourent.
- La répartition des caribous des bois s'est déplacée vers le nord, ne laissant que quelques populations peu nombreuses le long de la rive nord du lac Supérieur. Pukaskwa abrite une de ces populations côtières, importante du point de vue de la diversité biologique. Grâce au zonage du parc, au développement de la recherche sur l'accès aux visiteurs et aux stratégies de gestion des ressources, nous espérons maintenir les populations de caribous.
- L'utilisation des terres dans la région environnante du parc a modifié l'environnement naturel et sépare le parc de son paysage régional. Parcs Canada continuera à participer aux tribunes décisionnelles régionales sur l'utilisation des terres tels que le Comité de gestion conjointe de la rivière White et le Plan de gestion de la forêt de la rivière White de façon à assurer un avenir durable pour l'écosystème du parc et de ses environs.
- Une stratégie conjointe de gestion de la faune en vue de la récolte des ressources renouvelables sera élaborée en collaboration avec les représentants du Robinson-Superior Treaty Group, dans le but de respecter notre engagement de permettre les activités autochtones de récolte et d'utilisation traditionnelle dans le parc.
- Un plan détaillé sur la conservation des écosystèmes vient d'être achevé. Il expose les priorités et mesures nécessaires afin d'assurer que l'intégrité du parc soit préservée et accrue, le cas échéant, dans la mesure de nos capacités.
- Un programme approfondi de surveillance des écosystèmes est présentement élaboré afin de suivre la santé écologique des parcs et de fournir une information en retour de nos mesures de gestion.

Indicateurs écologiques

La recherche en tant que moyen d'assurer la protection du parc national Pukaskwa est utilisée pour évaluer notre rendement. La plus grande partie de cette recherche implique une surveillance dans le but de déterminer les changements au niveau de la faune et des espèces de plantes diverses, et des éléments non vivants. Connus collectivement comme indicateurs écologiques, ils peuvent comprendre le caribou des bois, le chardon de Pitcher ou les préoccupations qui débordent les limites du parc tels que la qualité de l'eau et de l'air. Pukaskwa est présentement en train de sélectionner les indicateurs qui réfléteront le mieux la « santé » du parc. Avec le temps, la surveillance des indicateurs nous permettra de détecter si l'écosystème est menacé ou non. Si une menace est découverte, nous déterminerons la source du problème et prendrons les mesures pour en diminuer l'impact.

La communication comme moyen de protection

Afin de protéger le parc national Pukaskwa pour les générations futures, nous devons établir des accords de coopération avec l'extérieur. Cela permet à d'autres intervenants de comprendre le rôle que joue Pukaskwa dans la forêt boréale et assure sa protection et celle de la faune qui l'habite. Les liens de communication ont été établis aux niveaux régional, national et international pour protéger cet écosystème précieux.

1) *Un bulletin de communication régional est produit par les gestionnaires des terres (compagnies forestières, ministères provinciaux, ville de Marathon) dans le but de partager des orientations et des idées.*

2) *Le parc s'est jumelé avec Pictured Rocks National Lakeshore (Michigan) pour favoriser la protection du lac Supérieur. Ce jumelage implique un échange d'expositions et d'interprètes.*

3) *Pukaskwa peut rejoindre des gens partout dans le monde grâce à sa page d'accueil sur Internet. Idéalement, nous stimulerons les appuis envers les forêts boréales et leurs rôles importants au sein de la société et nous en encouragerons la compréhension globale.*

PUKASKWA

Renseignements

Si vous désirez recevoir un exemplaire du plan directeur complet ou si vous avez d'autres questions, veuillez vous adresser au directeur du parc, à l'adresse suivante :

Directeur
Parc national Pukaskwa
Route 627
Hattie Cove
Heron Bay (Ontario)
P0T 1R0

Téléphone : (807) 229-0801
Télécopieur : (807) 229-2097
Courrier électronique :
ont_pukaskwa@pch.gc.ca

Patrimoine canadien
Parcs Canada

Canadian Heritage
Parks Canada

PARC NATIONAL PUKASKWA

PLAN DIRECTEUR

Canada

Décembre 1995

AVANT-PROPOS

En 1978, le gouvernement fédéral créait le parc national Pukaskwa, plaçant ainsi en réserve à perpétuité une parcelle du Bouclier canadien sur le lac Supérieur, le plus vaste lac d'eau douce au monde.

La riche et pittoresque histoire de la région de Pukaskwa nous ramène à la présence autochtone, soit à l'époque se situant autour de l'an 5000 av. J.-C. Voilà que s'offre à nous l'occasion de protéger et de faire voir et connaître le patrimoine vivant de Pukaskwa, en collaborant avec nos voisins pour assurer au bassin du lac Supérieur un environnement sain à long terme. C'est le défi que nous devons relever.

L'avenir que nous envisageons pour le parc national Pukaskwa est celui d'une zone principale protégée au coeur d'un environnement sauvage dans les limites du bassin du lac Supérieur. Mais le gouvernement canadien ne peut oeuvrer seul. Assurer le maintien d'un environnement sain et durable est la responsabilité de chacun. Nous avons besoin de l'aide de tous les niveaux de gouvernement, du secteur privé, des populations locales et de la population canadienne. Nous espérons partager cette vision avec chacun de vous et vous compter parmi nos collaborateurs.

Nous présentons donc le plan directeur du parc national Pukaskwa devant servir à orienter la démarche de Parcs Canada. Le plan révèle des moyens de travailler individuellement ou collectivement à la sauvegarde de cette région particulière du Canada, pour nos enfants et nos petits-enfants.

C'est avec grand plaisir que j'approuve officiellement le plan directeur du parc national Pukaskwa.

Michel Dupuy
Ministre du Patrimoine canadien

ÉNONCÉ DE RECOMMANDATION

Ce plan directeur est l'énoncé de la politique du programme pour le parc national Pukaskwa. Son approbation est recommandée par:

Gilbert H. Scott
Directeur exécutif régional

T. Lee
Sous-ministre adjoint

R. Thomson
Directeur intérimaire du district

Mike Murphy
Directeur
Parc national Pukaskwa

REMERCIEMENTS

Le plan directeur du parc national Pukaskwa est le fruit d'un effort collectif de nombreuses personnes qui soutiennent l'avenir durable de la région du lac Supérieur. Ce groupe de personnes comprend des employés qui proviennent d'organismes gouvernementaux, des résidants du lac Supérieur et le grand public. Ils ont offert leur expertise, expérience, commentaires, suggestions, conseils et orientation. Leur engagement, intérêt et dévouement comme intendants de la région du lac Supérieur font du plan directeur du parc national Pukaskwa un guide valable et utile pour notre avenir. Le Plan fournira une orientation pour la gestion du Parc afin d'assurer un environnement sain, une protection des ressources patrimoniales et une économie prospère au cours de la prochaine décennie.

L'équipe de planification de gestion souhaite remercier tout particulièrement les groupes ou individus suivants :

Les groupes d'intérêt du lac Supérieur et le grand public qui ont révisé et commenté le Plan.

Mike Murphy, directeur du parc, qui a montré un grand leadership au sein de l'équipe de planification pendant toute la durée du processus de planification.

Les employés du parc national Pukaskwa qui ont collaboré par leurs précieuses idées et leurs commentaires perspicaces tout au long du programme.

Les divers organismes fédéraux et provinciaux qui ont fourni leur apport au programme de planification.

Nous voulons remercier tout spécialement tous les membres de l'équipe de planification de gestion de Parcs Canada,

Dan Couchie, Brian Hutchinson, Brian Ross, Donna Ryckman-Rooney, Johanne Ranger, Claude Tourangeau et Sharon Taillon, qui ont été principalement responsables de la rédaction du présent guide pour le prochain centenaire de cet endroit spécial du Canada.

Angus McLeod
Planificateur de parc

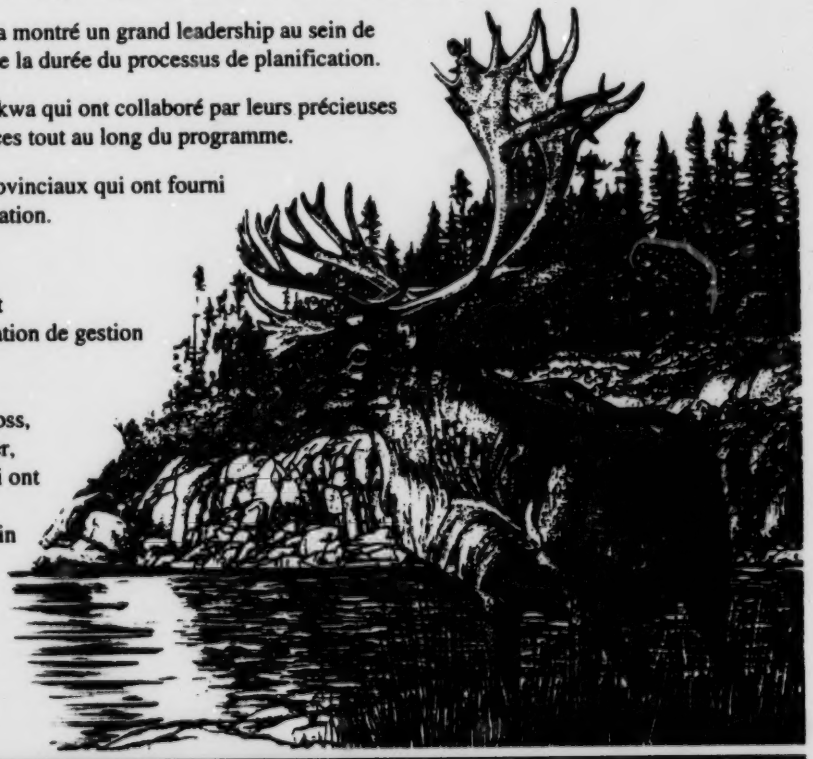

Une version française de ce document est disponible sur demande à l'adresse suivante:
For further information on the Pukaskwa National Park Management Plan, please contact:

Directeur,
parc national de Pukaskwa
Route 627, Hattie Cove
Heron Bay (Ontario) POT 1R0
(807) 229-0801

Superintendent,
Pukaskwa National Park
Highway 627, Hattie Cove
Heron Bay, Ontario POT 1R0
(807) 229-0801

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Avant-propos i

Énoncé d'approbation iii

Remerciements v

1.0 Entrée en matière

1.1 Historique 1
1.2 Le caractère particulier du parc national Pukaskwa dans les limites du bassin du lac Supérieur 2
1.3 Historique de la planification 4
1.4 Tendances 4
1.5 Principes directeurs du programme de planification du parc national de Pukaskwa 6

2.0 Le concept du parc

2.1 Introduction. 7
2.2 Travailler ensemble : notre mission.. 7
2.3 Une vision de l'avenir 7
2.4 Objectif du parc au sein du réseau des parcs nationaux.. 8
2.5 Objectifs 9
2.6 Plan de zonage et aires écologiquement vulnérables 11

3.0 Le milieu naturel

3.1 Historique 18
3.2 La situation actuelle. 18
3.3 Notre vision de l'avenir 19
3.4 Initiatives 19
3.4.1 Gestion de l'écosystème 19
3.4.2 Limites de l'écosystème 20
3.4.3 Évaluation et rôle de l'écosystème 20
3.4.4 Surveillance de l'écosystème 32
3.4.5 Répercussions sur l'écosystème. 33

PAGE

4.0 L'environnement culturel

4.1 La situation actuelle. 35
4.2 Notre vision de l'avenir 35
4.3 Initiatives 36

5.0 Occasions offertes au public

5.1 Introduction 37
5.2 La situation actuelle. 37
5.3 Notre vision de l'avenir 39
5.4 Groupes cibles et intervenants 40
5.5 La technique de présentation 41
5.6 Aires d'occasions offertes aux visiteurs 42
5.6.1 Aires d'occasions offertes dans l'avant-pays 42
5.6.2 Aires d'occasions offertes dans l'arrière-pays 44
5.7 Implication du public 49
5.8 Sécurité des visiteurs 49
5.9 Installations de soutien 50

6.0 Gestion foncière

6.1 Introduction 52
6.2 Initiatives responsables en matière de gestion foncière 52
6.3 Planification de l'utilisation du territoire et contrôles réglementaires 52

7.0 Implication de la communauté

7.1 Initiatives 55

8.0 Réaliser la vision de l'avenir : la stratégie d'un plan d'action 56

PAGE

LISTE DES CARTES

1. Contexte régional 1
2. Contexte du parc 2
3. L'avant-pays de l'anse Hattie 3
4. Zonage de l'arrière-pays 14
5. Zonage de l'anse Hattie 15
6. Installations en place - arrière-pays 38
7. Installations en place - l'anse Hattie 39
8. Aires d'occasions offertes aux visiteurs 43
9. Utilisation des terres adjacentes 54

LISTE DES TABLEAUX

1. Résumé du système de zonage 12

ANNEXES

A. Tendances importantes ayant une incidence sur l'orientation du parc national Pukaskwa 57
B. Principes directeurs guidant le programme de planification du parc national Pukaskwa 58
C. Résumé du processus de sélection et d'évaluation en matière d'environnement 60
D. Consultation du public 62
E. Cadre conceptuel des activités des visiteurs 63
F. Droits d'utilisation 65

1.0 ENTRÉE EN MATIÈRE

« Un esprit hante ce parc immense et sauvage, celui de l'isolement qui effraie et fascine à la fois l'être humain. Ce « sentiment d'isolement sauvage » nous est transmis autant par le caribou des bois ou le cri mystérieux du huard, que par la danse fantomatique des aurores boréales, et nous devons apprendre à le connaître, à le percevoir, à l'aimer et à le protéger. »

... écrivait un visiteur du parc national Pukaskwa dans les années 80.

Carte 1: Contexte régional

1.1 Historique

Comment nous assurer que ce « sentiment d'isolement sauvage » sera protégé pour les générations futures? Une partie de la solution est la création d'un plan directeur stratégique s'étendant sur 15 ans et qui prévoit le développement durable du parc national Pukaskwa dans les limites du bassin du lac Supérieur.

Un plan directeur pour le parc national Pukaskwa avait d'abord été approuvé par le ministre de l'Environnement en 1982. Depuis lors, des changements ont modifié le contexte dans lequel le plan directeur du parc doit évoluer. Parmi ces changements il y a les amendements de 1988 à la Loi sur les parcs nationaux, une révision de la politique

de Parcs Canada, le Plan vert, d'importants travaux d'extraction de minerai sur les terres entourant le parc, une nouvelle orientation stratégique visant à amplifier le rôle de Parcs Canada en matière de protection et d'éducation, et une meilleure compréhension des ressources et des visiteurs du parc, à partir d'une recherche récente. Il faut aussi prévoir un examen quinquennal formel du plan directeur. En tenant compte de ces facteurs et de la nécessité de définir plus clairement une vision de Pukaskwa qui tienne compte de son contexte régional et de son lien géographique avec les Grands Lacs, Parcs Canada a instauré un examen du plan directeur dont le résultat est la parution du présent document.

Nous en arriverons à un développement durable pour l'avenir du parc, par une collaboration avec la communauté du bassin du lac Supérieur. L'argent se fait rare et l'avenir de Pukaskwa est lié à l'état de salubrité du bassin du lac Supérieur. Nous réussirons en autant que nous ferons tous preuve de créativité en trouvant de nouvelles façons de faire les choses et en étant capables de travailler collectivement.

1.2 *Le caractère particulier du parc national Pukaskwa dans les limites du bassin du lac Supérieur*

Il faut bien saisir le caractère particulier d'une région pour qu'un plan directeur traduise une méthode d'approche qui soit en harmonie avec le milieu environnant. Le parc national Pukaskwa est situé à la rencontre du Bouclier canadien et du lac Supérieur, le plus grand lac d'eau douce au monde par la superficie. C'est un vaste lieu sauvage et rocheux où les humains ne sont que des visiteurs et le demeureront pour toujours. L'endroit semble à jamais éloigné, inhospitalier et inaltérable. Pourtant, des influences extérieures peuvent modifier son caractère propre.

Le parc est l'image même de la forêt boréale typique où abondent l'épinette noire, le pin gris et le bouleau blanc, et où des animaux de grande taille comme l'orignal, le loup, l'ours noir et le caribou des forêts vivent virtuellement hors de toute activité humaine. Le lieu est caractérisé par un paysage montagneux profondément érodé par le passage des glaciers continentaux qui ont laissé dans leur empreinte un réseau hydrographique de cours d'eau au débit rapide et

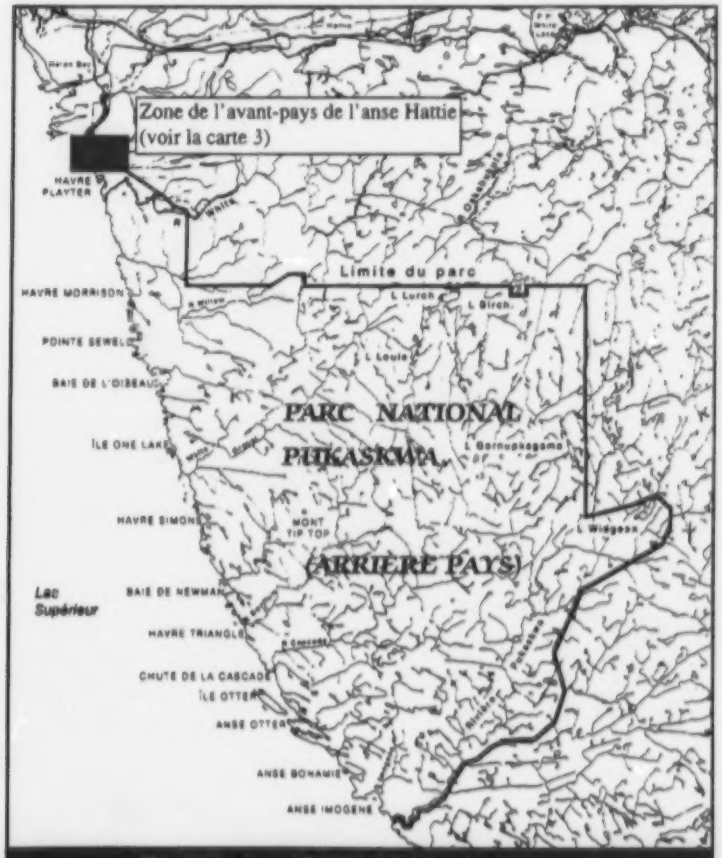

Carte 2: Contexte du parc

aux rivages éloignés et accidentés, avec des caps rocheux, des petites baies abritées et des plages de sable et de galets. Le parc renferme 128 km de rivage pittoresque du lac Supérieur, le mont Tip Top (l'un des points de terre culminants en Ontario) et les fosses de Pukaskwa et leurs vestiges d'une culture préeuropéenne. L'histoire des peuples autochtones à l'intérieur du parc est très semblable à celle de toute la région du nord de l'Ontario. On peut la résumer en disant qu'elle raconte l'isolement et les épreuves. Certaines bandes de ces chasseurs et cueilleurs furent véritablement les premières peuplades à habiter le nord de l'Ontario vers l'an 5000 à l'an 500 av. J.-C. Ce chapitre de l'histoire de la culture particulière à la région est désigné sous le nom de Archaïque du Bouclier. Puis, avec l'apparition de la poterie, cette époque a été remplacée par la période Sylvicole Initiale. Vers les années 500 av. J.-C. à 900 ap. J.-C. la civilisation distinctive habitant la forêt boréale au nord et à l'ouest des Grands Lacs est connue sous le nom de Laurel. Quelques-unes des célèbres fosses de Pukaskwa auraient été construites par ce peuple. Les civilisations algonquines, y compris les Blackduck (Objibwa de la première époque) et Selkirk (Cris de la première époque) représentent la période Sylvicole Terminale (env. 900 à 1650 ap. J.-C.). D'autres fosses de Pukaskwa remontent à la période Sylvicole Terminale; on a aussi découvert dans le parc un certain nombre de sites d'habitation remontant à cette époque.

C'est à la fin du XVII^{e} siècle que la région du lac Supérieur est devenue un lieu de commerce actif. L'aire du parc s'étendait le long des routes historiques de la traite menant aux régions du nord-ouest riches en animaux à fourrure. Au début du XX^{e} siècle, on y a effectué la coupe du bois, une activité toujours importante aujourd'hui au nord-est des limites du parc. Depuis le début des années 80, d'importants travaux miniers sont effectués au nord et au sud du parc. Les terres entourant le parc sont de plus en plus utilisées à diverses fins depuis quelques années. Ses plus proches voisins sont des entreprises exploitant la forêt, les mines d'or et l'énergie hydro-électrique. Voilà qui met en lumière la nécessité de recourir à une approche coordonnée afin de conserver et d'améliorer le caractère particulier, le mode de vie et l'environnement de la région. Les principaux partenaires du gouvernement sont le ministère fédéral de l'Environnement et trois ministères provinciaux soit les Richesses naturelles, Environnement et Énergie et Développement du Nord et Mines.

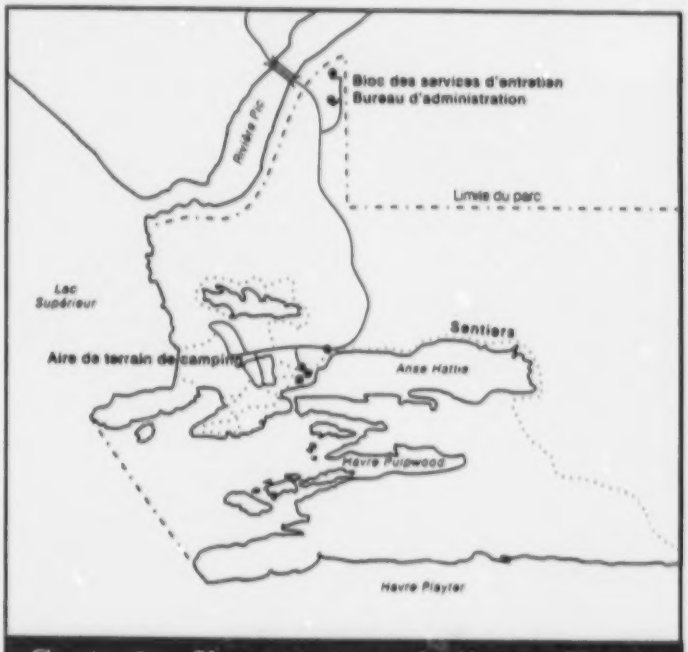

Carte 3: L'avant-pays de l'anse Hattie

C'est à la fin des années 60 que l'endroit a été pour la première fois considéré comme un parc national potentiel. Le 13 juillet 1971, le Canada et la province de l'Ontario signaient conjointement un exposé d'intention en vue de créer le parc national Pukaskwa. En février 1978, la Province et le gouvernement fédéral signaient un accord de cession de terres créant ainsi le parc national Pukaskwa.

C'est le plus vaste parc national de l'Ontario, et il ajoute un cachet sauvage particulier au réseau des zones protégées de cette partie de l'Ontario. Il est situé dans la zone ontarienne assujettie au traité Robinson-Superior de 1850.

Le parc, qui fait partie des hautes terres boréales du Centre, est situé le long de la rive nord-est du lac Supérieur, soit à environ 300 km à l'est de Thunder Bay et à 400 km au nord-ouest de Sault Ste. Marie. La localité la plus près érigée en municipalité est Marathon qui se trouve à environ 24 km du parc dans la direction nord-ouest. On accède au parc par la route 627 qui relie la route transcanadienne (route 17) et le lac Supérieur. Il a une superficie de 1878 km^2 et s'étend entre la rivière du Pic au nord et la rivière Pukaskwa au sud.

Le secteur de l'anse Hattie, qui constitue moins de 1 p. 100 de la surface totale du parc, est la principale aire d'accueil. On y trouve diverses installations pour les visiteurs, dont un camping dans le secteur de l'avant-pays, des sentiers, une aire d'utilisation diurne, un Centre d'accueil et des éléments d'exposition interprétatifs. Le reste du parc est décrit comme étant l'arrière-pays et comporte des installations limitées (sentiers, campements rustiques) qui conviennent à l'expérience de la vie sauvage.

1.3 *Historique de la planification*

La planification du parc national Pukaskwa a commencé au début des années 70 pour aboutir à la présentation d'un plan directeur provisoire en 1978. Après un examen public de ce document, un avant-projet de plan directeur a été élaboré afin d'obtenir les commentaires du public. Ce processus a donné lieu à la création d'un plan directeur approuvé en 1982.

Bien qu'un grand nombre des recommandations du plan directeur de 1982 aient été mises de l'avant, Parcs Canada a constaté qu'il est nécessaire d'élaborer des plans directeurs ayant des objectifs chronologiques plus longs, soit de 15 ans. Ce type de planification s'appuie sur l'orientation du plan de 1982 qui insistait sur le rôle du parc en tant que lieu sauvage. Cependant, l'accent est davantage mis sur la nécessité d'intégrer le parc dans le système du bassin du lac Supérieur. Ce plan décrit une stratégie devant permettre à Parcs Canada de jouer un rôle plus énergique et de plus grande portée auprès de ses partenaires, afin d'assurer un développement durable pour l'avenir de ce milieu si particulier.

1.4 *Tendances*

La planification de gestion visant les parcs nationaux est une activité axée sur l'avenir. Il faut qu'un plan directeur offre une orientation à long terme tout en permettant de résoudre les problèmes immédiats qui touchent un parc et ses ressources. De cette façon, les gestionnaires de Parcs Canada éviteront les problèmes éventuels, ou bien, ils fourniront des conseils sur la façon de les résoudre, le cas échéant. Il importe donc d'examiner les tendances pouvant avoir une incidence sur le parc au cours des 15 années qui représentent l'objectif chronologique sur lequel s'appuie le plan. On procédera à la surveillance et à la réévaluation des tendances avant chaque examen quinquennal du plan directeur du parc. Tout changement important figurera dans le programme d'examen du plan.

La prévision et l'évaluation précises des tendances n'est pas une science exacte, loin de là. Une multitude de facteurs imprévisibles comme les progrès technologiques et la situation économique peuvent influer sur les tendances futures. Il se peut que des prévisions se révèlent inexactes. Néanmoins, le fait de comprendre les facteurs

pouvant avoir une incidence sur l'avenir du parc permettra à Parcs Canada d'être prêt à saisir les occasions et à affronter les défis qui se présenteront. Une analyse des tendances s'appuyant sur les conditions actuelles et sur les prévisions, de même que sur l'opinion des experts, nous donne une idée de ce que pourrait être le monde dans 15 ans.

L'annexe A met en relief quelques-unes des plus importantes tendances ayant des répercussions sur le parc national Pukaskwa.

Conséquences des tendances pour le parc national Pukaskwa

Afin de réaliser le mandat du parc consistant à protéger et à faire connaître ses ressources, il faut faire appel aux plus récentes techniques de la gestion de l'écosystème et de la gestion des visiteurs. De même, il faut continuer d'avoir recours à une approche fortement axée sur la région, sur le lac Supérieur et sur son bassin au chapitre de la planification et de la gestion des zones principales protégées, afin d'en assurer l'intégrité écologique.

Gestion de l'écosystème: *La tâche sera compliquée par des pressions d'ordre environnemental à l'échelle planétaire et régionale. Par exemple, si on permet à certaines espèces non indigènes de s'implanter, elles continueront de simplifier et d'homogénéiser les écosystèmes du parc. (Cela s'est peut-être déjà produit suite à l'extinction ou à l'extermination de certaines espèces.) Étant donné la dépendance réciproque des espèces et des processus dans un écosystème naturel, la disparition d'un trop grand nombre d'espèces, de populations ou de processus peut entraîner la perte de l'intégrité et de la représentativité écologiques du parc.*

Gestion des visiteurs: *Même s'il est situé assez loin des grands marchés, Pukaskwa est considéré comme l'un des territoires sauvages les plus accessibles aux centres urbains du sud de l'Ontario et du Midwest des États-Unis. Si le parc permet de faire l'expérience de la vie sauvage d'une manière particulière, c'est à cause de sa grande superficie, de sa configuration accidentée et relativement inaltérée, de sa proximité du lac Supérieur, et des installations et services qu'il offre; ce sont là des particularités qui répondent aux attentes des visiteurs qui souhaitent se retrouver en milieu sauvage.*

Une combinaison de facteurs d'ordre démographique et économique semblent annoncer une légère hausse du nombre de visiteurs à des lieux d'intérêt comme le parc de Pukaskwa, à cause de leur caractère sauvage. De même, les ressources récréatives du milieu sauvage particulier qu'on y retrouve, ainsi que les incidences de certaines tendances constatées, permettent aussi de croire à la possibilité d'un intérêt accru pour le parc de Pukaskwa à l'intérieur de marchés cibles précis. Par exemple, étant donné les paysages naturels exceptionnels du parc et la vie sauvage qu'il offre à la vue des visiteurs, l'écotourisme est susceptible de s'y développer. Cependant, le caractère sauvage de Pukaskwa aura pour effet de contenir l'accroissement du nombre de visiteurs potentiels, réduisant ainsi au minimum les torts irréparables causés à l'intégrité écologique des écosystèmes du parc.

Le parc ne continuera de s'adapter qu'aux tendances conformes à son rôle consistant à protéger et à faire connaître son caractère sauvage.

Approche axée sur la région et sur le lac Supérieur et son bassin: *Étant donné cette combinaison de tendances reliées à l'environnement et aux visiteurs, la protection du parc de Pukaskwa en tant qu'écosystème sain et efficace, ne peut être assurée par des moyens passifs. Il faut une gestion énergique des ressources mettant l'accent sur tous les aspects de la conservation de l'écosystème. Parcs Canada, présent dans ce parc national, doit participer, avec la population de la région du bassin du lac Supérieur, à l'établissement d'un développement durable dont tous profiteront.*

Un objectif essentiel de ce plan directeur est d'en arriver à ce que les normes et les objectifs de surveillance soient en place pour faire en sorte que l'intégrité écologique du parc demeure intact et que l'apport d'occasions offertes aux visiteurs soit durable. Les accords de partenariat conclus avec les secteurs privé et public sont peut-être parmi les moyens les plus efficaces d'atteindre cet objectif.

1.5 Principes directeurs du programme de planification du parc national Pukaskwa

L'élaboration du présent plan s'est appuyée sur certains principes fondamentaux qu'on retrouve à l'annexe B. À leur tour ces principes se fondent sur le mandat, la politique et l'orientation stratégique de Parcs Canada, sur une évaluation de l'état actuel des ressources du parc et sur le caractère de ce dernier et de la région du lac Supérieur.

2.0 LE CONCEPT DU PARC

2.1 *Introduction*

Le concept du parc établit le cadre général de l'orientation future de la gestion du parc national Pukaskwa.

2.2 *Travailler ensemble : notre mission*

Notre mission consiste à protéger et à mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du parc national Pukaskwa. Cela s'accomplira tout en conservant et respectant le statut permanent du parc qui est celui d'une région ayant une valeur patrimoniale nationale dans les limites du bassin du lac Supérieur. Une étroite collaboration avec les résidants, les visiteurs et nos partenaires de la région du bassin du lac Supérieur nous permettra de remplir cette mission qui est de préserver les riches valeurs naturelles et culturelles de cette région pour les générations futures. Le *Robinson-Superior Treaty Group (RSTG)* aura un rôle primordial à jouer dans l'accomplissement de cette mission.

2.3 *Une vision de l'avenir*

En l'an 2007, le parc national Pukaskwa sera devenu une zone principale protégée plus importante du milieu sauvage. Il protégera un échantillon des valeurs patrimoniales particulières de la région et sera relié à un réseau d'autres zones naturelles dans les limites de la forêt boréale et du bassin du lac Supérieur.

En ayant davantage recours au partenariat avec les secteurs public et privé, aux activités coopératives et aux programmes de planification régionale et de gestion des écosystèmes, le parc ne sera pas géré de façon isolée, mais en tant que pièce maîtresse sur l'échiquier de la gestion des écosystèmes et du tourisme régional.

Le secteur privé, le *RSTG*, les municipalités, les autres organismes gouvernementaux, les visiteurs et Parcs Canada sont tous des partenaires essentiels. Ces partenariats partageront une même vision en ce qui concerne le bassin du lac Supérieur, le travail d'équipe permettant de préserver la splendeur et le mode de vie naturels de la région.

Faisant partie d'un réseau actif régional de conservation, le parc travaillera en étroite collaboration avec les organismes impliqués, afin de traiter des questions d'intérêt commun concernant la protection des ressources et de l'environnement. Plus particulièrement, il collaborera étroitement avec les propriétaires fonciers et les utilisateurs environnants pour que les méthodes d'approche en matière de gestion foncière se complètent.

La gestion de l'environnement du parc sera alimentée par une information scientifique précise. Une recherche méthodique et des programmes de contrôle viendront appuyer les objectifs en matière de protection et de gestion des ressources. La gestion de l'écosystème se fera par regroupement plutôt que de porter uniquement sur les espèces ou les caractéristiques individuelles. On mettra sur

pied un programme impliquant un judicieux travail coopératif de recherche, qui poursuivra la mise à jour de la banque de renseignements détaillés sur les ressources, laquelle banque soutient la protection de l'écosystème.

Le parc continuera d'offrir aux visiteurs des occasions uniques de faire l'expérience de la vie sauvage de diverses façons spéciales, dans les limites du bassin du lac Supérieur. Il faut cependant préciser que toutes les attentes et tous les besoins du public ne seront ou ne pourront être comblés. Les programmes, les installations et les services du parc seront destinés aux groupes cibles suivants : les utilisateurs des zones de l'arrière-pays, les visiteurs de jour, les campeurs et les groupes éducatifs organisés.

On aura recours à des techniques de gestion des visiteurs et des ressources pour réduire au minimum les conséquences de la présence des visiteurs dans le parc. Des programmes de surveillance assureront la protection des ressources naturelles et culturelles, tout en permettant aux visiteurs d'en faire un usage approprié. Le parc sera en mesure de remplir à la fois son double rôle de lieu touristique et de protecteur de l'écosystème, en suivant de près l'orientation des tendances et en anticipant les répercussions de l'extérieur (d'ordre environnemental, économique, récréatif, touristique, politique et technologique) susceptibles de lui nuire. On verra à combler les installations voulues en prévision de l'accroissement du nombre de visiteurs, surtout durant les périodes intermédiaires du printemps et de l'automne, ainsi qu'au milieu de la semaine. Le parc sera en même temps une destination qui attirera les campeurs et les marcheurs de l'extérieur de la région, et une aire d'activités diurnes pour les résidants locaux.

Un volet éducatif de qualité incitera les visiteurs, les résidants de la région et tous les Canadiens, à comprendre et à respecter ce que représente le parc à l'échelle nationale et internationale, et à partager la responsabilité reliée à la protection d'un héritage qui nous appartient tous. Le rôle éducatif du parc sera surtout mis en valeur auprès des personnes qui habitent la région de Pukaskwa, afin de leur expliquer de quelle façon le parc contribue au développement durable du milieu, et pour susciter chez elles un sens de responsabilité environnementale.

Parcs Canada assurera la protection du parc national Pukaskwa en tant que trésor national situé dans une région spéciale où la population a l'occasion d'apprendre à connaître un milieu unique, à en faire l'expérience, et à s'en inspirer pour agir.

2.4 Objectif du parc au sein du réseau des parcs nationaux

Le parc national Pukaskwa est géré par Parcs Canada et fait partie du ministère du Patrimoine canadien. La mission de Parcs Canada en Ontario se définit ainsi :

« Nous sauvegardons et faisons connaître un patrimoine naturel et culturel d'importance nationale en Ontario, par des mesures de notre propre initiative ou prises en collaboration. Sous notre impulsion, d'autres sont incités à assumer des responsabilités à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières ».

Le rôle du parc national Pukaskwa au sein du réseau des parcs nationaux est de sauvegarder une partie importante et représentative de la région des hautes terres boréales du Centre du Canada, ainsi que la zone riveraine des Grands Lacs, et d'inciter la population à comprendre son héritage, à l'apprécier et à en profiter, de façon à le laisser intact pour la présente génération et celles à venir.

En plus de protéger des ressources et des processus naturels représentatifs, Pukaskwa et d'autres parcs nationaux ont assumé de nouveaux rôles. Ils font partie d'un réseau mondial de points de repère écologiques à

l'aide desquels on peut mesurer les transformations subies par l'environnement à l'échelle locale, régionale et planétaire. En tant qu'élément de ce réseau, le parc national Pukaskwa servira de réservoir de gènes in situ afin de sauvegarder une partie de la diversité génétique de notre planète. Grâce à des méthodes efficaces de gestion et de restauration, le parc national Pukaskwa peut aussi devenir une zone principale protégée pour la réalisation de stratégies de développement durable dans les limites du bassin du lac Supérieur. D'autres zones protégées de la région naturelle peuvent y apporter leur aide.

De même, à mesure que se développeront les secteurs entourant le parc, Pukaskwa sera appelé à jouer un rôle plus important comme protecteur des ressources culturelles.

2.5 Objectifs

Ressources naturelles du patrimoine

Gérer l'écosystème dont le parc national Pukaskwa fait partie et voir à en assurer l'intégrité.

Protéger les ressources et les processus naturels du parc, plus particulièrement ceux qui sont représentatifs de la région des hautes terres boréales du Centre et des rives des Grands Lacs.

Faire en sorte que la gestion des ressources naturelles du parc national Pukaskwa s'appuie sur une connaissance scientifique solide, en coordonnant la gestion de la recherche et des ressources avec l'action menée par les partenaires chargés d'administrer les territoires adjacents.

Ressources culturelles du patrimoine

Protéger et préserver les ressources culturelles d'importance régionale et nationale du parc national Pukaskwa, y compris les artefacts archéologiques et historiques, les paysages culturels et les sites reliés à la présence autochtone et à l'évolution historique du parc et de la région.

Travailler avec le *RSTG* à comprendre et à combler l'écart entre la science et la connaissance traditionnelle.

Assurer la meilleure protection possible des installations, des sites, des éléments particuliers, des structures et des artefacts qui sont représentatifs, uniques, sensibles, rares ou menacés.

Mettre l'accent sur la protection des sites ayant une importance particulière sur le plan culturel ou ethnique, une valeur intrinsèque ou un excellent potentiel au chapitre de la recherche.

Appuyer la gestion des ressources culturelles du parc national Pukaskwa sur une connaissance scientifique solide, en coordonnant la gestion de la recherche et des ressources dans le parc et en se mettant en rapport avec les partenaires chargés d'administrer les ressources culturelles se trouvant sur des territoires adjacents et dans les limites du bassin du lac Supérieur.

Occasions offertes au public

Aider les gens à prendre des décisions plus judicieuses en matière de protection du patrimoine, en mettant à leur disposition tout un éventail de moyens agréables, inspirants, éducatifs et récréatifs.

Offrir aux visiteurs la possibilité de faire l'expérience du parc de diverses façons enrichissantes et adaptées à l'âge, à la capacité, à la connaissance et à la situation financière de chacun, là où ces services sont conformes à ce qui a été énoncé quant à la mission du parc et à la vision le concernant.

Prévoir un volet éducatif où la participation du public correspond au thème principal d'interprétation, « Rive sauvage d'une mer intérieure », ainsi que ses messages connexes, afin que les visiteurs aient la satisfaction et le plaisir d'acquérir des connaissances sur le patrimoine naturel et culturel du parc et de la région patrimoniale environnante.

Fournir dans le parc tout un éventail de services d'accueil, de direction, d'information et d'interprétation, de manière à permettre au public de mieux comprendre et protéger les ressources du parc et de profiter de sa visite en toute sécurité.

Offrir un choix de services de direction, d'information et d'interprétation au-delà des limites du parc, et inciter et aider les partenaires à fournir d'autres services complémentaires.

Implication de la collectivité

Pour arriver à réaliser les objectifs énoncés relativement aux ressources naturelles et culturelles, ainsi qu'aux occasions offertes au public, nous devons pousser plus loin la collaboration avec nos partenaires et favoriser une participation accrue du public à la gestion et au déroulement des activités du parc.

S'assurer que les droits prévus dans l'accord conclu avec le *Robinson-Superior Treaty Group* sont toujours respectés dans le parc.

Voir à ce qu'on retrouve toujours dans le parc national Pukaskwa une gestion environnementale responsable.

Préconiser et élaborer des programmes de coopération en matière de gestion foncière avec les gestionnaires fonciers des environs pour assurer l'intégrité écologique du parc et la prestation des services au public.

Incorporer les mesures mises de l'avant pour la protection et la gestion des ressources naturelles et culturelles du parc, à celles prises par d'autres organismes de conservation et de loisir du bassin du lac Supérieur.

Continuer d'établir des partenariats et des stratégies de coopération en vue d'améliorer la recherche scientifique, la gestion des ressources et la formation, et pour assurer un tourisme durable dans les limites du bassin du lac Supérieur, par des moyens qui soient compatibles avec le mandat de Parcs Canada et la mission prévue en ce qui concerne le parc.

Fournir à la population vivant dans les localités et la région environnantes l'occasion de jouer un rôle important dans la planification et le plan de mise en œuvre du parc.

Élaborer des ententes et des stratégies de coopération qui favorisent un tourisme régional durable et qui soient conformes à la mission du parc et à la vision le concernant.

Améliorer le rôle éducatif du parc en ayant pour objectif de transmettre au public un sens de la responsabilité envers les ressources patrimoniales de la région.

2.6 Plan de zonage et aires écologiquement vulnérables

Parcs Canada vise deux objectifs: protéger les ressources et les processus naturels importants et prévoir des services conséquents pour les visiteurs. La *Loi sur les parcs nationaux* (1988) stipule qu'au moment de tenir compte du zonage et des visiteurs d'un parc dans un plan directeur, la priorité doit être accordée au maintien des ressources naturelles. Comme il peut y avoir contradiction entre ces deux objectifs, une gestion réfléchie de l'utilisation des terres est essentielle pour assurer l'intégrité écologique tout en permettant aux visiteurs d'en faire un usage approprié.

Une technique de gestion permettant d'obtenir cet équilibre parfait, est le recours au système de zonage des parcs nationaux. Le système fait appel à une méthode d'approche axée sur les ressources et par laquelle les aires terrestres et aquatiques à l'intérieur d'un parc national sont classées selon le degré de protection dont elles ont besoin et leur capacité d'absorber la présence des visiteurs et l'exploitation. Pour obtenir un plan de zonage adéquat, on évalue les ressources naturelles et culturelles, tout en ne perdant pas de vue la vision et les objectifs concernant le parc.

On a recours à un système de zonage en cinq parties. Chaque zone correspond à un degré différend de protection des ressources et d'utilisation par les visiteurs. On trouve dans le tableau 1 le système de zonage tel qu'il est présentement utilisé par Parcs Canada.

ZONE 1: AIRES DE PRÉSERVATION SPÉCIALES

Définition

La désignation des aires de préservation spéciales assure la protection des éléments caractéristiques les plus représentatifs d'une région naturelle, ce qui comprend les populations de plantes et d'animaux en voie d'extinction, menacées ou vulnérables, autant à l'échelle nationale que provinciale, ainsi que les ressources culturelles importantes.

Les véhicules motorisés n'y seront pas autorisés. Là où la vulnérabilité d'une zone fera en sorte de ne pouvoir en autoriser l'accès général, toutes les mesures possibles seront prises pour présenter aux visiteurs hors du site des programmes et des objets illustrant le caractère particulier de la zone.

Description

Les ressources naturelles et culturelles suivantes ont été désignées pour appartenir à la Zone 1 (voir la carte 4).

Le caribou des bois : Le parc ne compte qu'une seule des six à huit petites populations de caribous des bois qui restent le long de la rive nord du lac Supérieur. En vue d'assurer la protection voulue de cette espèce vulnérable, une importante zone riveraine et insulaire d'habitat a été désignée, y compris des aires de vêlage et d'hivernage.

Flore arctique-alpine : Parmi les plantes qu'on retrouve le long du rivage du lac Supérieur, il y a des espèces ayant une affinité arctique-alpine et dont l'aire de répartition montre une grande discontinuité entre cet endroit et les rives de la Baie d'Hudson et de la Baie James. On croit que ces plantes se sont déplacées par migration vers les

TABLE I
ZONING SYSTEM SUMMARY

ZONE CLASS	ZONE PURPOSE	BOUNDARY CRITERIA	MANAGEMENT FRAMEWORK	
			RESOURCES	PUBLIC OPPORTUNITY
I PRÉSERVATION SPÉCIALES	SPECIFIC AREAS OR FEATURES WHICH DESERVE SPECIAL PRESERVATION BECAUSE THEY CONTAIN OR SUPPORT UNIQUE, RARE OR ENDANGERED FEATURES OR THE BEST EXAMPLES OF FEATURES.	THE NATURAL EXTENT AND BUFFER REQUIREMENTS OF DESIGNATED FEATURES.	STRICT RESOURCE PRESERVATION	USUALLY NO INTERNAL ACCESS. ONLY STRICTLY CONTROLLED AND NON-MOTORIZED ACCESS. VISITOR APPRECIATION AND PARK RESEARCH PROGRAMS CONSISTENT WITH RESOURCE PRESERVATION.
II MILIEU SAUVAGE	EXTENSIVE AREAS WHICH ARE GOOD REPRESENTATIONS OF EACH OF THE NATURAL HISTORY THEMES OF THE PARK AND WHICH WILL BE MAINTAINED IN A WILDERNESS STATE.	THE NATURAL EXTENT AND BUFFER REQUIREMENTS OF NATURAL HISTORY THEMES AND ENVIRONMENTS IN AREAS 2000 HA AND GREATER.	PRESERVATION OF NATURAL RESOURCES.	INTERNAL ACCESS BY NON-MOTORIZED MEANS. DISPERSED ACTIVITIES PROVIDING EXPERIENCES CONSISTENT WITH RESOURCE PRESERVATION. PRIMITIVE CAMPING AREAS. PRIMITIVE ROOFED ACCOMMODATION INCLUDING EMERGENCY SHELTERS.
III MILIEU NATUREL	AREAS THAT ARE MAINTAINED AS NATURAL ENVIRONMENTS AND WHICH CAN SUSTAIN, WITH A MINIMUM OF LOW-DENSITY OUTDOOR ACTIVITIES WITH A MINIMUM OF RELATED FACILITIES.	THE EXTENT OF NATURAL ENVIRONMENTS PROVIDING OUTDOOR OPPORTUNITIES, AND REQUIRED BUFFER AREAS.	ORIENTED TO PRESERVATION OF NATURAL ENVIRONMENT SETTING.	INTERNAL ACCESS BY NON-MOTORIZED AND LIMITED MOTORIZED MEANS, INCLUDING IN THE NORTH, AUTHORIZED AIR CHARTER ACCESS TO RIVERS/LAKES. USUALLY DISPERSED ACTIVITIES, WITH MORE CONCENTRATED ACTIVITIES ASSOCIATED WITH LIMITED MOTORIZED ACCESS. RUSTIC, SMALL SCALE PERMANENT FIXED ROOF ACCOMMODATION FOR VISITOR USE AND OPERATIONAL USE. CAMPING FACILITIES ARE TO BE TO THE SEMI-PRIMITIVE LEVEL.
IV LOISIRS EN PLEIN AIR	LIMITED AREAS THAT CAN ACCOMMODATE A BROAD RANGE OF EDUCATION, OUTDOOR RECREATION OPPORTUNITIES AND RELATED FACILITIES IN WAYS THAT RESPECT THE NATURAL LANDSCAPE AND THAT ARE SAFE AND CONVENIENT.	THE EXTENT OF OUTDOOR OPPORTUNITIES AND FACILITIES AND THEIR AREA OF IMMEDIATE IMPACT.	ORIENTED TO MINIMIZING IMPACT OF ACTIVITIES AND FACILITIES ON THE NATURAL LANDSCAPE.	OUTDOOR OPPORTUNITIES IN NATURAL LANDSCAPES OR SUPPORTED BY FACILITY DEVELOPMENT AND LANDSCAPE ALTERATION. CAMPING FACILITIES WILL BE TO THE BASIC SERVICED CATEGORY SMALL AND DECENTRALIZED ACCOMMODATION FACILITIES.
V SERVICES DU PARC	TOWNS AND VISITOR CENTRES IN CERTAIN EXISTING NATIONAL PARKS WHICH CONTAIN A CONCENTRATION OF VISITOR SERVICES AND SUPPORT FACILITIES AS WELL AS PARK ADMINISTRATION FUNCTIONS.	THE EXTENT OF SERVICES AND FACILITIES AND THEIR IMMEDIATE AREA OF IMPACT.	ORIENTED TO EMPHASIZING THE NATIONAL PARK SETTING AND VALUES IN THE LOCATION, DESIGN, AND OPERATION OF VISITOR SUPPORT SERVICES AND PARK ADMINISTRATION FUNCTIONS.	INTERNAL ACCESS BY NON-MOTORIZED AND MOTORIZED MEANS. CENTRALIZED VISITOR SUPPORT SERVICES AND PARK ADMIINISTRATION ACTIVITIES. FACILITY-BASED OPPORTUNITIES. MAJOR CAMPING AREAS ADJACENT TO, OR WITHIN, A TOWN OR VISITOR CENTRE TO THE BASIC SERVICED CATEGORY. TOWN OR VISITOR CENTRE.

rives du lac Supérieur peu après le passage des derniers glaciers, et qu'elles ont pu survivre jusqu'à présent grâce aux conditions microclimatiques relativement fraîches créées par le lac Supérieur. Afin de protéger ces plantes, des segments de la rive ont été désignés.

La forêt de pins gris de la baie de l'Oiseau : Le pin gris, une espèce pyrophyte qui exige généralement des incendies d'intensité moyenne à forte pour une régénération optimale, est caractérisé par un peuplement équienne. En ce qui concerne la forêt de pins gris située derrière la principale plage en arc de cercle de la baie de l'Oiseau, elle constitue un cas unique au chapitre des incendies, en plus d'être rare dans son aire de répartition.

Cette forêt de pins gris est le seul endroit connu de l'Ontario où l'on retrouve au moins quatre générations entremêlées dont l'origine est due à des incendies, à l'intérieur d'une zone relativement limitée. Cette combinaison complexe a été formée au cours des 200 dernières années par une suite d'incendies de surface de faible intensité. La diversité des espèces d'oiseaux de la baie de l'Oiseau peut être attribuée à la fréquence marquante des incendies. Étant donné la valeur éducative et scientifique de cette forêt, elle nécessitera des mesures de conservation et de gestion particulières.

Les lacs sensibles à la pollution acide : Il existe un certain nombre de lacs ayant une sensibilité naturelle à la pollution acide à l'intérieur du parc. Bien souvent, les populations aquatiques uniques et sensibles qu'on y retrouve exigent des méthodes particulières de protection et de gestion.

Les structures des fosses de Pukaskwa : Les fosses de Pukaskwa sont des structures rocheuses situées sur les plages de galets de la rive du lac Supérieur dans le parc. Ce sont des vestiges de la présence autochtone dans la région située au nord-ouest de l'Ontario il y a quelque 500 à 1000 ans. En même temps que ces éléments caractéristiques seront désignés pour appartenir à la Zone 1, des mesures spéciales seront prises afin de leur assurer une protection permanente.

☐ ZONE 2: MILIEU SAUVAGE

Définition

La désignation du milieu sauvage sert à protéger de vastes zones où l'on retrouve d'excellents éléments représentatifs d'une région naturelle et des occasions uniques d'éloignement et de solitude.

On ne favorisera les activités permettant de faire l'expérience du milieu sauvage, que lorsqu'elles ne seront pas un obstacle à la préservation du milieu sauvage même. Il sera donc peut-être nécessaire d'imposer des limites quant au nombre d'utilisateurs et aux types d'activités.

Une fois que le parc aura fait l'objet d'une annonce officielle et que son activité relèvera de la Loi sur les parcs nationaux, des mesures législatives seront prises en vue d'y établir des aires en milieu sauvage. Le public sera consulté au moment de déterminer les limites et les usages appropriés des aires en milieu sauvage proposées.

Les aires en milieu sauvage du parc sont assujetties aux activités de chasse et pêche du Robinson-Superior Treaty Group, tel que le décrit le traité signé et tel que cela figure dans la convention établissant le parc.

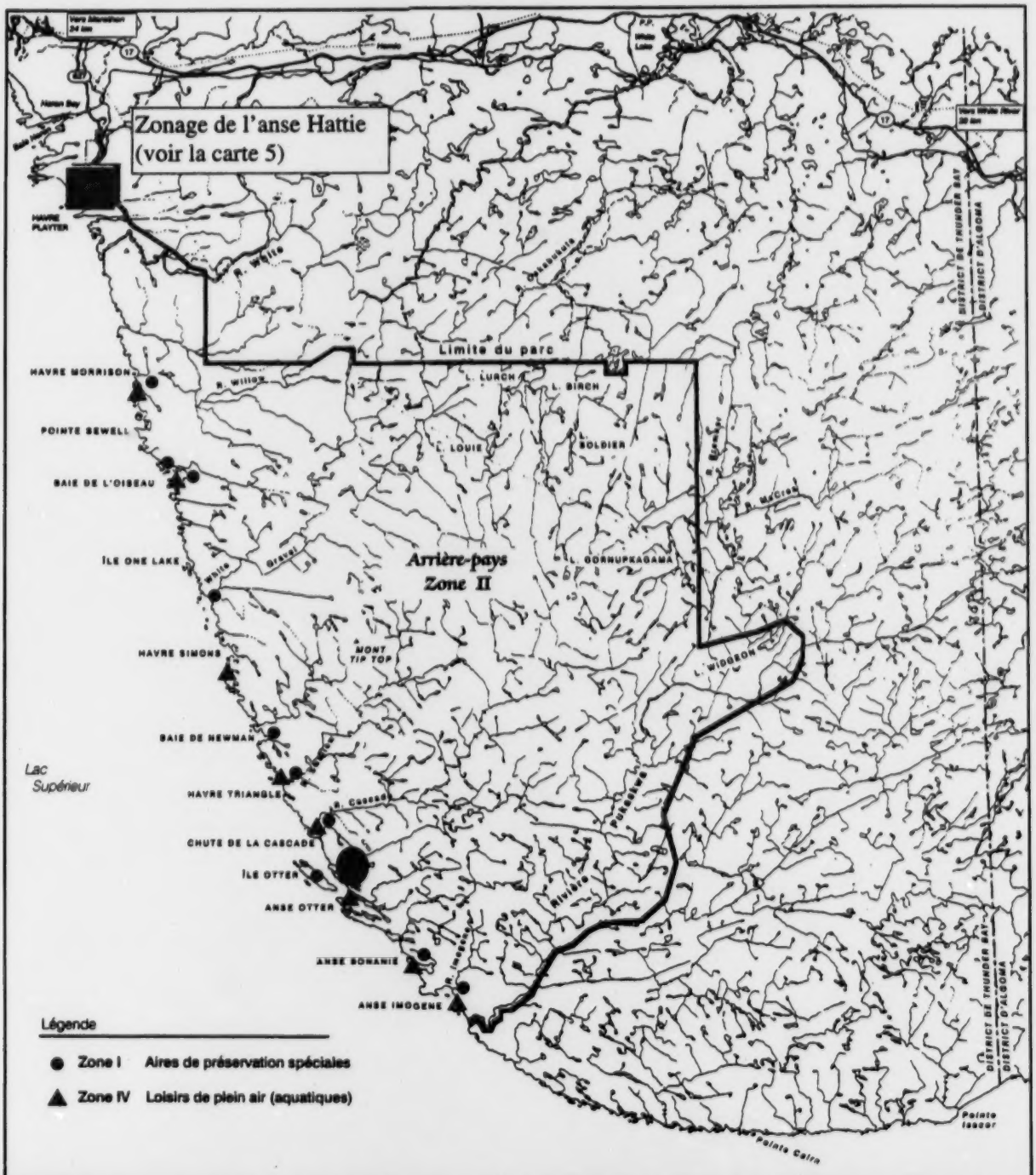

Carte 4: Zonage de l'arrière-pays

Description

Les aires de la Zone 2 du parc englobent la plus grande partie de sa superficie, y compris la majorité des plans d'eau dans les limites de l'anse Hattie (voir les cartes 4 et 5).

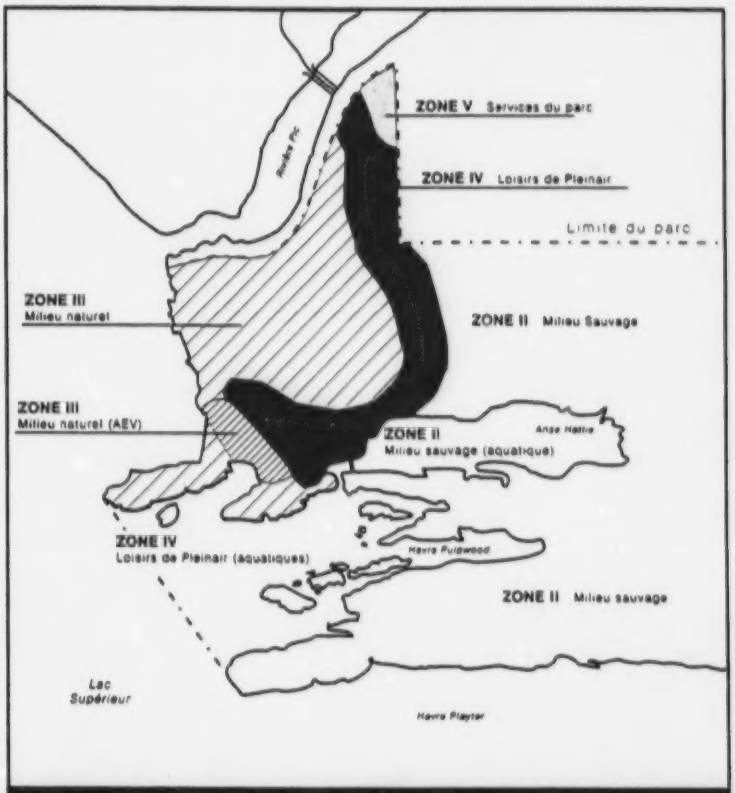

Carte 5: Zonage de l'anse Hattie

ZONE 3: MILIEU NATUREL

Définition

Les aires de l'environnement naturel sont conservées en tant que milieux naturels. Elles offrent aux visiteurs une gamme d'occasions de connaître et d'apprécier le patrimoine naturel d'un parc, par des activités extérieures modérées et grâce aux services et aux installations appropriés. Même si le transport public motorisé peut être autorisé aux fins d'accès, la préférence sera accordée au transport non motorisé.

Description

Un secteur du parc a été désigné Zone 3 : la partie ouest et nord de l'anse Hattie (voir la carte 5).

ZONE 4: LOISIRS DE PLEIN AIR

Définition

Des aires de loisirs de plein air peuvent accueillir un large éventail d'activités éducatives et récréatives extérieures, ainsi que les installations connexes pour le divertissement des visiteurs, tout cela dans le respect du paysage naturel et de l'environnement du parc. L'accès motorisé sera autorisé.

Plus précisément, la désignation de Zone 4 pour la plupart des aires du parc donnant sur le lac Supérieur autorisera les embarcations à moteur. Aucun type d'installations pour les visiteurs (par ex. des quais ou des bouées) n'y

sera autorisé. Les activités dans les aires de la Zone 4 du lac Supérieur se limiteront à celles qui conviennent au caractère sauvage du parc. Les visiteurs utilisant les aires aquatiques devront être autosuffisants.

Description

Deux aires du parc ont été désignées Zone 4 (voir les cartes 4 et 5) :

- la partie du secteur de l'anse Hattie où se trouvent les principales installations destinées aux visiteurs;
- les eaux du lac Supérieur qui sont dans les limites du parc, à l'exception de la plus grande partie de la zone aquatique à l'intérieur de l'anse Hattie.

Dans le cas des eaux du lac Supérieur situées dans les limites du parc et qui sont désignées Zone 4, il est pratiquement impossible et peu à conseiller d'y interdire les embarcations à moteur. Si on tient compte du caractère sauvage du lac et du fait que les visiteurs ont conscience de l'état de l'eau, on ne croit pas que la navigation motorisée nuira aux activités permises dans les zones adjacentes de la base terrestre. Ainsi, à l'exception de la plus grande portion de la zone aquatique à l'anse Hattie, toute la partie du lac Supérieur se trouvant à l'intérieur du parc est désignée Zone 4, y compris les segments navigables des principales rivières se jetant dans le lac Supérieur, jusqu'au premier obstacle naturel.

ZONE 5: SERVICES DU PARC

Définition

Les tâches reliées à l'exploitation et à l'administration du parc seront accomplies dans cette zone. On y autorisera l'accès au moyen de véhicules motorisés. Les services et les installations fournis correspondront au cadre dans lequel se situe le parc.

Description

L'immeuble et le complexe administratifs du secteur de l'anse Hattie constituent l'aire de la Zone 5 du parc (voir la carte 5).

AIRES ÉCOLOGIQUEMENT VULNÉRABLES (AEV)

En plus des ressources précieuses protégées à l intérieur des aires de la Zone 1, il existe un nombre important de ressources naturelles et culturelles qu'il vaudrait la peine de protéger, mais qui sont peu nombreuses, sont situées près de zones perturbées ou intensément fréquentées, ou dont la valeur est un peu moins grande que celle des ressources précieuses des aires de la Zone 1. La désignation d'aires écologiquement vulnérables est essentielle à la protection de toute la gamme des ressources précieuses se trouvant dans le parc. Cette désignation est un moyen de protéger ces ressources, sans restreindre tout à fait les autres utilisations du parc dans les environs.

Parmi les espèces et les aires du parc pour lesquelles la désignation aire écologiquement vulnérable est justifiée, il y a des espèces de plantes, des structures ayant une valeur historique, des lacs abritant des populations de salmonidés sensibles, et des habitats fauniques sensibles.

On déterminera le degré de protection requis à chaque site par une évaluation de l'importance et de la vulnérabilité de chaque ressource. Un programme sera mis sur pied afin d'établir les méthodes de gestion nécessaires à la protection de chaque site.

À mesure qu'on obtient de nouveaux renseignements sur les ressources du parc, il peut être nécessaire d'apporter des précisions supplémentaires quant à l'emplacement de aire écologiquement vulnérables, ou d'en désigner d'autres. Au besoin, certains sites peuvent se voir retirer cette désignation. Les changements apportés à la désignation de aire écologiquement vulnérables ne nécessiteront pas de révision du plan directeur.

Utilisations exceptionnelles

Une activité exceptionnelle est l'utilisation d'un territoire précis d'une manière qui s'écarte de ce qui est prévu pour la zone en question. Les activités exceptionnelles suivantes se déroulent dans le parc :

- le corridor de transmission d'Hydro Ontario situé dans les secteurs nord et nord-ouest du parc;
- la route d'accès de la zone des mines près du havre Playter;
- la station de signalisation de l'anse Otter.

Parcs Canada a signé une entente permettant à Hydro Ontario d'occuper une bande de terre afin d'entretenir et d'assurer le fonctionnement de la ligne de transmission électrique de 230 kilovolts existante. L'entente accorde un permis et ne cède aucun droit de propriété exclusif ni d'intérêt à bail à Hydro Ontario. Même si on ne compte pas faire retirer le corridor de transmission du parc, des méthodes particulières de gestion seront utilisées afin de minimiser ses répercussions sur l'aire de la Zone 2 où il se trouve. De concert avec Hydro Ontario, des lignes directrices concernant l'entretien ont été établies afin d'assurer une protection maximale de l'environnement.

Un gisement de minerai en perspective a été découvert à l'intérieur du secteur du havre Playter et à l'est des limites du parc. L'entente élaborée avec la province de l'Ontario renferme des dispositions qui :

- autorisent l'extraction de ces minerais;
- permettent la construction d'une route de transport, du lieu du gisement jusqu'au havre Playter;
- permettent l'établissement d'installations d'arrimage au havre Playter.

Les terres réservées au corridor ne seront pas incluses dans le parc avant que le gouvernement provincial n'ait informé Parcs Canada que la route d'accès n'est pas nécessaire. Sous réserve de l'accord du gouvernement de l'Ontario, et comme autre solution à envisager que les dispositions prévoyant le transport par le parc, Parcs Canada a le choix d'aménager et de financer une route à l'extérieur du parc. Ces dispositions sont assujetties à une révision par Parcs Canada et la Province à tous les dix ans.

La station de signalisation de l'anse Otter est nécessaire pour assurer le passage des navires en toute sécurité dans cette partie du lac Supérieur.

3.0 LE MILIEU NATUREL

3.1 Historique

Si, du haut d'un satellite, nous observons la rive nord du lac Supérieur, nous remarquons diverses particularités dominant le paysage : la vaste superficie du lac Supérieur, le rivage accidenté, les forêts boréales mixtes, la forêt qui marque la transition entre les Grands Lacs et le Saint-Laurent vers le sud, ainsi que l'activité humaine révélée par des routes, des établissements, des chemins de fer et des industries forestières et minières.

Sous cet angle, il est évident que l'approche écologique ou axée sur l'écosystème pour la gestion du parc exige de porter son attention sur la conservation à une échelle régionale, ce qui implique « les écosystèmes du parc et de ses environs », des zones principales protégées, des zones tampons, des utilisations appropriées des terres adjacentes et des réseaux de zones reliées.

Le parc national Pukaskwa fait partie d'un réseau de territoires protégés dans les limites du bassin du lac Supérieur qui est relié au bassin des Grands Lacs, une caractéristique continentale. Chacun de ces territoires protégés a un rôle à jouer pour assurer la biodiversité à long terme du bassin hydrographique des Grands Lacs, et plus particulièrement de la partie formant le lac Supérieur. Comme le bassin hydrographique de ce dernier constitue le haut du réseau des Grands Lacs, son état général influe sur tout ce qui se trouve en aval.

Les plus fortes contraintes s'exerçant sur un secteur fonctionnel sur le plan biogéographique proviennent des effets de la modification des utilisations qui sont faites des terres. Comme les divers écosystèmes agissant sur le parc sont reliés les uns aux autres, il est essentiel de réduire au minimum toute répercussion sur la viabilité à long terme de ces écosystèmes.

3.2 La situation actuelle

La *Loi sur les parcs nationaux* exige que tous les parcs nationaux protègent l'intégrité écologique d'un échantillon représentatif de la (des) région(s) naturelle(s) où se trouve un parc. Le plus haut niveau d'intégrité écologique existe là où la structure et les fonctions d'un écosystème ne sont pas affaiblies par un stress d'origine humaine et là où la situation ne risque pas de changer.

Depuis l'établissement du parc, des études et des recherches sur les ressources ont permis de mieux saisir la complexité de ses écosystèmes.

L'exploitation minière, forestière et hydro-électrique, les activités de lutte aux incendies, ainsi que les pluies acides et les changements climatiques du globe, sont quelques-uns des facteurs de stress extérieurs menaçant l'intégrité et la biodiversité de l'écosystème du parc national Pukaskwa. Parmi les facteurs de stress internes agissant sur l'écosystème, il y a les méthodes de lutte contre les incendies, les activités des visiteurs et l'aménagement des installations du parc.

Les ressources naturelles des zones se trouvant sur la rive nord du lac Supérieur sont administrées par un certain nombre de gestionnaires fonciers fédéraux, provinciaux, municipaux, autochtones, de sociétés et privés. Vu la complexité que représentent les attributions de ces divers organismes, la gestion des ressources naturelles exige une approche coordonnée.

3.3 Notre vision de l'avenir

« L'écosystème du parc et de ses environs » signifie que l'écosystème s'étendra au-delà des limites du parc.

À long terme, la gestion des ressources fera en sorte que l'écosystème conservera sa capacité de s'adapter au changement, qu'il soit d'origine naturelle ou humaine. Cela se fera en protégeant et en maintenant ou en rétablissant les processus naturels qui rendent cette adaptation possible.

On continuera d'attribuer une haute priorité à la protection des espèces de la flore et de la faune classées comme étant en voie d'extinction, menacées ou vulnérables.

Les résidants et les visiteurs de « l'écosystème de Pukaskwa et de ses environs » se partageront une plus grande part de responsabilité face aux ressources du parc.

Dans toute la région, Parcs Canada aura la réputation d'être une source fiable de données scientifiques sur les ressources naturelles ainsi qu'un organisme efficace d'application de la loi.

La réussite s'appuiera sur :

- l'approche écosystémique pour la gestion des ressources;
- l'établissement de partenariats coopératifs avec les organismes de gestion foncière fédéraux, provinciaux, autochtones, municipaux et de sociétés;
- un programme de communication régional permettant au public de mieux comprendre le concept de l'écosystème;
- des plans de gestion visant les ressources naturelles de propriété publique ou privée qui vont au-delà des limites politiques.

3.4 Initiatives

3.4.1 Gestion de l'écosystème

Le parc est une zone principale protégée formée de quatre parties : le lac Supérieur, la zone riveraine de 15 km (fortement tributaire du lac Supérieur), la forêt boréale de bois mixte et une forêt mixte marquant la transition vers le sud.

De nombreuses espèces végétales et fauniques atteignent leur limite au nord ou au sud dans le parc. Les limites de l'aire de répartition des espèces changent rapidement, dénotant ainsi les transformations perpétuelles de l'habitat, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine.

Le parc ne renferme pas toutes les espèces et populations qu'on trouve dans le bassin du lac Supérieur. En outre, ces populations d'espèces vivant dans les limites du parc ne sont pas nécessairement viables à long terme. Pour sauvegarder l'intégrité écologique d'un échantillon représentatif de la région, il faut protéger et administrer les ressources à l'échelle globale de l'écosystème.

Les zones reliées de l'habitat naturel sont essentielles à la protection des écosystèmes. L'utilisation qu'on fait des terres autour du parc a transformé le milieu naturel et créé des poches d'habitats naturels. Pour protéger la biodiversité de la région, il est vital qu'il y ait des liens entre ces fragments d'habitats, afin de permettre le déplacement des espèces. On en est présentement à la première phase de mise au point d'un projet à l'échelle régionale visant à trouver des moyens de traiter ces questions.

Initiatives

Parcs Canada adoptera une approche axée sur l'écosystème pour la gestion des ressources. Il incitera activement les organismes partenaires en gestion foncière à collaborer en assumant leur part de responsabilité dans la gestion des ressources naturelles de la région. L'accent sera mis sur l'écosystème du parc et de ses environs. Parmi les principaux organismes partenaires en gestion foncière, il y a le ministère des ressources naturelle de l'Ontario, le Robinson-Superior Treaty Group, la ville de Marathon, la ville de White River et les entreprises forestières, minières et hydro-électriques se trouvant sur les terres adjacentes au parc.

3.4.2 Limites de l'écosystème

Le parc ne protège qu'une partie des écosystèmes de la région. Il faut définir, tant sur le plan de l'espace que sur le plan biologique, les écosystèmes terrestres et des milieux aquatiques-humides du lac Supérieur. Des zones principales (dont certaines sont déjà protégées ou difficiles d'accès) requièrent notre attention vu leur valeur particulière en tant que ressources patrimoniales canadiennes, leur viabilité à long terme ou le peu de dégradation suite à la présence ou à l'intervention humaine. Grâce à une approche intégrée visant à relier ces zones principales naturelles, leur lien avec les écosystèmes plus importants sera respecté.

Initiatives

Le parc national Pukaskwa sera administré de manière à maintenir et à améliorer l'intégrité écologique du parc et de la région. Cela se reflétera dans les communications avec les autres organismes et le public.

Le programme de gestion des ressources naturelles mettra l'accent sur les limites écologiques plutôt que sur celles des secteurs politiques ou juridiques.

Pour décrire et définir les limites des écosystèmes de Pukaskwa on aura recours aux théories et aux principes de la biologie de conservation.

3.4.3 Évaluation et rôle de l'écosystème

3.4.3.1 Cadre

Comme l'objectif général du parc national Pukaskwa est de protéger une zone représentative d'une partie de l'écosystème du bassin du lac Supérieur, il devient nécessaire d'évaluer les écosystèmes du parc. Ils le seront en fonction de leurs caractéristiques suivantes :

Représentativité: La première étape cruciale de ce processus consiste à décrire la région naturelle en indiquant de quelle façon le parc en est représentatif, puisque cela permet de désigner les écosystèmes devant être protégés et de définir quantitativement l'intégrité écologique du système.

Indices écologiques: Les espèces essentielles sont celles jouant un rôle clé dans leur milieu. Si l'une ou plus d'une d'entre elles disparaissent, cela peut être un signe avant-coureur de problèmes dans leur milieu, ce qui dénote les puissants liens fonctionnels existant entre les plantes et les animaux. En exerçant un contrôle sur les espèces d'importance majeure et sur les prédateurs de niveau trophique supérieur, nous pouvons contribuer à déterminer le niveau d'intégrité de l'écosystème.

Diversité biologique: La diversité biologique ou biodiversité ne se reporte pas uniquement aux espèces de plantes, d'animaux et d'organismes, mais à tous les échelons de l'organisation, des molécules de l'ADN et de la diversité génétique, en passant par les populations, les espèces, les communautés et les écosystèmes et jusqu'aux biomes majeurs.

Des systèmes de contrôle seront élaborés et mis en œuvre pour mesurer :

- l'importance des populations d'espèces sélectionnées dont les besoins relatifs à l'habitat diffèrent;
- la dynamique des populations d'espèces sélectionnées (taux de recrutement, répartition des populations selon l'âge, importance de la population totale, taux de mortalité);
- les types différents de biodiversité pour assurer un équilibre parmi et entre les niveaux d'organisation.

Ressources génétiques: L'écosystème de Pukaskwa et de ses environs sera administré de manière à réduire au minimum l'effet d'isolement des habitats fragmentés sur la composition et la viabilité des espèces. Cela peut aussi signifier administrer de manière à assurer une population suffisante et les modifications interchromosomiques voulues. Le recours à des mesures préventives, ou le renversement du processus de fragmentation des habitats feront partie de notre stratégie globale.

Comportement du processus de succession écologique: Même si les perturbations naturelles importantes subies par l'écosystème de Pukaskwa ont fait l'objet d'études, les données de base comportent encore bien des incertitudes et des lacunes. Ces perturbations ont des conséquences de grande portée sur le temps et l'espace.

Le parc continuera de combler les manques de connaissances et d'actualiser l'information existante sur les ressources. Cette double source d'information sera comparée aux données de base afin de mettre en lumière les transformations subies par la dynamique des espèces (taille, nombre, type, etc.).

Structure et fonction naturelles des communautés: En recueillant une plus grande quantité de données scientifiques sur les espèces d'importance vitale et en ayant recours à des modèles d'écosystèmes, Parcs Canada sera peut-être en mesure de prédire ou de prévoir de quelle façon les éléments d'écosystèmes peuvent réagir à diverses perturbations ou transformations, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine.

Initiatives

Les écosystèmes du parc seront évalués d'après la représentativité, les indices écologiques, la diversité biologique, les ressources génétiques, le comportement du processus de succession ainsi que la structure et la fonction des communautés naturelles.

3.4.3.2 *Éléments naturels du patrimoine*

Végétation

Le parc est représentatif de la forêt boréale. Des forêts de conifères dominent la partie nord de son écosystème, alors qu'au sud il y a davantage d'arbres à feuillage caduc et de bois mixte. La région de la forêt laurentienne empiète sur la partie sud-est du parc. On y retrouve aussi des espèces isolées arctiques-alpines et des endémiques des Grands Lacs. Là où l'écoulement laisse à désirer, les tourbières abondent.

La végétation du parc est régularisée par le processus de succession, les incendies et les invasions d'insectes qui se produisent régulièrement, les effets permanents des conditions climatiques et d'autres facteurs de moindre incidence. Cette forme de régularisation d'hier et d'aujourd'hui tend toutefois à être remplacée par un facteur d'influence ayant des conséquences beaucoup plus dramatiques, l'intervention humaine. Par le passé son effet avait en grande partie été localisé, mais il est sur le point d'avoir des répercussions beaucoup plus graves.

Cette situation découlera de l'interruption de la succession d'incendies et d'invasions par les insectes se produisant régulièrement, d'un développement accru du parc et de l'augmentation du nombre de visiteurs, de la hausse constante des niveaux de dépôts acides, des transformations des conditions climatiques de la planète et d'une intensification de l'exploitation forestière et minière à l'extérieur du parc. L'effet global favorisera la fragmentation du parc en « îlots » d'habitats, ce qui modifiera inévitablement et radicalement la végétation.

Le plan général de gestion de la végétation devrait consister à réduire au minimum les modifications apportées aux terres à l'extérieur du parc, tout en conservant son intégrité écologique.

Ojectif

Au chapitre de la végétation, l'objectif du parc sera d'assurer une représentativité continue de la forêt boréale et de mettre l'accent à l'intérieur sur les écosystèmes de la forêt boréale mixte, les endémiques des Grands Lacs et un reste complémentaire d'espèces arctiques-alpines le long des rives du lac Supérieur, tout en tenant compte de la présence accrue d'éléments de la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent dans tout le parc.

Initiatives

Revoir, mettre à jour et mettre en œuvre l'avant-projet du plan de gestion de la végétation (1989). Le plan fera appel à une approche axée sur l'écosystème pour la gestion de la végétation.

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant une gestion active de la végétation, en ayant recours aux incendies dirigés et à d'autres techniques pour circonvenir les transformations qui menacent l'intégrité écologique de la végétation du parc, tel que décrit ci-dessus.

Renforcer le rôle de réserve d'une biodiversité régionale du parc, et par le fait même, celui de point de repère pour les mesures prises au niveau régional, afin d'assurer une gestion de la végétation s'appuyant sur les valeurs qui font un parc national.

Les éléments qui suivent s'inscrivent dans le cadre du programme général de gestion de la végétation du parc : gestion des incendies, insectes et maladies de la forêt, végétaux non indigènes et végétaux désignés.

Gestion des incendies

Dans la politique de Parcs Canada, l'incendie est considéré comme un processus naturel contre lequel on ne devrait pas intervenir, dans les conditions idéales. Cependant, la politique prévoit aussi certaines situations où il est justifié d'agir sur un processus naturel. L'extinction et l'utilisation des incendies sont deux méthodes d'approche valables.

L'incendie est l'un des processus naturels dominants dans les limites du parc et ses répercussions sur son écosystème sont considérables. Pourtant, le territoire intérieur du parc est régi par une politique d'exclusion des incendies depuis de nombreuses décennies. Au cours des 30 à 40 dernières années, un nombre important d'incendies ont été éteints, ce qui a interrompu le cours des phases évolutives, et perturbé la structure et la dynamique de l'écosystème du parc. Cette conclusion est soutenue par l'importante disparité des générations chez les peuplements plus jeunes, la structure en forme de cloche et la dominance des peuplements d'essences mixtes où le sapin baumier est très présent sous le dôme de verdure. La représentativité du parc en tant qu'exemple de hautes terres boréales du Centre, est donc menacée.

Pour inverser ce processus de transformation, il faut ramener le principe de l'incendie naturel et rétablir la structure et la dynamique de l'écosystème. Cependant, on ne peut plus recourir à la méthode consistant à simplement laisser l'incendie naturel suivre son cours à cause des conditions restrictives suivantes : l'augmentation des accumulations de matières combustibles dans le parc (surtout suite à l'invasion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette), la probabilité accrue que se produisent des incendies incontrôlables de forte intensité et la formation de types de paysages non naturels.

Il n'est peut-être pas conforme aux objectifs écologiques du parc de laisser brûler tous les incendies allumés par les éléments naturels (la foudre) et de plus, cela mettrait en péril la vie humaine, la propriété et autres valeurs. On continuera donc d'éteindre les incendies allumés par la foudre dans le secteur du parc.

Initiatives

Parcs Canada procédera à l'examen, à la mise à jour et à la mise en œuvre de l'avant-projet du plan de gestion des incendies (1992).

Étant donné le rôle écologique des incendies dans l'écosystème de la forêt boréale mixte, Parcs Canada mettra à exécution un programme complet, intégré et proactif de gestion des incendies dans le parc national Pukaskwa au cours des cinq prochaines années (1994-1995 à 1999-2000).

Tous les incendies non contrôlés menaçant les installations du parc, la sécurité du public ou les terres environnantes, peu importe l'origine, seront éteints sans tarder avec la collaboration d'autres parcs nationaux, du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et de Forêts Canada.

On poursuivra la recherche sur l'utilisation du feu comme moyen de gérer les ressources et sur son rôle dans les divers types d'associations végétales dans le parc.

On autorisera les incendies dirigés dans des zones désignées, là où ils sont nécessaires pour maintenir les processus de végétation naturels.

Insectes et maladies des forêts

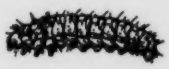

Les insectes et les maladies ont de graves répercussions sur l'écosystème. La structure, la composition et la répartition de la végétation dans l'écosystème de Pukaskwa sont fortement tributaires de la présence de la tordeuse des bourgeons de l'épinette plus particulièrement. Elle a des répercussions complexes et de longue portée reliées aux brèches causées régulièrement au couvert forestier suite aux épidémies qui déciment le sapin baumier et l'épinette. Elle est aussi une cause indirecte de risque d'inflammation des matières combustibles de la forêt.

Initiatives

Parcs Canada poursuivra sa politique de non-intervention.

Forêts Canada, de concert avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et Parcs Canada, continuera d'effectuer des contrôles annuels de la situation concernant les insectes et les maladies ayant de graves répercussions.

Vu la valeur commerciale des forêts de la région, une gestion judicieuse de certains insectes et maladies sur les terres adjacentes peut se révéler nécessaire durant les années épidémiques. Le cas échéant, Parcs Canada travaillera en étroite collaboration avec les autorités provinciales, en mettant l'accent sur l'élaboration et l'exécution d'un programme d'information du public.

On poussera plus loin l'élaboration d'un modèle informatique interactif intégré à la gestion des incendies, pour que soit mieux compris le rôle de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans l'écosystème de Pukaskwa et de ses environs.

Végétaux non indigènes

Des étude préliminaires indiquent qu'il y a relativement peu d'espèces de plantes non indigènes dans la région de Pukaskwa. Celles qu'on y trouve sont associées à des zones perturbées autour des installations du parc et à d'autres zones ayant subi des transformations d'origine humaine.

Initiatives

Là où c'est possible, le parc restreindra la présence de végétaux non indigènes, procédera à un contrôle opportun des nouvelles espèces envahissantes et prendra les mesures nécessaires pour les éliminer. L'utilisation d'herbicides sera réduite au minimum ou supprimée.

De concert avec le public et d'autres organismes de gestion foncière, Parcs Canada compte exercer un contrôle des espèces végétales non indigènes et participer à des programmes coopératifs éducatifs à l'intention du public. Il favorisera la gestion appropriée des espèces végétales non indigènes nuisibles dans toute la région.

Végétaux désignés

Il existe à Pukaskwa certaines plantes classées comme étant en voie d'extinction, menacées ou vulnérables, par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada. Il est obligatoire de recourir à une stratégie de gestion visant la protection, la connaissance et l'appréciation à long terme de ces plantes.

Initiatives

Le parc continuera d'assurer la protection des habitats et des populations de végétaux désignés, afin que ces espèces

se perpétuent. On procédera à l'examen et à la mise à jour du plan de gestion des végétaux, ainsi qu'au partage de l'information avec d'autres organismes de gestion des ressources. On surveillera la viabilité des populations afin d'évaluer le succès des mesures de protection prises.

Le parc parrainera des études auxquelles il participera et qui porteront sur les espèces de végétaux de la région, et il favorisera leur protection. Il prendra part à des programmes éducatifs publics et appuiera les initiatives appropriées en matière de gestion.

Gestion de la faune

Le parc joue le rôle d'habitat pour des espèces animales de toutes sortes dont (en partie) l'orignal, le caribou, le loup, le lynx, l'ours noir, la marte, la loutre, le renard roux, le grand héron, le castor, le grand polatouche et la marmotte. La faune est tributaire d'un ensemble complexe et étroitement lié de facteurs écologiques, dont les habitats. Et comme de leur côté ces habitats sont le résultat de l'interaction de facteurs écologiques comme la végétation, l'eau, le climat, le feu et les caractéristiques physiographiques, la gestion de la faune ne peut être une activité isolée.

Durant la période qui a mené à l'établissement du parc, d'intenses négociations ont eu lieu entre le *Robinson-Superior Treaty Group (RSTG)* et Parcs Canada. Ces négociations ont abouti à un accord permettant aux membres du *RSTG* de chasser, de pêcher et de faire du piégeage sur les terres du parc. En plus de cet accord, la politique et les directives sur la gestion à l'échelle nationale de Parcs Canada renferment des indications et des conditions d'autorisation de ces activités traditionnelles dans les parcs nationaux.

Objectif

Dans le contexte de la vie faunique, l'objectif du parc sera d'assurer la représentativité, la viabilité et la diversité perpétuelles des espèces dont la survie dépend de l'habitat et des processus dynamiques qui sont associés aux forêts boréales mixtes, au rivage du lac Supérieur et aux forêts marquant la transition entre la région des Grands Lacs et celle de la vallée du Saint-Laurent et qui se trouvent dans l'écosystème de Pukaskwa.

Initiatives

On élaborera pour le parc une stratégie complète, intégrée et proactive de gestion de la faune, qui assurera le développement dans le parc de populations fauniques viables. Elle permettra aussi de s'assurer que les activités de chasse et pêche des Autochtones et les autres activités humaines n'ont pas de répercussions négatives sur les populations onguligrades ni sur l'action réciproque de ces derniers et de leurs prédateurs. Cette stratégie fera appel à une méthode d'approche axée sur l'écosystème, sera étroitement liée aux processus et à la dynamique de la végétation et verra à combler la nécessité de pouvoir compter sur un programme de contrôle dynamique et rentable.

On élaborera, de concert avec les représentants du Robinson-Superior Treaty Group, une stratégie conjointe de gestion de la faune visant la chasse et la pêche des ressources renouvelables, afin de se conformer à l'engagement de Parcs Canada d'autoriser les Autochtones à exercer ces activités et à vaquer à leurs occupations traditionnelles dans les limites du parc.

Les activités de chasse et pêche feront l'objet d'une surveillance au moyen de rapports préparés par les chasseurs et les trappeurs, en collaboration avec le Robinson-Superior Treaty Group.

De concert avec d'autres organismes, Parcs Canada verra à s'assurer qu'il existe dans l'écosystème suffisamment de populations fauniques et d'habitats leur convenant pour permettre une interaction entre les populations à l'intérieur et à l'extérieur du parc. Au besoin, des mesures de gestion conjointes pourront être mises de l'avant.

Parcs Canada et ses partenaires mettront sur pied des programmes éducatifs publics pour mieux faire comprendre les liens écologiques entre les espèces fauniques et les habitats dont elles dépendent.

Les animaux suivants sont inclus dans le programme de gestion globale de la faune du parc : les onguligrades, les prédateurs, les animaux à fourrure, l'avifaune, les petits mammifères et les amphibiens et reptiles.

Onguligrades

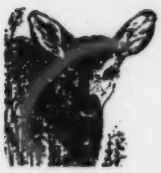

Parmi les espèces onguligrades qui habitent l'écosystème de Pukaskwa, il y a l'orignal, le caribou des bois et le cerf de Virginie. Chaque espèce joue un rôle écologique essentiel.

L'orignal (un herbivore et une proie occupant une place importante) y est commun sa population atteignant la densité de 0.24 par km^2. La population de caribous des bois, qui a toujours été l'espèce onguligrade dominante dans la forêt boréale, s'est déplacée vers le nord laissant derrière elle de petits groupes sur une bande de 2 à 15 km le long de la rive nord du lac Supérieur. Pukaskwa renferme l'une des six à huit seules populations côtières qui restent dans la région, de telle sorte que ces animaux sont de plus en plus importants sur le plan de la biodiversité.

Initiatives

Assurer la protection du principal habitat du caribou le long de la côte du lac Supérieur, et plus particulièrement des aires de vêlage et de reproduction, par un zonage du parc et l'élaboration de stratégies visant l'accès des visiteurs.

Continuer à faire le relevé des populations de caribous de manière à surveiller l'état de cette espèce rare.

Continuer de surveiller les populations d'orignaux afin d'obtenir des données sur les tendances.

Surveiller la présence du cerf de Virginie dans l'écosystème de Pukaskwa selon les occasions.

Prédateurs

Parmi les principales espèces de prédateurs se trouvant dans le parc, il y a le loup, l'ours noir, le lynx et la marte. On ne possède que très peu de renseignements détaillés concernant la population de ces espèces.

Le nombre de loups a été évalué au moyen de comptages effectués d'après les pistes et d'observations au cours des relevés des orignaux et des caribous. Selon ces relevés et la documentation scientifique, la densité de population du loup est évaluée à environ 15 par 1000 km^2.

Il n'existe aucune information sur le nombre d'ours noirs dans le parc, sur leur répartition, ou sur leurs tanières.

Le loup joue un rôle essentiel en tant que prédateur en bout de chaîne de l'écosystème de Pukaskwa, alors qu'il s'attaque principalement à l'orignal, au castor et au caribou. L'ours noir jouerait un rôle important pour ce qui est de la régularisation des populations de caribous par une action prédatrice sur les veaux.

Initiatives

Terminer l'étude sur les prédateurs et leurs proies qui est en cours, afin de déterminer la taille, la composition et la dynamique de la population de loups par rapport aux principales espèces de proies et aux habitats, dans la région de Pukaskwa.

S'assurer de pouvoir compter sur un plan de gestion des ours à jour précisant les procédés nécessaires pour réduire au minimum les situations de conflit entre l'ours et les humains et traiter de ces questions.

Établir, au moyen de recherches et d'études, les processus essentiels prédateurs-proies dans l'écosystème de Pukaskwa, ainsi que leur lien avec l'habitat et les changements apportés à l'utilisation des terres.

Les animaux à fourrure

Parmi les animaux à fourrure qu'on retrouve dans l'écosystème de Pukaskwa il y a la marte, le pékan, le lynx et le castor. Les données sur les populations et la répartition de ces espèces ont été recueillies au début des années 70 et 80 afin de surveiller les répercussions des activités de chasse et de pêche des Autochtones.

Douze zones de piégeage se trouvent entièrement ou partiellement dans le parc. Cette activité dans ces zones a été plutôt constante de 1952 à 1966 (avant l'établissement du parc). À l'exception de deux périodes à la fin des années 60 et au début des années 70, il y a eu très peu de piégeage de 1966 à nos jours.

Initiatives

Terminer la mise à jour du plan de gestion des animaux à fourrure (1986).

Revoir et rétablir la surveillance des espèces d'animaux à fourrure dans les zones de piégeage qui doivent entrer en activité, afin de pouvoir remettre à jour les données sur la répartition, les niveaux de populations et les tendances.

Dans le cadre de la stratégie de gestion menée conjointement avec le Robinson-Superior Treaty Group, établir un procédé de surveillance et d'information en retour impliquant les trappeurs, afin de déterminer les niveaux d'activité du piégeage et de la capture.

Avifaune

Un relevé détaillé des espèces de l'avifaune a été effectué dans le parc à la fin des années 70. En outre, depuis 1983 on procède sur les rivages au dénombrement des colonies d'oiseaux nicheurs (goéland argenté et grand héron). Au total, 201 espèces d'oiseaux ont été répertoriées auxquelles s'ajoutent 35 autres espèces vraisemblablement présentes dans le parc, en se basant sur des observations faites dans les habitats semblables des zones adjacentes au parc. Pukaskwa renferme un pourcentage étonnamment élevé d'espèces représentatives de la forêt boréale.

Initiatives

Parcs Canada continuera de surveiller l'état de l'avifaune de concert avec le Service canadien de la faune et d'autres organismes.

En plus d'y participer, Parcs Canada favorisera les initiatives impliquant plus d'un organismes en vue de réduire la fragmentation de la forêt et d'assurer la présence des éléments essentiels à l'habitat.

De concert avec ses partenaires, Parcs Canada exécutera des travaux de recherche sur l'avifaune afin de mieux comprendre cet élément de l'écosystème du parc et d'assurer sa durabilité.

Amphibiens et reptiles

On en sait très peu sur la répartition et la dynamique des populations d'amphibiens et de reptiles dans le parc. On a dressé une liste de ces animaux qui y sont vraisemblablement présents, à partir de cartes des aires de répartition de ces espèces et d'une liste de contrôle des amphibiens et des reptiles du musée royal de l'Ontario. Les données limitées sur la présence ou l'absence de ces animaux indiquent qu'on ne dénombre à ce jour dans le parc que 8 des 13 espèces de reptiles et d'amphibiens devant habiter l'écosystème.

Initiatives

De concert avec ses partenaires, Parcs Canada poursuivra ses travaux relatifs à l'inventaire, à la recherche et à la surveillance des amphibiens et des reptiles, afin de mieux comprendre cet élément de l'écosystème du parc et d'assurer sa durabilité.

Petits mammifères

Les petits mammifères sont représentés par cinq groupes dans le parc : le castor, l'écureuil et le tamia rayé, la souris et le campagnol, le rat musqué et le porc-épic. Parmi ces espèces, le castor joue un rôle écologique important en tant que facteur de transformation dans les écosystèmes végétatifs et aquatiques.

Initiatives

De concert avec ses partenaires, Parcs Canada poursuivra ses travaux relatifs à l'inventaire, à la recherche et à la surveillance des petits mammifères, afin de mieux comprendre cet élément de l'écosystème et d'assurer sa durabilité.

Écosystèmes aquatiques

L'élément aquatique du parc est représentatif du bassin hydrographique du lac Supérieur et de la région du Bouclier précambrien et il en fait partie intégrante. Il comprend des sections de 14 importants bassins hydrographiques qui, de leur côté, sont formés d'un réseau enchevêtré de cours d'eau et de rivières au débit moyen et rapide, allant de la rivière Pukaskwa au sud, à la rivière White au nord. Quelque 128 kilomètres de rivage du lac Supérieur parsemé de nombreux caps rocheux, hauts-fonds, îles, baies abritées et plages de sable et de galets, forme l'habitat aquatique côtier du parc. Dans les limites du parc se trouvent plus de 951 lacs intérieurs allant de petits marécages atteints par la pollution acide, à des lacs plus grands et légèrement plus riches en substances nutritives. Les terres humides dans les limites du parc semblent être formées de petits marécages et marais localisés.

On compte jusqu'à 56 espèces de poissons vivant dans l'élément aquatique de l'écosystème du parc. Bon nombre d'entre elles occupent les zones près de la rive et au large, le long du littoral du parc. On y retrouve aussi diverses espèces pour la pêche sportive dont la truite de lac, la truite arc-en-ciel et l'omble de fontaine, le saumon coho et rose, le brochet et le doré, ainsi qu'un large éventail d'espèces pélagiques et de poissons fourrages de lac dans les milieux côtiers, lotiques et lénitiques du parc.

Dans la politique de Parcs Canada, la chasse et la pêche sportive auxquels on s'adonne dans le parc et la région environnante, sont des activités traditionnelles et récréatives qui se déroulent depuis longtemps dans les parcs nationaux du Canada. Traditionnellement, les membres du *Robinson-Superior Treaty Group* utilisent la région côtière et les eaux intérieures du parc pour la pêche, et plus récemment, des visiteurs ont pratiqué la pêche sportive en tant qu'activité récréative en milieu sauvage dans les zones côtières et limitrophes intérieures plus

accessibles. La pêche sportive dans le parc a toujours été assujettie à la réglementation des Pêches de l'Ontario.

Le milieu aquatique du parc a été formé et profondément marqué par des éléments et phénomènes naturels comme la glaciation, les types de roches de fond et de sols, et le climat. Plus récemment toutefois, d'autres facteurs ambiants plus influents et pouvant modifier radicalement l'équilibre naturel de ce vaste élément de l'écosystème, ont émergé. Un grand nombre de ces facteurs ambiants ont eu et ont toujours leur origine à l'extérieur des limites du parc et ont certaines incidences environnementales à l'échelle régionale et même internationale.

La pression de plus en plus forte qu'exerce la pêche sur les eaux côtières et intérieures, les activités de la pêche commerciale dans les zones avoisinantes, les effets constants de la pollution acide et des dépôts de métaux à l'état de trace, l'accroissement de l'exploitation minière et forestière autour du parc et l'introduction et la dispersion non contrôlée d'espèces exotiques dans les eaux côtières et les bassins hydrographiques intérieurs, voilà autant de menaces qui mettent en péril l'intégrité naturelle des communautés aquatiques du parc et la qualité de ses eaux. Pour le parc national Pukaskwa le défi consistera à contenir et à réduire au minimum ces facteurs qui auront des incidences sur un élément de l'écosystème dont le niveau de production biologique est déjà naturellement peu élevé.

Ojectif

Dans le contexte des écosystèmes aquatiques, le parc se donnera pour objectif d'assurer la représentativité, la viabilité et la diversité des habitats, des espèces et des processus dynamiques se rattachant à la région maritime naturelle du lac Supérieur, tout en mettant l'accent sur les éléments lacustres, riverains, marécageux et côtiers de l'écosystème du Bouclier précambrien qui caractérisent le bassin hydrographique du lac Supérieur.

Initiatives

Parcs Canada élaborera pour Pukaskwa une stratégie globale, intégrée et proactive de gestion des zones aquatiques de l'écosystème, pour s'assurer :

- *que les systèmes riverains et les espèces qui y sont associées sont sains;*
- *que les activités de chasse et pêche des Autochtones et de la pêche sportive n'ont pas de conséquences néfastes sur la viabilité et la diversité des populations;*
- *qu'on tient compte des préoccupations touchant la santé publique et la qualité de l'eau.*

La stratégie fera appel à une approche axée sur l'écosystème et portera sur la nécessité de pouvoir compter sur un programme de contrôle dynamique et rentable, en fonction du bassin hydrographique.

Parcs Canada travaillera en étroite collaboration avec le Robinson-Superior Treaty Group à la surveillance des activités de capture de poissons de la pêche sportive par les Autochtones dans le parc.

Parcs Canada élaborera un programme éducatif public pour mieux faire comprendre le lien écologique qui existe entre les espèces riveraines du parc et les habitats dont elles dépendent.

Les éléments qui suivent font partie du programme global de gestion de l'écosystème aquatique du parc : la qualité de l'eau, la pêche sportive et la jonction des zones côtières et marines.

Qualité de l'eau

La qualité de l'eau est le facteur prédominant relié à la durabilité de l'élément aquatique de l'écosystème de Pukaskwa et de ses environs. L'écosystème du parc est caractérisé par une eau dont la quantité de substances nutritives est naturellement limitée, qui est généralement très ou extrêmement vulnérable à l'acidification et qui a une forte teneur naturelle en certains métaux, ce qui est un trait distinctif de la grande région du Bouclier. Par conséquent, divers facteurs déjà existants ou qui émergent ont modifié la qualité naturelle de l'eau à l'intérieur de tout l'écosystème, et ils risquent de mettre en péril le processus vital de la flore et de la faune aquatiques endémiques.

Les dépôts acides et les métaux à l'état de trace amplifiés par la filtration naturelle des métaux atteignent fréquemment des niveaux trop élevés pour la survie de la vie aquatique en eau douce et pour la consommation humaine. En plus du transport à long terme de polluants atmosphériques au-dessus de l'écosystème du parc, les activités d'exploitation minière et forestière, qui gagnent du terrain à ses limites nord et est, justifient une surveillance plus étroite des bassins hydrographiques intérieurs, afin de déterminer le degré de changement relié au chargement de contaminants transportés par voie d'eau.

Durant les années 70 et 80, le ministère provincial de l'Environnement a mené des études pour déterminer dans quelle mesure les précipitations acides ont affecté des lacs du parc choisis à l'avance.

Initiatives

Travaillant en étroite collaboration avec d'autres organismes et autorités compétentes du fédéral et des provinces, Parcs Canada continuera de surveiller les effets sur l'écosystème de Pukaskwa et de ses environs, du transport par voie d'eau à long terme de polluants atmosphériques.

Parcs Canada continuera de travailler en étroite collaboration avec la direction générale des Eaux intérieures afin d'étudier les répercussions des précipitations acides et des modifications apportées à l'utilisation des terres, sur les bassins hydrographiques intérieurs du parc, et plus particulièrement sur ses principales zones de bassins hydrographiques et d'eaux d'amont. Parcs Canada appuiera d'autres organismes de recherche fédéraux, provinciaux et du secteur privé qui s'occupent de réparer les dommages causés par les contaminants toxiques, et il aura recours aux programmes éducatifs publics pour soutenir leurs initiatives.

Parcs Canada traitera des questions touchant la santé et la sécurité humaines dans son programme de gestion des éléments aquatiques de l'écosystème du parc, au moyen des programmes éducatifs publics.

Gestion de la pêche sportive

Pukaskwa a récemment entrepris une étude normalisée et systématique afin de pouvoir mieux déterminer les niveaux de biocénose et de reproduction des espèces dans ses eaux intérieures et ses accès côtiers. Cela a permis de constater un taux peu élevé ou marginal de reproduction chez les populations des espèces de la pêche sportive, et des modes de « régionalisation » chez certaines espèces. Il existe relativement peu d'espèces non indigènes répertoriées dans les eaux du parc. Les études et les dossiers indiquent aussi qu'il ne s'y trouve aucune espèce menacée à l'échelle nationale. Il abrite toutefois des espèces rares ou uniques.

Avec le temps, une combinaison d'incidences environnementales presque entièrement d'origine humaine ont émergé et menacent désormais la répartition et l'intégrité naturelles des communautés de poissons dans les bassins hydrographiques du parc. On prévoit que les activités de pêche augmenteront de façon importante la

pression qui s'exerce sur les eaux intérieures du parc, ce qui causera plus de tort encore aux populations déjà clairsemées d'espèces de prédateurs de niveau trophique supérieur de la pêche sportive. Les modifications à la qualité de l'eau suite à l'introduction d'importantes quantités de dépôts acides, organiques et de métaux à l'état de trace, particulièrement dans les lacs et les cours d'eau d'amont du parc, imposent un stress anormal aux processus de vie naturelle des populations de poissons qui sont sensibles. De plus, des niveaux élevés de bioaccumulation de métaux comme le mercure ont créé un risque potentiel élevé pour la santé humaine en ce qui concerne la capture des espèces de la pêche sportive. Les programmes habituels d'empoissonnement des eaux intérieures du parc ont souvent été exécutés sans qu'on se préoccupe beaucoup de facteurs comme la capacité d'adaptation de l'habitat et les communautés de poissons dont la présence était d'origine naturelle.

À cela s'est ajouté un autre facteur limitatif naturel, le peu de substances nutritives disponibles et la productivité biologique limitée qui en découle et qui est typique des écosystèmes aquatiques de la région relativement infertile du Bouclier précambrien. Réunis, ces facteurs risquent de ternir l'image écologique de la région naturelle du lac Supérieur, que veut donner le parc.

Initiatives

Parcs Canada mettra de l'avant un programme d'inventaire des ressources aquatiques du parc, afin de pouvoir compter sur une base de données complète à partir de laquelle on pourra élaborer une stratégie de gestion.

Parcs Canada entend mettre de l'avant, élaborer et maintenir des stratégies visant à assurer la protection permanente des ressources de la pêche sportive et du public visiteur au parc national Pukaskwa, tout en faisant en sorte que les activités du milieu sauvage et de chasse et pêche traditionnelles se poursuivent là où le permettent la productivité riveraine et la dynamique des populations.

Parcs Canada prendra des mesures pour protéger les espèces de poissons du parc qui sont importantes, uniques et représentatives à l'échelle nationale, et il prendra part à des programmes en vue de favoriser leur protection dans la région.

Parcs Canada, en étroite collaboration avec d'autres organismes de gestion, verra à surveiller et à contrôler les espèces de poissons non indigènes, et il mettra de l'avant des programmes coopératifs éducatifs publics pour leur gestion, auxquels il participera.

Jonction des zones côtières et marines

La gestion de la partie du lac Supérieur se trouvant dans les limites du parc a toujours été le fruit d'une collaboration entre Parcs Canada et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Cette relation se poursuivra.

Le parc mettra l'accent sur la protection des populations de poissons naturellement durables dans le bassin du lac Supérieur. La pêche commerciale, que la politique de Parcs Canada considère comme une activité d'exploitation des ressources, sera interdite dans cette partie du lac Supérieur dans les limites du parc.

Les préoccupations relatives à la qualité de l'eau dans le bassin du lac Supérieur sont aussi des questions relevant de plus d'un secteur de compétence. Le parc participera aussi, en compagnie d'autres organismes de gestion autour du bassin, aux travaux de contrôle et de gestion des substances toxiques, afin de réaliser l'objectif visant à remettre la qualité de l'eau du bassin à son état naturel.

Pour préserver l'intégrité écologique de l'écosystème de Pukaskwa et de ses environs, il faut une stratégie de coopération impliquant toutes les instances chargées de la gestion du lac Supérieur. Elle exigera la protection des communautés de poissons naturellement durables et le rétablissement de la qualité de l'eau du bassin à son état naturel.

Initiatives

Parcs Canada travaillera en étroite collaboration avec d'autres organismes de gestion à favoriser la protection du bassin du lac Supérieur et mettra de l'avant, élaborera et maintiendra des stratégies visant à assurer la protection de l'élément côtier de l'écosystème de Pukaskwa et de ses environs.

Parcs Canada collaborera étroitement avec d'autres organismes de gestion en vue de surveiller et de contrôler les espèces de poissons non indigènes dans le bassin du lac Supérieur, et il mettra de l'avant des programmes coopératifs éducatifs publics pour leur gestion, auxquels il participera.

3.4.4 Surveillance de l'écosystème

Afin d'évaluer l'efficacité des stratégies utilisées pour la gestion des ressources écologiques, il faut élaborer un système de contrôle systématique efficace et un programme de recherche complémentaire comportant un calendrier de comptes rendus à intervalles réguliers. Cela doit prévoir des seuils critiques devant servir de points de décision pour toute mesure éventuelle. Il faut analyser les données recueillies afin d'en déterminer l'importance, et le degré de celle-ci doit être signalé à la direction.

Il faut évaluer les stratégies de surveillance des ressources du parc afin de déterminer si les programmes actuels répondent à nos objectifs relativement à l'écosystème. Cela peut nécessiter des modifications à nos programmes sur les ressources, comme par exemple éliminer ceux qui sont inutiles et en mettre de nouveaux de l'avant.

3.4.4.1 Surveillance

L'état des écosystèmes du parc indiquera dans quelle mesure un échantillon représentatif du bassin du lac Supérieur est protégé, dans les limites de la région naturelle dont le parc se fait l'interprète. Une information utile sur l'état de ces écosystèmes est essentielle pour assurer leur salubrité et leur diversité à long terme.

On évalue l'état de l'écosystème par la surveillance de sa structure, de sa composition et de ses processus, et en mettant l'accent sur les espèces rares ou importantes, sur les groupes d'espèces ou sur les communautés qui peuvent servir d'indices de l'intégrité écologique du parc. Pour démontrer dans quelle mesure l'intégrité écologique a été bien protégée, Parcs Canada en fait le compte rendu à tous les deux ans, et cette information est destinée aux rapports sur «L'état des parcs» et sur «L'état de l'environnement».

Initiatives

Parcs Canada entend compléter ses répertoires écologiques et établir et tenir à jour de façon complète, un système d'information géographique. Il créera et mettra aussi en œuvre une méthode de surveillance systématique des ressources naturelles et des conséquences de la présence des visiteurs. Il utilisera cette information pour administrer l'exploitation et les installations du parc ainsi que les activités des visiteurs, de manière à ce qu'elles nuisent le moins possible aux ressources du parc.

Parcs Canada évaluera les initiatives axées sur l'écosystème visant à préserver les ressources naturelles, afin d'améliorer le plan de conservation de l'écosystème du parc et de mesurer l'efficacité des orientations du plan directeur du parc durant son cycle d'examen.

Parcs Canada, de concert avec ses partenaires en matière de gestion et de protection des ressources, participera à l'évaluation de l'efficacité de la préservation du patrimoine naturel et de la protection environnementale de la région avoisinante. Cela impliquera de donner accès à la base d'information, à l'expérience et à l'expertise du personnel du parc pour favoriser et faire progresser les initiatives régionales qui correspondent aux objectifs du parc.

Parcs Canada analysera les éléments et les processus essentiels de l'écosystème en vue de préparer une évaluation de son état et de celui des ressources naturelles du parc, et les données seront destinées au rapport intitulé « L'état des parcs ».

3.4.4.2 Recherche

Parcs Canada ne peut compter que sur des moyens très limités en matière de recherche et par conséquent, il doit travailler en étroite collaboration avec les scientifiques et les établissements d'enseignement.

Parcs Canada participe à la recherche autant à titre de client que de partenaire. Il est un client lorsque des projets sont mis à exécution pour faciliter la protection et la gestion des ressources du parc. Il est un partenaire lorsque le parc sert à la recherche qui s'inscrit dans le rôle qu'il doit jouer en tant que point de repère environnemental. La recherche sur les ressources du parc est administrée suivant un procédé de permis. Les projets proposés sont assujettis à une évaluation environnementale et ils sont souvent appuyés par le parc sur le plan opérationnel; par exemple, le personnel, les installations et les services de transport du parc peuvent être fournis.

Initiatives

Parcs Canada verra à désigner les besoins et les capacités de soutien de la recherche du parc et à en informer ses partenaires éventuels de ce secteur, et s'efforcera d'offrir un cadre propice à la recherche.

Parcs Canada collaborera aux travaux de recherche effectués par les organismes partenaires en gestion foncière et partagera avec eux les connaissances sur les ressources et l'expertise du personnel.

3.4.5 Répercussions sur l'écosystème

3.4.5.1 Répercussions des activités

On identifiera et évaluera les répercussions de toutes les activités touchant le parc afin de déterminer les effets possibles sur l'écosystème. En outre, toutes les activités se déroulant dans le parc seront évaluées pour constater de quelle manière elles agissent sur les terres avoisinantes. En fonction d'une évaluation environnementale, tout projet, activité ou plan peut être annulé ou modifié en vue d'en réduire les incidences, ou mis de l'avant tel que prévu. De même, on évaluera les effets cumulatifs afin de savoir si ces activités, prises dans leur ensemble, peuvent avoir une incidence soit négative, soit positive sur l'environnement.

Initiatives

On aura recours au processus d'évaluation environnementale des projects de politiques et de programmes, afin de réduire au minimum la dégradation et la destruction évolutives de l'écosystème naturel.

Les habitats, les espèces et certains types de terres sensibles seront protégés par la mise en application des Zones 1 et 2 ou par le recours à la désignation de sites écologiquement sensibles. On évaluera d'autres territoires à l'intérieur du parc afin de déterminer leur capacité d'absorption environnementale et sociale.

On continuera de surveiller les conséquences de la présence des visiteurs et de l'exploitation du parc sur les ressources naturelles, et certaines zones seront remises en valeur ou en état conformément à la capacité des sites et à la qualité de l'intervention des visiteurs.

L'expérience et l'expertise accumulées par Parcs Canada dans le secteur de la gestion des installations du parc et de l'incidence des utilisateurs, seront mises à la disposition des communautés locales et des organismes publics. Parcs Canada fournira des avis nécessaires sur la gamme et les types d'utilisations et d'activités pour les visiteurs, ainsi que sur leurs incidences environnementales et sur la façon de les atténuer.

3.4.5.2 Application de la loi

Le maintien de la paix publique est devenue une tâche imposante, préoccupante et difficile et qui exige une orientation précise dans les directives à l'échelle nationale et dans celles visant le parc. Le programme d'application de la loi dans le parc comporte deux éléments proactifs qui sont la prévention et l'éducation du public. Le service de gardes de parc protège les ressources naturelles du lieu contre l'intervention humaine et le comportement inadéquat des visiteurs, par l'application de la *Loi sur les parcs nationaux* et d'autres mesures de loi fédérales et provinciales.

Bien souvent, des visiteurs ne comprennent pas, ou, dans certains cas, négligent les conséquences de leur intervention sur les ressources sensibles. On peut éviter ou réduire ce type de comportement grâce à un programme qui informe et éduque les visiteurs du parc. Ce genre de programme est nécessaire étant donné que le personnel du parc ne se trouve pas toujours sur place.

Le service de gardes de parc a établi d'excellents rapports de travail avec d'autres organismes d'application de la loi dont la section de la réglementation de la pêche commerciale du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, les agents locaux de conservation, la direction de la Conservation et de la Protection du Service canadien de la faune et la direction générale des Eaux intérieures (Environnement Canada).

Initiatives

Grâce à des programmes qui informent et éduquent les visiteurs, Parcs Canada pourra continuer à assurer la protection des ressources naturelles du parc.

Les mesures d'application de la loi doivent être proactives et axées sur la protection de l'intégrité de l'écosystème du parc. Cet objectif se réalisera en alliant les préoccupations relatives au respect de la loi à celles à caractère scientifique.

Il faudra s'efforcer par tous les moyens d'offrir au parc la protection de la Loi et des règlements sur les parcs nationaux, en vertu de son statut de « réserve des parcs nationaux », afin de remplir ce mandat effectivement.

Il faut favoriser et poursuivre le recours aux partenariats avec d'autres organismes d'application de la loi.

4.0 L'ENVIRONNEMENT CULTUREL

4.1 La situation actuelle

Parcs Canada se donne pour tâche d'assurer la protection et la préservation des ressources culturelles, tant archéologiques qu'historiques, dans les parcs nationaux. La politique de gestion des ressources culturelles fournit un cadre pour identifier, protéger, utiliser et surveiller les ressources culturelles en plus d'en évaluer l'importance, sous l'autorité de Parcs Canada. Le parc s'en tiendra aussi aux exigences du processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes et à la politique fédérale d'examen des immeubles à valeur patrimoniale, afin d'assurer la protection des biens culturels.

Les plus importantes ressources culturelles du parc qu'il faut protéger sont les sites archéologiques témoignant de la culture préeuropéenne, ainsi que les objets et autres de grande portée qui révèlent l'utilisation et la colonisation des terres par les Européens. Les fosses de Pukaskwa se trouvant sur les plages de galets du rivage du lac Supérieur sont les meilleurs exemples de la présence des premiers habitants (vers l'an 1000 ap. J.-C.). Durant l'époque posteuropéenne, cette région n'a été témoin d'aucun événement ou activité important. La période de l'exploration du dix-neuvième siècle et des activités de colonisation qui ont suivi ont échappé à la région, et c'est ainsi que le paysage du parc est demeuré à peu près le même. La petite localité forestière The Depot située à l'embouchure de la rivière Pukaskwa est un lieu suscitant un intérêt particulier.

En 1984 était conçu le plan de gestion des ressources culturelles qui établit un cadre propice à la désignation et à l'évaluation des ressources culturelles importantes et fournit les lignes directrices en vue de leur protection. Le plan a pour objectifs de protéger et d'administrer toutes les ressources culturelles, d'en assurer l'interprétation et de diriger la recherche éventuelle.

Quatre types de ressources culturelles ont été désignés dans le parc : les sites archéologiques immergés, les sites archéologiques au sol, les structures et éléments particuliers historiques et les épaves subaquatiques. Depuis la mise en œuvre du plan en 1984, d'autres renseignements ont été recueillis, et des ressources ont fait l'objet d'un certain niveau de protection et de surveillance, selon leur degré d'importance. Le plan devra être révisé afin d'y incorporer les renseignements acquis et d'évaluer son efficacité.

4.2 Notre vision de l'avenir

On continuera d'apprécier, de respecter, de protéger et de préserver au plus haut point les ressources culturelles du parc. Au chapitre de la désignation, de l'interprétation et de la protection des ressources culturelles du parc, il faudra s'impliquer davantage auprès du *RSTG*. L'évaluation des répercussions locales et cumulatives de toutes les activités d'exploitation et de loisir seront pratique courante. Toute détérioration de site sera réduite au minimum et les améliorations seront visibles.

On continuera de retrouver dans le plan de gestion des ressources culturelles, des stratégies visant la préservation et l'utilisation des ressources culturelles du parc, qui font partie du paysage culturel de la région. Il demeurera nécessaire de travailler avec nos partenaires à la protection du paysage culturel de la région. Toute utilisation du parc

pouvant avoir des répercussions sur ses ressources culturelles ne sera autorisée que si la protection de la ressource peut être garantie. Une exploration des thèmes de l'histoire humaine dans le cadre du programme éducatif public du parc, permettra aux visiteurs de mieux connaître ces ressources. La présentation du contexte régional des ressources culturelles se fera en collaboration avec le *RSTG*, les organismes gouvernementaux et d'autres groupes intéressés. Parcs Canada partagera son expertise et ses conseils techniques avec ses partenaires en gestion des ressources culturelles de la région.

4.3 *Initiatives*

Le plan de gestion des ressources culturelles de 1984 sera revu et révisé au besoin. Le plan révisé confirmera l'importance des sites et indiquera officiellement les méthodes et les procédés auxquels on aura recours pour assurer la protection des ressources culturelles du parc. Il établira des programmes de surveillance des répercussions de la visite des sites et de l'érosion naturelle, et des travaux de remise en état des sites perturbés, sur les ressources archéologiques, ainsi que la nécessité de pousser plus loin la recherche. Dans le programme de gestion des ressources culturelles, l'accent sera mis sur l'interprétation sur place ou hors des lieux du site.

L'occupation et l'utilisation par les humains dans le passé des terres se trouvant dans les limites du parc continueront de faire l'objet de recherches, et l'information recueillie se traduira par des mesures de protection des paysages culturels. Il est possible qu'on détermine et entreprenne éventuellement des études portant sur des thèmes historiques particuliers, suite au développement de thèmes d'interprétation.

Le niveau de gestion et de protection le plus élevé sera accordé aux sites archéologiques les plus importants, par le recours à des mesures en vue d'interdire toute nouvelle exploitation du parc, de dissuader, avec diligence, les visiteurs de s'y rendre, et, au besoin, d'éliminer graduellement ou de relocaliser les activités actuelles donnant lieu à une utilisation incompatible. Les sites de grande importance seront protégés au titre de Zones 1, et, pour faciliter leur protection, l'information sur l'emplacement de ces sites ne sera pas mise à la disposition du grand public. Toute utilisation constituant une menace pour l'état ou l'intégrité de la ressource fera l'objet d'un examen attentif avant d'être autorisée. L'interprétation se fera hors des lieux du site.

Les sites archéologiques d'importance moyenne obtiendront le niveau de gestion et de protection approprié, en vertu du système de zonage AEV. On peut y autoriser une exploitation ou une utilisation limitées. L'interprétation se fera hors des lieux du site.

L'exploitation et l'utilisation des sites d'importance minime peuvent être autorisées suite à une évaluation des répercussions. Cela comprend toute mesure atténuante pouvant être prise.

Parcs Canada continuera de protéger les ressources culturelles du parc contre les répercussions de la présence humaine. Des programmes d'information et d'éducation des visiteurs et l'application de la loi permettront d'y arriver.

Parcs Canada incitera le *Robinson-Superior Treaty Group* à s'impliquer davantage dans la désignation, l'interprétation et la protection des ressources culturelles du parc.

5.0 OCCASIONS OFFERTES AU PUBLIC

5.1 Introduction

La présente section décrit l'orientation stratégique en vue de faire connaître le rôle et le mandat de Parcs Canada et de Pukaskwa et d'offrir à la communauté l'occasion de s'impliquer.

Le parc national Pukaskwa n'est qu'une partie d'une région plus vaste située sur la rive nord du lac Supérieur et qui comprend divers écosystèmes, des villes, des parcs provinciaux, des terres de la Couronne et ainsi de suite. Pour que le parc demeure une région sauvage, il faut imposer des conditions restrictives visant des activités et l'accès à certains secteurs. Pourtant, l'accès aux lieux et les occasions de vivre des expériences intéressantes font partie du mandat et contribuent à la protection future de ce milieu naturel parmi d'autres.

5.2 La situation actuelle

Le parc national Pukaskwa est l'un d'une suite d'aires publiques du bassin du lac Supérieur qui offrent l'occasion de faire l'expérience du milieu sauvage. C'est le seul parc national sauvage en Ontario. L'accent est mis sur une utilisation appropriée du parc pour favoriser sa protection et créer un groupe de personnes se portant à la défense du patrimoine. La protection demeure cependant l'objectif principal.

La plus grande partie du parc (99 p. 100) est administrée en tant que zone sauvage qu'on désigne sous le nom d'arrière-pays. La région est surtout caractérisée par un milieu naturel resté inchangé où les visiteurs peuvent mettre à l'épreuve leur capacité de s'adapter au milieu sauvage. Les installations fournies sont réduites au minimum et incitent à la protection des ressources. Elles se trouvent dans le corridor côtier le long de la psite côtière allant de l'anse Hattie à la rivière North Swallow, ainsi que le long des rivières Pukaskwa et White.

Le reste du parc (1 p. 100) est administré en tant que « l'orée de la zone sauvage » qu'on désigne aussi sous le nom d'avant-pays. Ce secteur s'appelle l'anse Hattie; c'est à la fois l'avant-pays et la principale aire d'accueil du parc. Les visiteurs y trouvent le caractère sauvage du parc dans des conditions relativement sûres et organisées. Dans ce secteur il y a les installations et les services pour le camping, la randonnée pédestre, le pique-nique ou la participation à divers programmes d'interprétation. Le complexe administratif est aussi situé à l'anse Hattie. Les Amis de Pukaskwa y tiennent un magasin et une aire administrative au Centre d'accueil ainsi que dans l'immeuble de l'administration.

Le parc est ouvert à longueur d'année. Il est entièrement opérationnel de la mi-juin à la fin de semaine de la fête du Travail. Le complexe de l'anse Hattie est accessible et partiellement opérationnel durant les saisons intermédiaires où il n'y a pas de neige. En hiver, l'anse Hattie est administrée en tant que zone de l'arrière-pays. On ne peut s'y rendre qu'en ski de randonnée ou en raquettes. Le camping d'hiver est autorisé.

On peut accéder au parc par la route 627, à courte distance de la route transcanadienne (17), à environ 300 km à l'est de Thunder Bay et à 400 km à l'ouest de Sault Ste. Marie. On peut aussi s'y rendre par bateau, canot ou kayak. Seuls les canots et les kayaks peuvent être mis à l'eau dans le parc. Il ne s'y trouve aucune installation d'amarrage ou de mise à l'eau pour les embarcations à moteur dans le parc.

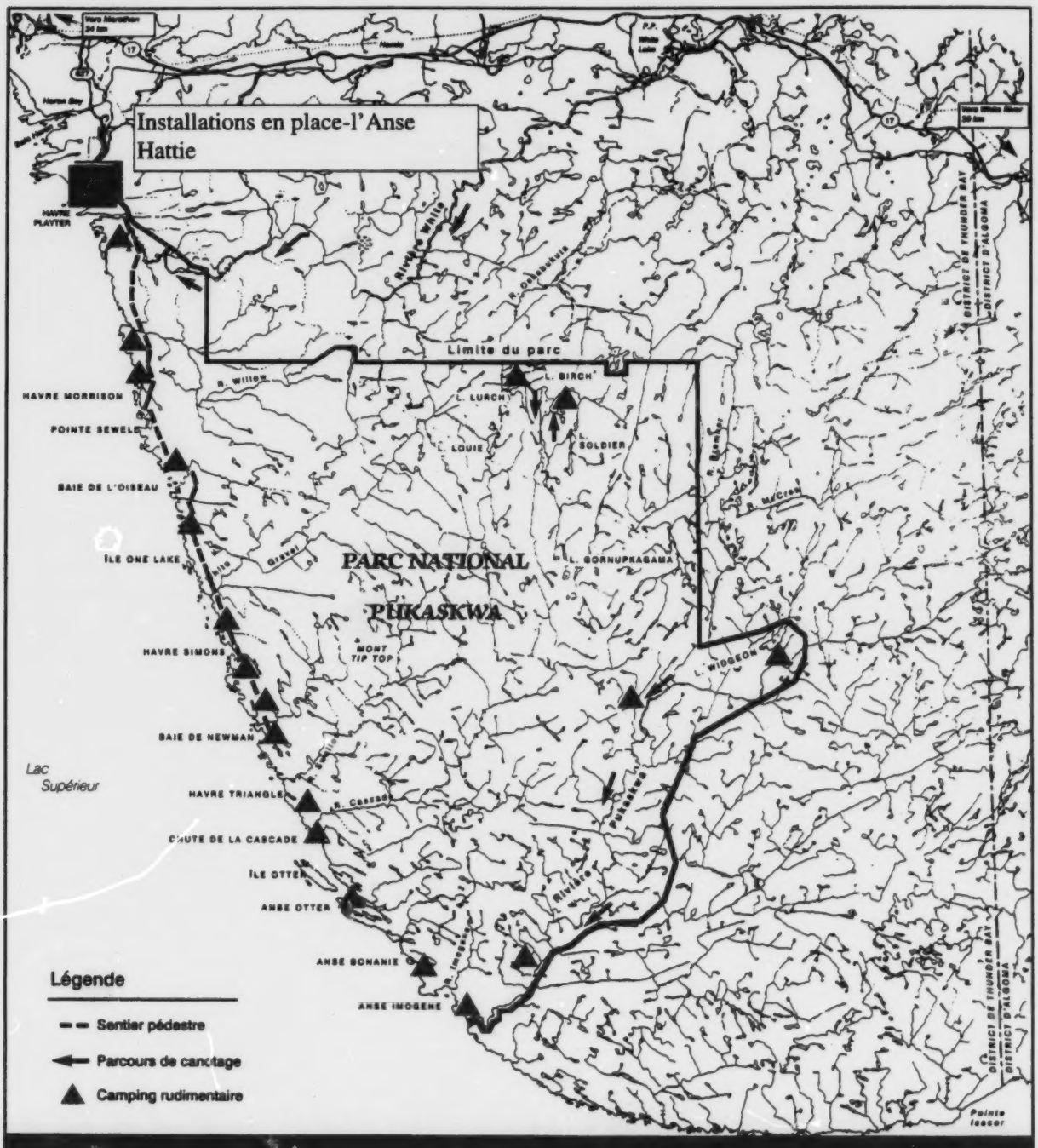

Carte 6: Intallations en place-arrière-pays

(Les points de mise à l'eau les plus près se situent au Havre Peninsula et à un endroit non reconnu près de l'embouchure de la rivière du Pic.)

La plupart des visiteurs proviennent de l'Ontario (de la région de Toronto particulièrement), des États-Unis (surtout du Michigan et du Minnesota) et de la région locale. Entre 1991 et 1994, on a compté au total de 35 000 à 40 000 jours-personnes-visiteurs par année à Pukaskwa. En moyenne, 84% des visiteurs demeurent dans la zone de l'avant-pays. Le reste, soit 16%, s'aventure dans l'arrière-pays. Pukaskwa est davantage un parc de destination que les autres parcs provinciaux ou privés de la région.

« Rive sauvage d'une mer intérieure » est le thème du parc national Pukaskwa. Sa raison d'être est de saisir l'âme de ce coin de pays et de permettre aux visiteurs d'être sensibles aux forces qui lui ont donné sa configuration et qui continuent de le transformer. Il permet aussi de préciser le rôle de Parcs Canada qui est de préserver et d'administrer notre patrimoine dans cette zone du bassin du lac Supérieur. Le thème se subdivise en six messages :

la terre;
l'environnement boréal;
le lac;
le patrimoine humain;
la milieu sauvage;
la préservation du patrimoine.

L'anse Hattie est le principal site d'interprétation où sont présentés tous les thèmes et messages à l'aide de diverses méthodes d'interprétation, personnelles et non personnelles. L'interprétation dans l'arrière-pays se fait à l'aide d'un matériel non personnel et plutôt discret, comme des publications.

Le corridor côtier permet une excellente communication des messages portant sur le lac, le patrimoine humain, la vie sauvage et la préservation du patrimoine. L'intérieur se prête bien aux messages sur la terre, l'environnement boréal, le milieu sauvage et la préservation du patrimoine.

5.3 *Notre vision de l'avenir*

Le parc demeurera une des régions sauvages les plus accessibles aussi bien pour le marché régional que pour le sud-est de l'Ontario et le Midwest américain. L'avant-pays (l'anse Hattie) continuera d'être administré en tant que « l'orée du pays sauvage » et les installations y seront toujours concentrées. L'arrière-pays continuera d'offrir l'occasion de participer à une foule d'activités de la vie sauvage qui n'exigent que l'aménagement d'installations minimales, mettent l'accent sur la protection des ressources, visent à ce que les visiteurs puissent compter

Carte 7: Installations en place-l'anse Hattie

sur eux-mêmes et les attirent en leur permettant de faire l'expérience du milieu sauvage à divers niveaux.

Tous les besoins et toutes les attentes des visiteurs ne seront pas comblés. Les programmes, les installations et les services du parc seront orientés vers des groupes précis de visiteurs, et plus particulièrement vers quatre groupes qui auront la priorité : ceux qui s'aventureront au cœur de la vie sauvage de l'arrière-pays, les visiteurs diurnes, les campeurs et les groupes éducatifs organisés.

Le parc ne sera pas administré de façon isolée, mais en tant qu'élément clé de la protection des ressources de l'écosystème de Pukaskwa et de ses environs, et du tourisme régional. Les activités éducatives du parc feront la promotion du civisme environnemental au sein de la communauté enseignante et chez les groupes cibles de visiteurs et les intervenants de la région de Pukaskwa dans tout ce qu'elle englobe.

L'essentiel de tous les messages sera la protection de la « rive sauvage d'une mer intérieure ». Il ne sera pas uniquement transmis au moyen des divers programmes d'interprétation, mais aussi à l'aide d'exemples de mesures prises dans le parc et qui peuvent aussi l'être par des visiteurs, des organismes, des organisations et des intervenants, à l'extérieur des limites du parc.

La communication entre les intervenants du bassin du lac Supérieur et le parc seront améliorées. On verra à comprendre les buts, les objectifs et la vision de chaque intervenant. Le parc continuera d'appuyer les Amis de Pukaskwa.

Les croyances spirituelles et les valeurs culturelles traditionnelles du peuple Objibwa, le plus près du parc, seront présentées et protégées par des moyens efficaces permettant d'interpréter sa culture, de mieux faire comprendre ses croyances en ce qui concerne la relation entre la terre et l'eau de la région et de rendre hommage à l'importance de ressources culturelles comme les fosses de Pukaskwa.

Le programme de gestion des risques pour les visiteurs et les services de recherche et de sauvetage seront établis en fonction d'un plan approfondi d'évaluation des risques et de sécurité publique. Le programme sera administré de manière à s'assurer que l'intégrité des ressources patrimoniales du parc est maintenue, tout en offrant aux visiteurs des occasions uniques d'acquérir des connaissances, d'apprécier ce qu'ils voient et d'en profiter. Le parc offrira un programme éducatif public efficace sur les risques qu'il comporte. L'élément prévention de ce programme sera revalorisé dans le cadre d'un programme d'éducation des visiteurs.

Tous les employés du parc éprouveront de la fierté et de la satisfaction à s'acquitter de leur tâche consistant à assurer la gestion des ressources et des visiteurs du parc tout en permettant à Parcs Canada de remplir son mandat. Perçue par les visiteurs, cette fierté favorisera la gestion responsable de notre patrimoine naturel.

5.4 Groupes cibles et intervenants

Groupes cibles

Après un examen attentif de l'étude de marché portant sur la base de visiteurs, des objectifs souhaités, de l'énoncé de la vision pour Pukaskwa et des principes d'exploitation prescrits par notre mandat, quatre principaux groupes de visiteurs ont été désignés selon leurs activités. Ces groupes prennent part à des activités acceptables et recherchent les occasions uniques d'apprendre à connaître et à apprécier « la rive sauvage d'une mer intérieure », et à en faire l'expérience.

Ceux qui s'aventurent dans l'arrière-pays sauvage: Ce groupe souhaite faire l'expérience de la vie sauvage là où toute activité ou contact humain est à peu près inexistant. Ils veulent relever le défi de pouvoir survivre au cœur de la vie sauvage. Ils pratiquent alors la randonnée avec sac à dos, le canot, le kayak et la navigation. La plupart empruntent le corridor côtier allant de l'anse Hattie à la rivière North Swallow.

Visiteurs de jour: Ils séjournent dans le parc durant de courtes périodes et souhaitent profiter du lieu dans un cadre contrôlé et naturel. Ceux qui font partie de ce groupe prennent part à des activités comme la randonnée pédestre dans un sentier d'interprétation, la participation à un programme d'interprétation, la visite de la plage Horseshoe et le pique-nique. Ils passent la majorité de leur temps dans le secteur de l'anse Hattie.

Campeurs: Dans ce groupe on retrouve des voyageurs en route, d'autres dont c'est la destination, ou des visiteurs locaux. Ils utilisent un matériel varié allant de la tente à la roulotte motorisée. Ils recherchent un environnement semi-sauvage mais dans un cadre contrôlé. Ils utilisent les installations qui sont fournies à l'anse Hattie et vivent une certaine part d'aventure le long de la piste côtière jusqu'à White River.

Groupes éducatifs organisés: Ces groupes recherchent une information et des services précis afin de mieux connaître le patrimoine naturel et culturel et pour acquérir des habiletés. Ils peuvent se subdiviser en plusieurs groupes éducatifs formels allant des écoles à certains types de clubs comme les scouts et les jeannettes. Ils peuvent profiter de services à l'intérieur comme à l'extérieur du parc.

5.5 La technique de présentation

La section des occasions offertes au public qui s'occupe principalement de l'information et de la communication, verra à ce que tous les visiteurs et intervenants prennent connaissance des messages suivants :

- le mandat et les politiques de Parcs Canada;
- le rôle de Pukaskwa en tant qu'élément d'un réseau de parcs nationaux et que lieu sauvage qu'il faut protéger;
- l'information nécessaire pour planifier une visite au parc national Pukaskwa et en profiter, ce qui comprend les renseignements sur le voyage, les installations sur place, le niveau de capacité nécessaire pour explorer l'arrière-pays, les programmes offerts, les questions touchant la sécurité du public (particulièrement important pour les visiteurs de jour, les campeurs et ceux qui se rendent dans l'arrière-pays);
- les activités appropriées qu'on peut pratiquer dans le parc tout en le laissant intact; perception des limites imposées par mesure de sécurité (information particulièrement importante pour les utilisateurs de l'arrière-pays, les visiteurs de jour et les campeurs); e)tous les thèmes et messages communiqués au moyen de diverses méthodes d'interprétation, personnelles et non personnelles;
- les occasions de devenir un de ceux qui se préoccupent des questions touchant directement ou indirectement le milieu naturel, et de s'impliquer à l'intérieur ou à l'extérieur du parc;
- une évaluation des répercussions sur l'environnement du parc, d'activités se déroulant à l'extérieur de ses limites, afin de les réduire au minimum (particulièrement important pour les résidants locaux et les intervenants de la région environnante).

Rejoindre les visiteurs du parc

Les visiteurs auront reçu suffisamment d'information pour que leur visite soit agréable et sans risque. L'information leur sera transmise directement dès qu'ils auront pénétré dans le parc, ou indirectement par l'entremise de divers organismes et publications touristiques. Les visiteurs seront au courant des occasions qui leur sont offertes de connaître le parc et ses environs, et des divers services de soutien et installations mis à leur disposition.

Rejoindre la communauté environnante (programme d'expansion)

Parcs Canada verra à favoriser le sens de la responsabilité et à susciter le souci de la protection au chapitre de l'environnement dans la région, en rendant les intervenants plus conscients de l'importance du parc et du rôle qu'il joue dans le réseau de parcs nationaux et le bassin du lac Supérieur.

Mais les intervenants ont des besoins et des objectifs différents. On peut arriver à mieux saisir ces besoins et objectifs au moyen d'une stratégie de communication élaborée en collaboration avec les intervenants et toutes les sections et tout le personnel du parc.

On favorisera la constitution de réseaux avec des organisations de la région environnante. Les sections les mieux en mesure de communiquer avec certaines organisations seront incitées à le faire. Il faudra aussi recourir à d'autres moyens comme les programmes d'initiatives de gestion responsables et le travail effectué en collaboration avec des groupes ayant des intérêts communs, pour influencer les intervenants.

5.6 Aires d'occasions offertes aux visiteurs

Ce cadre décrit quatre aires d'occasions offertes aux visiteurs (voir la carte 8). Chacune offre un amalgame distinct de sites naturels, de services de soutien, d'installations, de programmes et de messages nécessaires à chacun des quatre groupes de visiteurs déterminés. Ces aires d'occasions offertes aux visiteurs de Pukaskwa et qui sont conformes au mandat du parc, sont ainsi définies :

occasions offertes dans l'avant-pays,

occasions offertes dans l'arrière-pays :
aires semi-aménagées,
aires non aménagées,
aires sauvages.

5.6.1 Aires d'occasions offertes dans l'avant-pays

Ce qu'on recherche

La zone de l'avant-pays sera la principale aire d'accueil du parc. Comme elle est à « l'orée du pays sauvage », elle permettra aux visiteurs de connaître le caractère sauvage du parc dans des conditions structurées. Voici ce qui sera offert aux visiteurs :

- les mêmes occasions pour tous les visiteurs d'avoir des contacts avec les autres et de s'isoler de la présence et des bruits des humains;
- un niveau élevé d'interaction avec le milieu naturel;
- une certaine part de défi ou de risque qui sera tout de même réduite au minimum par des mesures de gestion appropriées.

Lieu

Secteur de l'anse Hattie.

Groupes cibles de visiteurs

visiteurs de jour;
campeurs;
groupes éducatifs organisés;
ceux qui s'aventurent dans l'arrière-pays sauvage; (orientation initiale du parc).

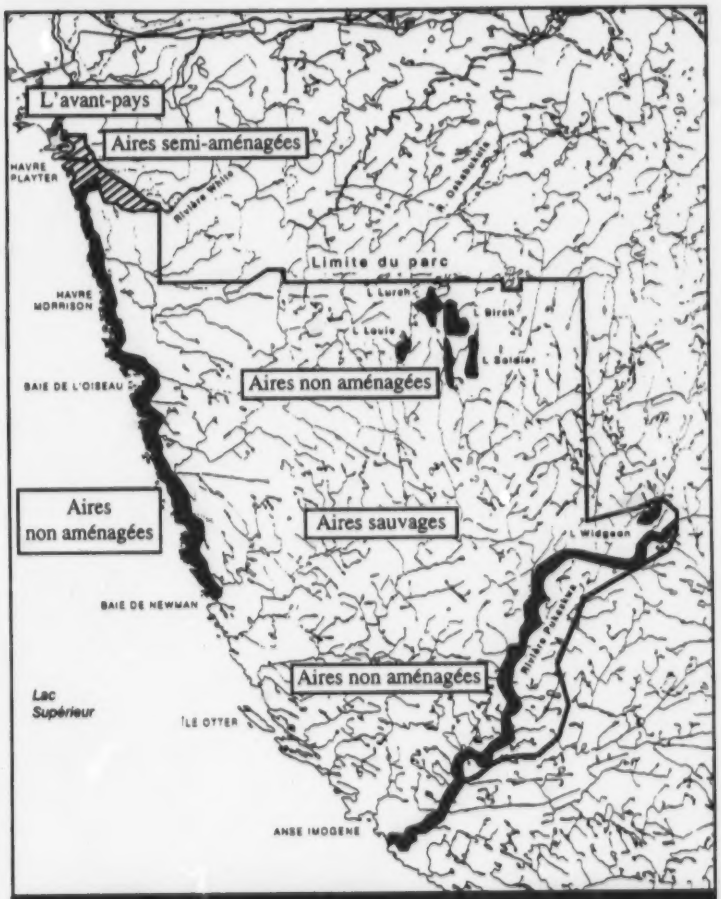

Carte 8: Aires d'occasions offertes aux visiteurs

Interprétation et messages

Au principal point d'accueil du parc les visiteurs seront renseignés sur le mandat de Parcs Canada du Patrimoine canadien, les éléments caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du parc, ses thèmes et six messages principaux, et sur ce qui touche l'aspect récréatif comme les services, les installations, les programmes, ainsi que sur les règlements du parc, y compris les questions et les exigences relatives à la sécurité du public.

Le secteur de l'anse Hattie sera le principal site d'interprétation du parc. Le thème et les six principaux messages de Pukaskwa seront communiqués à tous les visiteurs de façon générale et aux campeurs et visiteurs de jour à l'anse Hattie en particulier, à l'aide d'un éventail complet de moyens d'interprétation dont le Centre d'accueil des visiteurs, les sentiers autoguidés, la programmation personnelle et tout le soutien qu'apporte l'association coopérative les Amis de Pukaskwa. Les visiteurs se rendant dans l'arrière-pays seront renseignés sur le patrimoine naturel et culturel du parc et les exigences visant la protection de ces ressources, la gamme d'activités récréatives à leur disposition dont les installations, les services et les programmes, et sur les règlements, y compris ceux portant sur la sécurité du public et le système d'inscription.

Installations

Les installations suivantes conviennent à ce qui est prévu pour une aire de gestion de l'avant-pays :

. route d'accès et pavillon;
. aire de stationnement;
. Centre d'accueil;
. installations pour l'utilisation diurne;
. terrain de camping avec services complets;
. terrain de camping avec services limités;
. aire de campement pour les groupes;
. sentiers d'interprétation et d'accès.

Les services et les installations fournies dans le secteur de l'anse Hattie sont destinées à :

. assurer la protection maximale des ressources naturelles et culturelles;
. améliorer les activités récréatives appropriées de manière à les adapter aux divers niveaux de capacité et d'intérêt des visiteurs du parc;
. faire en sorte que les visiteurs aient toutes les occasions possibles de prendre connaissance des thèmes et messages sur les ressources naturelles et culturelles;
. permettre un accès facile aux installations et aux activités à tous les visiteurs, y compris aux personnes handicapées;
. avoir une présence discrète qui corresponde aux niveaux d'utilisation prévus.

Activités

Le secteur de l'anse Hattie continuera d'offrir à longueur d'année un éventail d'activités récréatives appropriées adaptées à divers types d'utilisations et de niveaux d'apprentissage. Parmi les principales activités jugées appropriées dans le secteur de l'anse Hattie, mentionnons celles-ci :

. camping (à longueur d'année);
. randonnée pédestre diurne;
. programmes d'interprétation - activités spéciales;
. canot-kayak;
. pique-nique;
. pêche sportive;
. ski de randonnée;
. raquette;
. campement en groupe;
. visites des sites;
. observation de la nature;
. activités artistiques;
. acquisition d'habiletés de base adaptées au milieu sauvage et compatibles avec la préservation.

5.6.2 Aires d'occasions offertes dans l'arrière-pays

On considère que l'arrière-pays est formé des zones du parc surtout caractérisées par un milieu naturel resté intact et qu'on ne peut atteindre que par des moyens non motorisés. On compte trois types d'aires pour les activités dans l'arrière-pays : semi-aménagées, non aménagées et sauvages. Ainsi y retrouve-t-on des aires faciles d'accès, dont le niveau de visite est modéré et où il y a une certaine base d'installations, tout autant que des aires très peu ou pas utilisées où la présence de l'être humain est à toute fin pratique inexistante.

Ce qu'on y recherche

L'arrière-pays offrira aux visiteurs un choix varié de moyens de profiter des lieux selon leurs capacités et de se retrouver au cœur d'un environnement sauvage et de ses ressources naturelles et culturelles où les mesures de sécurité maximales ont été prises.

Les activités adaptées à l'arrière-pays permettront aux visiteurs :

- d'acquérir le sens de l'aventure;
- de relever un défi;
- de pouvoir compter sur eux-mêmes;
- d'avoir la liberté de choisir (dans les limites de la surveillance et de la réglementation nécessaires);
- de vivre une certaine solitude;
- de développer un sens de la découverte;
- de prendre connaissance directement des principaux thèmes du parc.

Groupes cibles

- ceux qui s'aventurent dans l'arrière-pays sauvage;
- les visiteurs de jour;
- les campeurs.

Interprétation et messages

On fera connaître aux visiteurs se rendant dans l'arrière-pays le thème du parc « rive sauvage d'une mer intérieure » et les six messages qui l'accompagnent, le mandat et les politiques de Parcs Canada, les règles et règlements du parc, et surtout les renseignements ayant trait à la sécurité du public et au niveau d'habileté et d'expérience nécessaire pour s'aventurer dans l'arrière-pays.

Dans l'arrière-pays, l'interprétation et l'information seront assurées avec discrétion. À cette fin, on privilégiera les publications et l'intervention occasionnelle du personnel. L'accent sera mis sur le concept de la vie sauvage, les thèmes du parc et les histoires s'y rattachant, et sur le niveau de restriction et de réglementation nécessaire pour assurer la sécurité des visiteurs dans l'arrière-pays.

Installations

Les installations de l'arrière-pays seront destinées :

- à protéger l'environnement tout en n'offrant que le confort et les services de base;
- à faire connaître le plus possible les principaux thèmes du parc;
- à répondre aux exigences et aux besoins fondamentaux de certains groupes d'utilisateurs;
- à mettre en valeur les beautés naturelles et culturelles, sans insister indûment.

AIRES SEMI-AMÉNAGÉES

Ce qu'on y recherche

Dans l'aire semi-aménagée, les visiteurs :

- auront moyennement l'occasion de s'isoler de la présence et des bruits humains;
- éprouveront le sentiment d'être près de la nature, d'avoir la tranquillité et de pouvoir compter sur eux-mêmes, par la pratique d'activités comme le canotage, la navigation ou la randonnée pédestre.

Lieu

- le corridor côtier, de l'anse Hattie à la rivière White;
- le corridor de la rivière White.

Groupes cibles

. ceux qui s'aventurent dans l'arrière-pays sauvage;
. les visiteurs diurnes;
. les campeurs.

Interprétation et messages

Le thème du parc « rive sauvage d'une mer intérieure » passe par le corridor côtier et doit servir de base à l'interprétation des six messages. La méthode d'approche aura recours aux techniques non personnelles, selon ce qui sera jugé approprié dans le plan de service. Parmi les moyens dont on disposera, il y a les brochures, les guides sur la randonnée pédestre et le canotage, les objets exposés sur place et l'intervention occasionnelle du personnel.

Les programmes d'information serviront à éveiller la conscience des visiteurs et à mieux faire comprendre les ressources naturelles et culturelles du parc et la nécessité de les protéger, tout en montrant comment il faut se comporter en milieu sauvage et ce qui est offert durant la saison intermédiaire.

Installations

Au moment de concevoir les installations pour les aires semi-aménagées, la principale préoccupation est la protection des ressources naturelles. En même temps, il faut tenir compte du fait que cette zone est moyennement fréquentée et qu'il faut par conséquent aussi voir à la sécurité du public. Tout en étant le plus discrètes possible, les installations doivent être conçues de manière à inspirer la sécurité aux visiteurs.

Les installations suivantes sont adaptées aux activités prévues dans une aire semi-aménagée :

. ponts, marches et promenades dans les aires appropriées et de types pouvant accueillir un flot de circulation le long de la piste côtière;
. signaux de direction;
. poste d'inscription et de départ de l'arrière-pays;
. objets exposés sur place;
. emplacements de camping à la rivière White;
. routes de portage pour les canotiers.

Activités

Dans cette partie du corridor côtier, les visiteurs auront le choix parmi une gamme d'activités adaptées à l'arrière-pays et aux divers types d'utilisations et de niveaux d'expérience dont :

. randonnée pédestre avec sac à dos (y compris le camping à longueur d'année);
. canot-kayak;
. randonnée pédestre diurne;
. promenade en canot automobile ou en bateau à voile le long de la côte;
. pêche sportive;
. excursions le long de la côte (services de taxi aquatique);
. raquette;
. ski de randonnée;
. visite des sites;
. observation de la nature;
. activités artistiques;
. acquisition d'habiletés adaptées au milieu sauvage et compatibles avec la préservation.

Cette section de la piste côtière est devenue un lieu très populaire auprès des marcheurs de jour. L'affluence est une cause de problème durant la saison de pointe. Elle crée du mécontentement surtout chez ceux qui recherchent l'isolement sauvage. On élaborera un plan de service de l'arrière-pays afin d'améliorer la gestion de cette zone, sans perdre l'intégrité du milieu naturel ni son caractère

sauvage. Le plan prévoira le recours à des choix de gestion rigides ou souples, comme l'imposition d'un système de quota pour le nombre et l'importance des groupes s'aventurant le long du sentier, ou l'aménagement d'un sentier en forme de boucle.

AIRES NON AMÉNAGÉES

Ce qu'on y recherche

Les aires non aménagées offriront aux visiteurs :

- une forte possibilité de pouvoir s'isoler des autres utilisateurs;
- un sentiment d'indépendance, la proximité de la nature, la tranquillité et la satisfaction de se débrouiller seul.

Lieux

- le corridor côtier, de la rivière White à la rivière Pukaskwa;
- le complexe des lacs Lurch-Birch-Louis;
- le lac Widgeon.

Le groupe cible de visiteurs

- Ceux qui s'aventurent dans l'arrière-pays sauvage.

Interprétation et messages

Le long du corridor de la piste côtière, l'accent sera mis sur le thème « rive sauvage d'une mer intérieure ». La zone se prête bien à l'introduction des six messages. Sur la rivière Pukaskwa, le thème sous-jacent des plaines de Pukaskwa « de la glace à la mer » peut être abordé en traitant des sujets suivants : la glaciation, la forêt boréale et les basses terres du Saint-Laurent, l'exploitation forestière et la préservation du milieu sauvage.

Les messages insisteront aussi sur la préservation du milieu naturel, sur les activités se prêtant à la préservation (par ex. le camping qui ne laisse aucune trace) et sur la nécessité pour les visiteurs d'avoir de l'expérience et de savoir se débrouiller seul dans un cadre sauvage.

Les messages et l'information seront communiqués par des moyens non personnels, surtout des publications. Les Amis de Pukaskwa assureront la distribution de guides pour les activités pédestres et le canotage. Grâce à une mise à jour constante des guides, ils fourniront une information précise et pertinente. Ils renfermeront les messages d'interprétation et de sécurité au sujet des régions concernées.

Installations

Dans ces zones, les installations seront minimales afin de conserver leur caractère sauvage où la présence et l'intervention humaine se font le moins sentir possible. Les installations n'y seront aménagées que là où c'est jugé nécessaire, et seront le plus discrètes possible le long de la piste côtière, de la rivière White à North Swallow. Dans l'autre section du sentier et dans les zones le long du corridor de la rivière Pukaskwa on retrouvera des sites de campement désignés avec uniquement des fosses à feu. Il y aura des emplacements de camping désignés au complexe des lacs Lurch-Birch-Louis et au lac Widgeon.

Activités

Le parc offrira aux visiteurs des occasions de prendre part à des activités appropriées. Les visiteurs seront prévenus qu'il faut une certaine habileté et de l'expérience pour profiter pleinement des aires non aménagées. Ils devront pouvoir se débrouiller seuls et avoir une certaine connaissance des habiletés nécessaires en milieu sauvage.

Voici quelques-unes des activités appropriées :

- randonnée pédestre avec sac à dos (y compris le camping à longueur d'année);
- canot-kayak;
- promenade en canot automobile ou en bateau à voile le long de la côte;
- raquette;
- pêche sportive;
- excursions le long de la côte;
- observation de la nature;
- ski de randonnée;
- activités artistiques;
- acquisition d'habiletés adaptées à la vie sauvage et compatibles avec la préservation.

AIRES SAUVAGES

Ce qu'on y recherche

Les visiteurs seront très peu, sinon pas du tout, incités à s'y rendre. On peut y retrouver la solitude à longueur d'année. La protection des ressources sera la préoccupation première. Il faudra insister auprès des visiteurs sur la nécessité de pouvoir se débrouiller seul dans ces zones et de posséder une vaste expérience des lieux sauvages avant de s'y aventurer. Ceux qui souhaiteront s'y rendre y trouveront :

- la solitude à longueur d'année;
- un sentiment d'indépendance, la tranquillité, la proximité de la nature;
- un haut niveau de défi et de risque.

Lieux

- intérieur.

Groupe cible de visiteurs

- ceux qui se rendent dans l'arrière-pays sauvage.

Interprétation et messages

Le programme d'interprétation sera conçu de manière à favoriser un sens aigu de la responsabilité individuelle, de l'intégrité et de l'engagement à maintenir la qualité de l'environnement. Il visera à sensibiliser les visiteurs au milieu sauvage, à la terre, à l'environnement boréal et à la préservation. Le programme insistera aussi beaucoup sur l'importance de la débrouillardise des visiteurs et sur le niveau élevé de capacité nécessaire pour s'aventurer dans les aires sauvages. Cette information sera diffusée par des moyens non personnels comme les publications et par divers procédés au Centre d'accueil de l'anse Hattie.

Installations

Aucune installation n'est prévue dans les aires sauvages du parc afin d'assurer leur préservation.

La route d'accès au mont Tip Top et à la vallée de la rivière Cascade sera identifiée afin d'éviter le plus possible l'envahissement du milieu naturel. Le camping sauvage sera autorisé sous réserve de lignes directrices rigoureuses. L'utilisation de certaines zones sera limitée pour la protection des ressources.

Activités

Les activités suivantes sont jugées appropriées dans certaines zones des aires sauvages :

- randonnée pédestre avec sac à dos;
- raquette;
- ski de randonnée;
- pêche sportive;
- canot-kayak;
- observation de la nature;
- activités artistiques;
- acquisition d'habiletés adaptées à la vie sauvage et compatibles avec la préservation.

5.7 Implication du public

Il y a implication du public dans les affaires du parc à l'occasion de rencontres et d'excursions annuelles, de la distribution de documentation, d'expositions lors d'événements locaux, de la diffusion de communiqués de presse, et dans le déroulement des activités coopératives. Le parc entretient des consultations sur diverses initiatives afin d'obtenir une information de retour de la part de groupes en particulier. Grâce à ces consultations, des personnes et des groupes se familiarisent avec l'élaboration des plans et des activités d'exploitation du parc et y contribuent.

Initiatives

Le parc favorisera l'implication du public dans la protection et l'utilisation judicieuse de ses ressources patrimoniales naturelles et culturelles, par des méthodes qui préconisent l'éducation du public, la communication dans les deux sens et le retour d'information aux gestionnaires du parc.

5.8 Sécurité des visiteurs

5.8.1 Gestion des risques pour les visiteurs

Situation actuelle

Le but d'un programme de gestion des risques pour les visiteurs est de réduire au minimum les risques pour l'utilisateur ainsi que pour les éléments naturels et culturels de l'infrastructure du parc. Parcs Canada met l'accent sur des mesures proactives dans la gestion du danger et la diminution des risques. Il s'attend aussi que les visiteurs démontreront de la débrouillardise et un certain sens des responsabilités pour leur propre sécurité, cela proportionnellement au degré de difficulté et de risque que représentent les activités auxquelles ils s'adonnent.

Tous les membres du personnel du parc auront à assumer une part de la responsabilité relative à la sécurité des visiteurs. Le programme de recherche et de sauvetage du parc fait en sorte que le personnel a le matériel et la formation nécessaires et est en mesure d'intervenir dans les situations d'urgence. Le parc a la capacité de mener des recherches sur eau et sur terre. Une aide peut être

fournie à la Garde côtière canadienne, en fonction de la capacité du personnel du parc et des embarcations dont il dispose pour apporter son aide, ainsi que de la distance séparant le lieu de l'incident du parc. Parcs Canada assume aussi ses responsabilités envers le public et d'autres organismes en s'assurant que le service de surveillance est en mesure de participer à des opérations de sécurité publique à l'extérieur du parc au besoin. Grâce aux programmes permanents de formation et d'entretien du matériel du parc, le personnel est toujours prêt à s'engager dans des opérations de sécurité publique.

Initiative

Grâce au programme de recherche et de sauvetage, le parc demeurera en mesure de secourir les visiteurs en détresse. De concert avec d'autres organismes et ministères, il élaborera et mettra de l'avant des mesures de sécurité proactives et réactives.

5.8.2 Sécurité personnelle

L'application de la loi dans le cas des actes criminels va au-delà du mandat de protection des ressources de Parcs Canada. Les questions graves relevant du Code criminel sont généralement confiées à des corps policiers plus importants comme la GRC et la police provinciale de l'Ontario. Le service de gardes de parc est impliqué dans ces questions uniquement si l'incident a lieu sur les terres du parc. Le rôle du service de gardes de se limite à assurer l'intervention initiale, à protéger la scène du crime et à réduire au minimum les risques pour le public et le personnel du parc, jusqu'au moment où la situation peut être confiée à l'organisme d'application de la loi approprié.

Initiative

Le parc verra à maintenir et à assurer la capacité et la formation nécessaires de son personnel pour sa propre sécurité et celle du public lors d'incidents à caractère criminel.

5.9 Installations de soutien

Par installations de soutien, on entend celles qui sont nécessaires à l'exploitation et à l'administration du parc. Même si ces installations ne sont généralement pas autant à la vue du public que d'autres comme les terrains de camping et les aires d'utilisation diurne, elles font partie intégrante de l'infrastructure du parc.

À l'heure actuelle, les tâches administratives et d'entretien sont exécutées à partir du bâtiment administratif du parc dans le secteur de l'anse Hattie. Parmi les autres installations du parc dignes de mention, il y a celles logeant le personnel saisonnier à l'anse Hattie et celles abritant les activités marines temporaires émanant de trois sites : la rivière du Pic, l'anse Hattie et le havre Pulpwood. On trouve des postes de surveillance aux lacs Willow, Widgeon et Cabin, ainsi qu'à l'anse Otter. Le personnel permanent est logé à Marathon.

Étant donné l'inaccessibilité de l'arrière-pays, l'endroit où se trouvent d'importantes ressources nécessitant une gestion le long de la côte et la popularité croissante de la zone riveraine auprès des visiteurs, une base efficiente et efficace pour les opérations côtières est essentielle.

Initiatives

Les installations de soutien essentielles demeureront dans le secteur de l'anse Hattie.

L'activité maritime temporaire actuelle continuera d'émaner de trois endroits : la rivière du Pic, l'anse Hattie et le havre Pulpwood. Le choix de l'emplacement définitif de la base des opérations dans le secteur de l'anse Hattie sera effectué en fonction d'une étude des incidences environnementales. Le lieu choisi permettra de réduire les dommages causés à l'environnement et les coûts à long term

Les installations actuelles de logement du personnel saisonnier resteront là où elles sont à l'anse Hattie. Quant à savoir si le personnel permanent continuera de loger au même endroit, la décision sera prise en fonction de critères approuvés par Parcs Canada.

6.0 GESTION FONCIÈRE

6.1 Introduction

Un élément essentiel de l'objectif visant à protéger le parc dans les limites du bassin du lac Supérieur consiste en une approche créative de la planification de l'utilisation du territoire. Parcs Canada entend appuyer les mécanismes d'utilisation du territoire suivants et y avoir recours : initiatives de gestion foncière, planification de l'utilisation du territoire et contrôles réglementaires. Ceci permettra à Parcs Canada et à ses partenaires de réaliser ce qui est prévu pour la région.

6.2 Gérance foncière

Cela dénote une préoccupation envers les générations futures et une responsabilité morale envers l'environnement, y compris la communauté humaine. Il ne faut pas que la gérance foncière soit une mesure isolée, mais plutôt qu'elle soit considérée comme faisant partie d'un système appuyant la conservation des terres privées et publiques. La complexité des types d'initiatives responsables en matière de gestion foncière varie, allant de mesures d'information et d'éducation, au recours à la propriété bénéficiaire et à la désignation.

Les facteurs suivants rendent urgent le recours à la gérance foncière pour protéger le bassin du lac Supérieur : les pressions qu'exercent de plus en plus les activités d'exploitation dans le secteur, le nombre limité d'autres outils d'utilisation du territoire (par exemple la planification de l'utilisation des terres) pour protéger les ressources, la prépondérance accordée à l'approche axée sur l'écosystème et l'efficacité de la gérance foncière prises dans d'autres secteurs de compétence.

Initiatives

Parcs Canada collaborera et travaillera en coordination avec d'autres partenaires du bassin du lac Supérieur en vue d'exécuter un programme intégré de gérance foncière.

Parcs Canada continuera, de concert avec d'autres, à mener des travaux d'études et d'inventaire pour déterminer les zones vulnérables qu'il faut protéger.

6.3 Planification de l'utilisation du territoire et contrôles réglementaires

La participation accrue de Parcs Canada aux programmes de planification de l'utilisation du territoire montre qu'il comprend mieux l'importance du rôle que jouent ces programmes dans l'orientation de l'environnement futur de la région du lac Supérieur.

Initiatives

Désignation, dans les documents officiels de planification de l'utilisation du territoire (par ex. les plans officiels, les plans de gestion forestière), du plan directeur du parc national Pukaskwa en tant que politique officielle de Parcs Canada en ce qui concerne la protection et la gestion de ce parc, et que plan stratégique en vue de mesures de coopération.

La reconnaissance de Parcs Canada comme organisme d'examen des activités de planification et d'exploitation foncière se déroulant sur les terres adjacentes au parc.

La collaboration avec les cantons et autres exploitants privés et publics en vue de déterminer les régions possédant des caractéristiques naturelles, historiques ou visuelles remarquables et importantes, et pour soutenir la protection de ces secteurs par des politiques et des programmes de gérance foncière appropriés.

7.0 IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ

Le parc national Pukaskwa n'est qu'une région parmi plusieurs autres protégées et mises en réserve par des Canadiens et des partenaires des États-Unis dans le bassin du lac Supérieur. Comme le parc ne représente qu'une partie de la mosaïque du paysage du bassin, il est d'une importance vitale qu'il soit administré dans un contexte régional. De même, comme il joue un rôle clé au chapitre du tourisme régional, il ne peut être administré à l'écart de ses voisins (voir la carte 9).

Comme les activités d'extraction de minerais vont en s'accroissant sur les terres entourant le parc, toute initiative impliquant la communauté devient à la fois un défi à relever et une tâche essentielle. Des efforts considérables ont été consacrés à l'établissement d'excellents rapports entre le parc et les industries locales, les agences touristiques locales et régionales et les résidants de la région. D'autres mesures seront prises en ce sens face aux questions préoccupantes dans le domaine de la gestion des ressources, en collaboration avec d'autres organismes et organisations de gestion foncière ayant le souci de protéger le bassin du lac Supérieur. Comme on le mentionne dans la présente section et ailleurs dans le plan, on continuera de mettre l'accent sur la coordination de la planification et de l'essor touristiques.

Parcs Canada s'engage à appuyer les initiatives impliquant la communauté, pendant toute la durée du présent plan directeur. Toutefois, pour réussir, il faut que les divers intervenants de la communauté, y compris Parcs Canada, tendent vers un but commun. Parcs Canada est d'avis que les principes du développement durable peuvent offrir un cadre commun permettant de combler les besoins régionaux et nationaux à long terme, tout en protégeant l'intégrité écologique du parc. Il doit y avoir une plus grande reconnaissance et compréhension de la nécessité d'en arriver à une expansion régionale qui assure la protection et la mise en valeur des ressources pour les générations futures. Pukaskwa peut servir d'exemple de développement et d'utilisation durables, devenir le point de repère à l'aide duquel on pourra mesurer les conséquences des activités d'exploitation se déroulant à l'extérieur du parc, et jouer le rôle important d'éducateur et de défenseur de la cause environnementale.

Intervenants de la région environnante du parc: Le parc fait partie d'une agglomération vaste et variée où se trouvent un grand nombre d'intervenants (organisations) qui ont des intérêts et des objectifs différents allant du tourisme à l'extraction du minerai.

Groupes autochtones: Pukaskwa revêt un intérêt particulier pour ce groupe, par l'entremise du traité Robinson-Superior. Pour les membres du *RSTG*, le parc est un lieu d'usages traditionnels, d'emploi et de formation pour ses membres qui y vénèrent leurs croyances et leurs connaissances.

Intervenants en tourisme: Ce groupe d'organisations et d'entreprises offre des services aux visiteurs de la région au nord du lac Supérieur. On y retrouve des chambres de commerce, des fournisseurs pour la vie en forêt, des services d'alimentation, de logement, de transport, etc.

Intervenants utilisant les ressources: Il s'agit d'entreprises et d'organismes qui tirent profit de l'utilisation des ressources naturelles de la région. Ils s'occupent d'exploitation minière et forestière, de production d'énergie et de développement.

Organismes de gestion: Ce sont des organismes des gouvernements provincial et fédéral impliqués dans la gestion de divers secteurs d'activité de la région.

Intervenants impliqués dans la gestion du parc: Il s'agit de personnes et d'organisations qui fournissent des services au parc, par exemple dans les secteurs de la

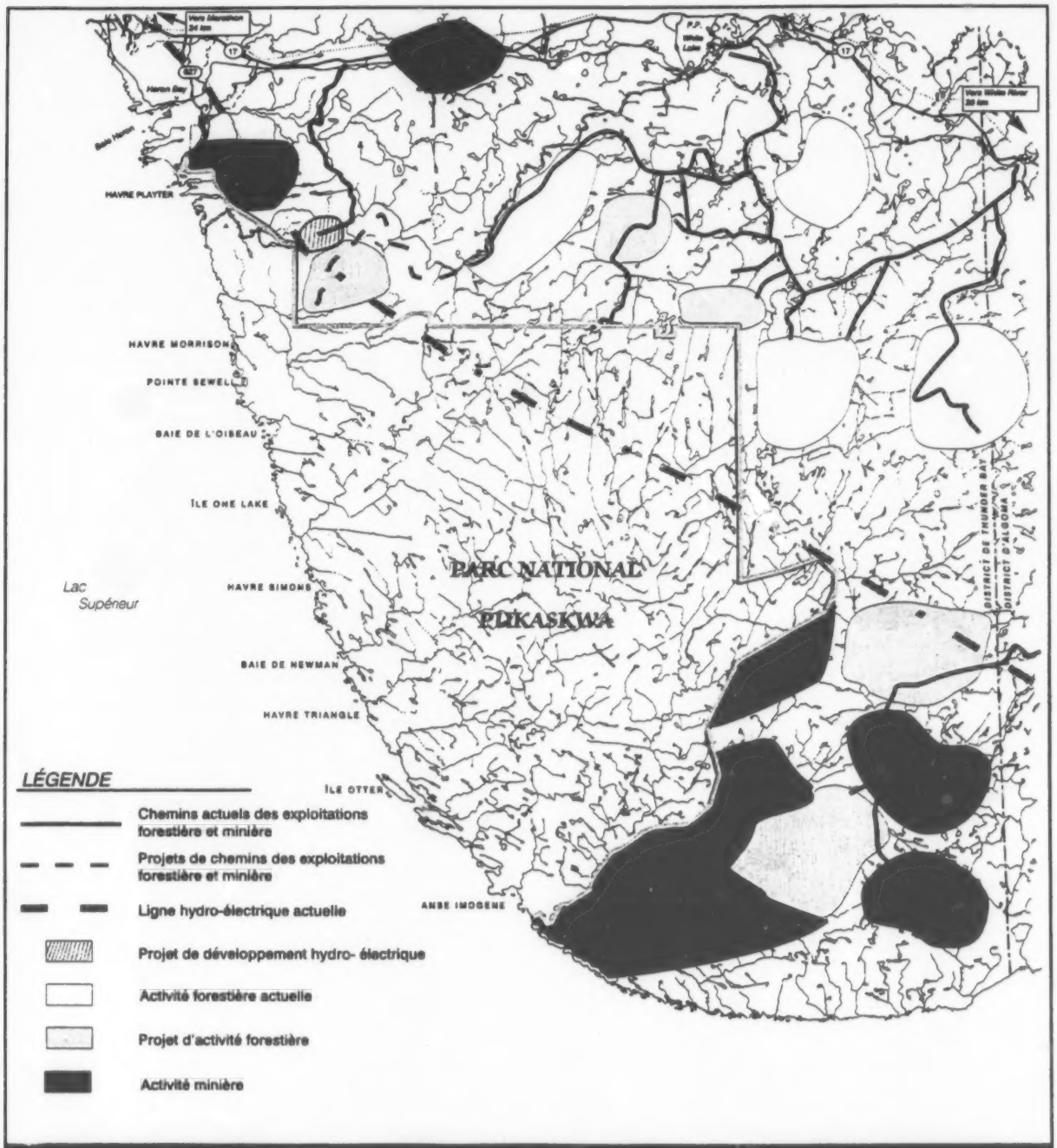

Carte 9: Utilisation des terres adjacentes

recherche, de l'application de la loi, de la sécurité publique, des approvisionnements, etc.

7.1 Initiatives

On trouve, d'un bout à l'autre du plan directeur, des initiatives ayant trait à l'implication de la communauté. La présente section fournit un résumé des intentions de Parcs Canada.

Parcs Canada entend favoriser et améliorer la protection et la gestion des ressources régionales au moyen d'un certain nombre d'initiatives, dont celles-ci :

- un soutien constant à la création d'un comité de gestion régional s'occupant de l'écosystème au nord du lac Supérieur et de son lien avec le Lac et les bassins des Grands Lacs;
- un soutien constant aux projets de recherche coopératifs impliquant des organismes internationaux, nationaux, provinciaux et régionaux de gestion des ressources et des organismes non gouvernementaux;
- une meilleure collaboration avec d'autres organismes de gestion environnementale et foncière de la région, afin de trouver des solutions intégrées et collectives face aux enjeux environnementaux régionaux et binationaux, autant au niveau gestionnaire que technique.

Parcs Canada facilitera et améliorera l'éducation communautaire et les services de communication par les moyens suivants :

- la diffusion d'une information régionale coordonnée sur la planification des excursions;
- une plus grande priorité accordée aux programmes de diffusion;
- un soutien permanent aux Amis de Pukaskwa.

L'intégration régionale dans le tourisme sera appuyée par les mesures suivantes :

- définir et expliquer clairement le rôle du parc, les occasions qu'il offre et ses limites, ainsi que les groupes de visiteurs ayant la priorité;
- participer avec diligence à l'élaboration de stratégies régionales de tourisme et de marketing;
- participer à des initiatives conjointes en matière de marketing lorsqu'elles correspondent aux objectifs du parc;
- prendre part à la diffusion d'une information régionale coordonnée sur la planification des excursions.

Parcs Canada assurera la planification et la mise à exécution d'une gamme d'activités récréatives extérieures concordant avec le rôle du parc comme lieu et milieu sauvages, dans le cadre d'une perspective régionale de loisirs.

Parcs Canada appuiera l'intégration régionale dans la planification de l'utilisation du territoire en :

- participant à des initiatives internationales, nationales et régionales de planification de l'utilisation du territoire;
- favorisant le développement durable et l'utilisation conséquente des sols sur les terres adjacentes au parc;
- consultant les résidants et les organismes de gestion foncière de la région au sujet de la planification, de la gestion et de l'exploitation du parc.

Parc Canada continuera de contribuer à l'économie régionale en fournissant des occasions d'emploi et en demeurant un stimulant essentiel du tourisme régional.

En tant que défenseur et exemple du développement durable, Parcs Canada mettra de l'avant des mesures comme la réduction et le recyclage des déchets, qui ajoutent à la réalisation de la durabilité.

8.0 RÉALISER LA VISION DE L'AVENIR : LA STRATÉGIE D'UN PLAN D'ACTION

La vision de l'avenir du parc national Pukaskwa dans le bassin du lac Supérieur est une affirmation de ce que veut avoir réalisé Parcs Canada dans quinze ans. Tout au long du plan nous avons insisté sur la nécessité de travailler en collaboration avec les autres. Cela est essentiel à notre environnement, à notre économie et à notre bien-être. Parcs Canada n'a ni les fonds ni les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de tous.

L'orientation et les initiatives contenues dans ce plan correspondent aux secteurs d'activités suivants vers lesquels Parcs Canada compte désormais porter davantage sont attention : assurer la gestion de l'écosystème et des ressources culturelles, faire connaître le patrimoine canadien, favoriser un tourisme durable et servir de modèle en matière de gestion responsable de l'environnement. Nous obtiendrons ces résultats en étant plus efficaces et plus efficients.

Parcs Canada est à la recherche d'occasions de produire des recettes et de partager la gestion, et il fixe des objectifs en ce sens. Le fait de produire des recettes maximisera le revenu et permettra de couvrir les frais, tout en respectant les valeurs de Parcs Canada à long terme. Nous devons réduire la marge entre le coût des services fournis et les recettes. Dans certains cas, cela signifiera augmenter les droits imposés aux utilisateurs, chercher d'autres façons de fournir le service ou le supprimer. La gestion partagée impliquera la participation de partenaires de l'extérieur de l'organisation du parc, à la gestion, l'exploitation et la protection des ressources naturelles et culturelles du Canada. Nous nous acquitterons de nos responsabilités relatives à la protection et à la commémoration en portant notre attention au-delà de nos frontières.

Le présent plan décrit l'avenir de Pukaskwa en mettant davantage l'accent sur la protection et l'influence exercée sur les autres, dans le bassin du lac Supérieur.

Les initiatives du plan tracent un avenir pour le parc qui en fait un point de repère en ce qui a trait à la salubrité et à l'intégrité écologiques du bassin du lac Supérieur, associe les activités qui s'y déroulent avec le travail d'autres experts, fait en sorte qu'on ne mette plus uniquement l'accent sur la propriété du parc, mais qu'on incite aussi les autres à créer un avenir durable autour du parc au moyen d'un cadre de gestion de l'écosystème, poursuit le resserrement des liens avec les Premières nations en vue d'en arriver à une vision commune pour l'avenir du parc et met l'accent sur notre programme d'éducation mis de l'avant avec nos partenaires pour inciter les gens à assumer une part de responsabilité relativement à la protection de cette région particulière du Canada.

Les mesures détaillées visant la gestion des ressources patrimoniales, les services, les installations, les programmes, les terres du parc et les utilisateurs du lieu suivront en fonction de l'orientation stratégique du plan directeur. Un plan d'affaires d'une durée de trois ans décrira les types d'initiatives nécessaires pour obtenir l'orientation tracée dans le plan directeur. Les plans de conservation axés sur l'écosystème, les plans de gestion des ressources culturelles, les plans des activités des visiteurs et les plans d'expansion régionale, sont des exemples de produits qu'il faut créer. Dans la mesure du possible Parcs Canada conclura des accords de partage des coûts avec des partenaires des secteurs privé et public en vue de mettre de l'avant les études, les plans et les projets nécessaires.

Afin que le plan demeure à jour, le personnel du parc procédera à un examen annuel des mesures mises de l'avant, tout en mesurant le progrès réalisé par rapport au plan.

ANNEXE A

TENDANCES IMPORTANTES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ORIENTATION DU PARC NATIONAL PUKASKWA

Les tendances ci-dessous ont été déterminées à l'aide de diverses sources; nombre d'entre elles s'appliquent à tout le Canada.

- Les parcs deviennent de plus en plus des îlots isolés suite au rythme et à l'intensité des activités d'exploitation hors de leurs limites.
- L'introduction accidentelle ou intentionnelle d'espèces non indigènes dans le nouveau territoire peut avoir de graves conséquences sur les écosystèmes indigènes.
- L'avènement de nouvelles disciplines scientifiques comme la biologie de la conservation et l'écologie de la restauration améliorera la qualité du programme de gestion des ressources du parc et de la région.
- La population mobile issue de « l'explosion démographique » évalue les zones protégées du point de vue des expériences vécues à l'échelle nationale et internationale.
- Le grand public est de plus en plus conscient de la question environnementale, plus particulièrement chez la génération issue de « l'explosion démographique ».
- Un grand nombre de ceux qui font partie de la génération issue de « l'explosion démographique » ont des familles, ce qui explique qu'une clientèle de plus en plus nombreuse recherche les activités familiales modérées en milieu sauvage.
- On prévoit que les activités se pratiquant en milieu naturel comme la marche, les excursions pédestres et la navigation gagneront en popularité au cours des années 1990.
- À l'échelle nationale et provinciale, la situation économique est en régression.
- Les familles sont plus souvent en vacances mais pour des périodes plus courtes (trois ou quatre jours) et leurs destinations sont moins éloignées du domicile.
- Pukaskwa est davantage un parc de destination que les autres parcs de la région. Le taux de visites renouvelées y est plus élevé que dans les autres parcs provinciaux.
- La population canadienne vieillit lentement mais de façon soutenue.
- De plus en plus dans la région des Grands Lacs et plus particulièrement dans celle du bassin du lac Supérieur, l'accent est mis sur une gestion axée sur l'écosystème (Par ex. le programme binational du lac Supérieur).
- On reconnaît de plus en plus l'importance des zones principales protégées comme celle de Pukaskwa lorsqu'il s'agit d'assurer la durabilité des Grands Lacs.

ANNEXE B

PRINCIPES DIRECTEURS GUIDANT LE PROGRAMME DE PLANIFICATION DU PARC NATIONAL PUKASKWA

Le mandat de Parcs Canada en ce qui a trait aux parcs nationaux est de protéger et de mettre en valeur les particularités et les processus naturels et culturels importants à l'échelle nationale. Les parcs nationaux doivent être gérés de manière à conserver leur intégrité écologique. Il s'agit, tout en assurant cette protection, de faire en sorte que les visiteurs utilisent les lieux et en profitent. Pour y arriver, nous partagerons nos connaissances, notre expérience et nos avis afin d'aider le public à prendre des décisions ayant trait à la protection de notre patrimoine.

Comme tout s'enchaîne, on fera appel à une méthode d'approche axée sur l'écosystème dans toutes les phases de gestion du parc. Une telle méthode d'approche a des caractéristiques essentielles. Elle englobe tout le système et non seulement des parties de celui-ci, elle insiste sur les liens réciproques entre les éléments, elle prend pour acquis que l'être humain fait partie de la nature et qu'il ne se situe pas à part de celle-ci, et elle tient compte du caractère dynamique de l'écosystème et de son fondement géographique naturel.

Il est de plus en plus important que la société puisse compter sur des régions naturelles protégées comme le parc national Pukaskwa, tout autant qu'il est nécessaire de préserver les plantes représentatives et les populations d'animaux. De même, il est tout aussi vital de protéger les paysages naturels et les ressources culturelles importantes. Comme il ajoute de la splendeur au caractère physique du pays, le parc national Pukaskwa est un symbole de notre identité canadienne. Il permet au public de percevoir visuellement et mentalement ce qui fait que nous soyons uniques et différents.

Le parc national Pukaskwa peut devenir un exemple de développement durable. Afin de protéger les ressources et conserver l'intégrité écologique pour les générations futures, il faut des limites d'utilisation et d'exploitation clairement définies. Île verte entourée de toute une activité d'exploitation des ressources du sol (exploitation forestière, minière, hydro-électrique), Pukaskwa aura besoin d'une gestion vigoureuse des ressources et des visiteurs pour assurer son avenir.

Le parc national Pukaskwa fait partie d'un vaste ensemble d'organismes internationaux, nationaux et régionaux travaillant à appuyer les objectifs de la conservation environnementale. Il est essentiel d'avoir une perspective intégrée des questions environnementales touchant la région du lac et du bassin pour réussir à réaliser le mandat consistant à assurer la protection à long terme des ressources patrimoniales. Le parc fait aussi partie d'un réseau d'organismes responsables du tourisme dans la région. Il est nécessaire d'avoir recours à la coopération, à la concertation et au partage de l'information pour que le parc soit considéré comme un partenaire au chapitre du tourisme régional durable et des stratégies de conservation. Parcs Canada entend appuyer les activités durables sur le plan de l'environnement se déroulant à l'extérieur des limites du parc et mettre de l'avant sans tarder les principes de l'utilisation durable aux fins du tourisme.

Comme tous les parcs nationaux, Pukaskwa a un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit de susciter un sens de la responsabilité environnementale chez les Canadiens et les visiteurs internationaux. À cette fin, sur le plan de la gestion responsable, le parc deviendra un exemple en réalisant ses objectifs relatifs à l'intégrité écologique et à l'utilisation faite par les visiteurs et en ayant recours à des procédés d'exploitation environnementale responsables.

En Ontario, le parc est l'un des meilleurs endroits pour faire l'expérience de la vie sauvage. Parcs Canada continuera d'offrir à ses visiteurs l'occasion de vivre dans le parc des moments uniques qui les combleront et de profiter d'une gammes de services complémentaires et éducatifs au-delà des limites du parc.

On aura recours à des techniques pertinentes et créatives et à une information précise de façon à faciliter la réalisation des objectifs relatifs à la protection des ressources et à l'utilisation par les visiteurs. Cela permettra au parc de centrer ses efforts sur les activités et les occasions correspondant le plus au rôle du parc national. Il faut que les programmes éducatifs et récréatifs, les installations et les services du parc visent des marchés précis pour assurer l'utilisation optimale du peu de personnel et de ressources financières à notre disposition et pour maintenir la qualité supérieure de l'expérience que permet de vivre le parc.

Afin de réaliser les objectifs de ce plan directeur, Parcs Canada établira des rapports de coopération avec divers partenaires compétents des secteurs public et privé. À ce chapitre, Pukaskwa sera un chef de file.

Pukaskwa est un parc national relativement nouveau. Au cours des dix dernières années, une infrastructure de services moderne, efficace et adaptée au caractère sauvage du parc a été mise sur pied. Cependant, certaines installations de base opérationnelles et pour les visiteurs manquent toujours. Au cours des quinze prochaines années, l'accent sera mis sur la protection et l'amélioration de l'écosystème du parc, dont les terres environnantes, sur la gestion des répercussions de la présence de visiteurs et sur l'élaboration de l'infrastructure la plus essentielle au parc.

Parcs Canada devra rendre compte au public canadien et s'engagera à fournir un personnel et des services de qualité pour protéger son patrimoine et le faire voir et connaître.

La protection des éléments naturels et historiques de valeur de Pukaskwa profite à tous les Canadiens. Cependant à cause d'une diminution des fonds disponibles, le parc devra récupérer une bonne partie du coût des services et des installations utilisés à des fins personnelles, pour que se poursuive l'exploitation du parc.

La protection des éléments caractéristiques naturels et historiques du parc profite au public et son coût devrait être assumé par tous les contribuables.

Les utilisateurs retirant des avantages personnels de l'utilisation du parc seront tenus de payer une juste part du coût du service.

La récupération des coûts et les droits tiendront compte de ce qui suit :

Équité: le coût des services doit être imputé à ceux qui profitent directement de ces services.

Pertinence: tous les services pour lesquels il y a un droit d'utilisation doivent soutenir le mandat de Parcs Canada.

Efficacité: il faut que les droits d'utilisation imposés aux utilisateurs soient rentables et conformes à la volonté de payer du public.

Simplicité: les droits doivent être clairs et simples aux yeux du public.

Avantage: il faut que les droits d'utilisation imposés aux utilisateurs correspondent à la valeur du service pour lequel ils sont versés.

Le parc verra à ce que les services soient fournis de la manière la plus rentable possible.

ANNEXE C

RÉSUMÉ DU PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Les commentaires qui suivent sont les points saillants d'une évaluation environnementale du plan directeur du parc national Pukaskwa, effectuée par *LGL Environmental Research Associates Ltd.* Le rapport porte la date du 19 août 1994. Si vous désirez des renseignements plus détaillés au sujet de l'évaluation environnementale, veuillez communiquer avec Parcs Canada en prenant soin de mentionner qu'il s'agit du projet LGL nº TA 903.

Peu d'initiatives prévues dans le plan directeur du parc national Pukaskwa peuvent avoir des incidences environnementales très négatives, pourvu que les mesures d'atténuation pertinentes soient prises. Cela découle en partie du caractère stratégique et philosophique du plan qui comporte très peu de projets « très exigeants » pour le parc. Plutôt, les initiatives figurant dans le plan traduisent souvent le but, la mission et les objectifs du réseau des parcs nationaux et du parc national Pukaskwa lui-même. Elles se font aussi l'écho de l'opinion actuelle sur la gestion des ressources pour assurer un développement durable à long terme des écosystèmes naturels, de l'engagement d'une coopération accrue entre Parcs Canada et ses partenaires régionaux au chapitre de la protection de l'écosystème dans tout ce qu'il englobe et dont fait partie le parc national Pukaskwa. Les initiatives du plan sont aussi à l'image de l'engagement à élaborer des plans de gestion de diverses ressources du parc. Ce sont là des orientations avantageuses dont on peut dire qu'elles ont des incidences environnementales positives.

Divers autres avantages sur le plan environnemental découleront d'initiatives particulières proposées dans le plan directeur du parc. Les plus importantes émaneront de la décision de ne pas construire de routes de transport terrestre, et de la proposition de refaire le zonage des corridors de transport d'une manière plus limitative. Trois autres propositions protégeront l'état naturel du secteur de l'anse Hattie : rendre permanente l'aire d'utilisation diurne qui est présentement provisoire, transformer le Centre d'accueil actuel en une installation permanente et maintenir le terrain de camping semi-aménagé existant.

Les trois initiatives proposées pour le secteur de l'anse Hattie, soit un aménagement limité des sentiers, l'agrandissement de l'espace de stationnement et l'établissement d'un campement sauvage pour les petits groupes, ont sans doute été les plus difficiles à évaluer. La piste côtière, surtout la partie se trouvant entre l'anse Hattie et la rivière White, connaît présentement un haut niveau de fréquentation, alors que les éléments de l'écosystème de cette zone ont une grande valeur. Une certaine évaluation du seuil de capacité de développement dans ce secteur s'impose, et la preuve très nette que les aménagements proposés sont nécessaires doit être faite. Il faut prendre soin de ne pas fragmenter les habitats et les écosystèmes. Les incidences d'autres aménagements des sentiers ont été jugées particulièrement importantes.

Parmi les conséquences négatives sur l'environnement de l'utilisation de l'arrière-pays, il y a les torts causés à la végétation, la perturbation de la faune et une part limitée d'aliénation des terres. Ces répercussions ne pourraient être complètement atténuées, mais un faible taux d'utilisation aurait pour effet d'en diminuer les incidences, c'est pourquoi elles n'ont pas été jugées importantes à ce moment-ci. Cependant, il sera bien difficile de surveiller les répercussions futures de l'utilisation de l'arrière-pays étant donné qu'il n'existe aucun répertoire détaillé des ressources naturelles, y compris des plantes et des animaux, se trouvant dans ces zones présentement.

Cependant au cours des prochaines années, les incidences environnementales négatives les plus graves sur le parc national Pukaskwa pourraient provenir des activités minières et forestières se déroulant à l'extérieur de ses limites. Par exemple, vu le nombre de projets de construction et d'amélioration de routes juste à l'extérieur du parc, les gens pourront probablement plus facilement se rendre dans ses zones reculées. Ces zones étant plus fréquentées, les plantes et les animaux seront davantage perturbés. On pourra aussi assister à une augmentation du braconnage dans les zones de pêche et de chasse. Par le fait même, le personnel du parc aura plus de difficulté à contrôler l'accès à ces zones reculées.

Pour réduire au minimum les incidences négatives découlant des travaux d'exploitation à l'extérieur du parc, Pukaskwa travaillera en collaboration avec les organismes et les secteurs industriels en question pour s'assurer d'un développement durable de l'écosystème pour l'avenir. Sinon, le parc national Pukaskwa se retrouvera isolé des écosystèmes l'entourant et ses ressources représentatives et rares diminueront graduellement. En fin de compte, ce sont l'intégrité écologique et la viabilité à long terme du parc qui sont en jeu.

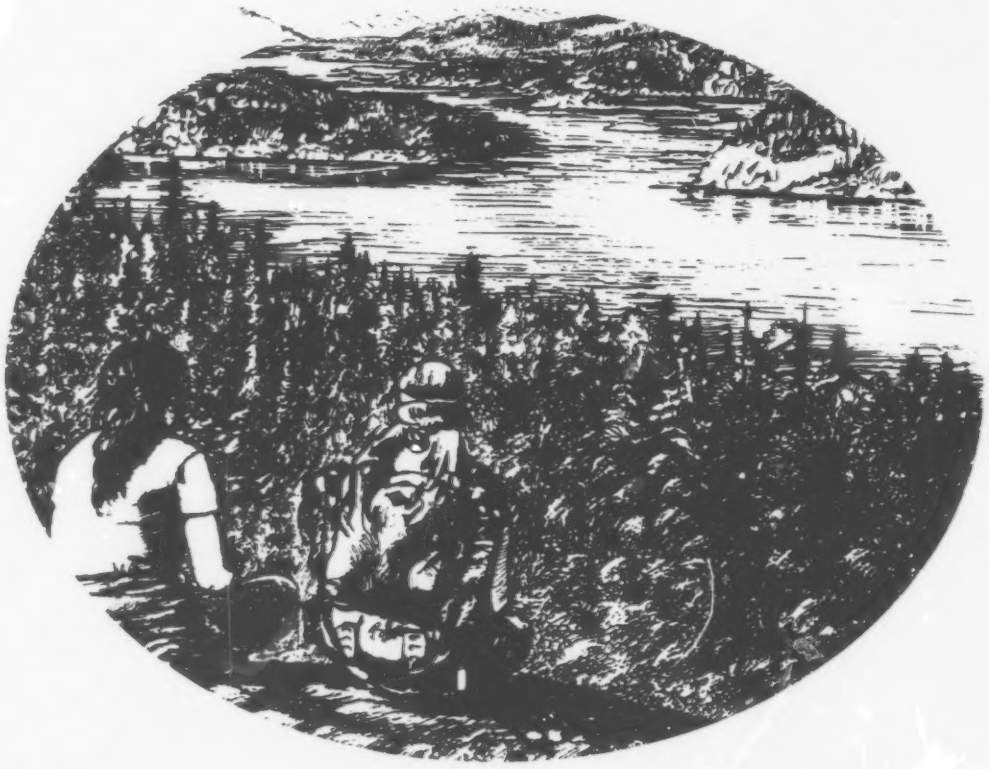

ANNEXE D

CONSULTATION DU PUBLIC

L'élaboration du plan directeur du parc national Pukaskwa comprenait un vaste programme de consultation du public. Il était conçu de manière à ce que le personnel de Parcs Canada tienne compte des opinions et des suggestions émises par le public, dans le cadre du procédé de prise de décision.

Le programme a débuté par la publication d'un bulletin d'information à l'été de 1989. Le bulletin a été distribué à l'aide d'une liste d'envoi et remis aux visiteurs du parc. Il expliquait au public la nécessité du plan directeur et les invitait à soumettre des commentaires.

Des rencontres ont ensuite eu lieu entre le personnel de Parcs Canada et les représentants des groupes et organismes locaux s'intéressant à l'avenir de la région et au rôle du parc à l'intérieur de celle-ci. Parmi ces groupes il y avait la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada, la Fédération canadienne de la nature, la *Federation of Ontario Naturalists* et le conseil de bande de la réserve Pic-50 du *Robinson-Superior Treaty Group* de Heron Bay. Une séance publique a aussi eu lieu à Thunder Bay en même temps que se déroulait l'examen de la politique des parcs nationaux.

Les commentaires et les suggestions reçus durant ces réunions et par le courrier ont été pris en considération par le personnel de Parcs Canada au moment de rédiger les recommandations destinées au plan directeur.

Ces recommandations ont été publiées à l'été de 1991 dans un deuxième bulletin d'information qui renfermait aussi l'avant-projet des énoncés de la mission et de la vision. Le bulletin invitait le public à commenter les énoncés et les recommandations proposés, et renfermait un feuillet de réponse pour faciliter le procédé. Le deuxième bulletin a donné lieu à une quarantaine de réponses dont on a tenu compte au moment de rédiger la version définitive du plan directeur.

Les recommandations du plan ont reçu un fort appui, surtout en ce qui concerne la méthode d'approche axée sur l'écosystème dans tout ce qu'il englobe et la réduction de l'exploitation de l'arrière-pays. Pour le public, ces initiatives traduisaient l'engagement de Parcs Canada à faire en sorte que le parc national Pukaskwa demeure une région naturelle vitale du bassin du lac Supérieur, tout en lui permettant d'avoir accès à ce que le milieu sauvage peut offrir.

ANNEXES E

CADRE CONCEPTUEL DES ACTIVITÉS DES VISITEURS

INSTALLATIONS	L'AVANT - PAYS	L'ARRIÈRE - PAYS		
		Semi - aménagées	*Non aménagées*	*Aires sauvages*
Route d'accès	✔			
Pavillon	✔			
Aire de stationnement	✔			
Centre d'accueil	✔			
Aire d'utilisation diurne	✔			
Installations accessibles	✔			
Terrain de camping	✔			
Emplacement de camping à l'état naturel	✔	✔	✔	
Campement pour les group	✔			
Sentiers d'interprétation	✔			
Sentiers d'accès	✔			
Randonnée pédestre	✔	✔		
Sentiers avec sac à dos	✔	✔	✔	
Signaux de direction	✔	✔		
Objets exposés sur place	✔	✔		
Poste d'inscription l'arrière-pays	✔	✔		
Routes de portage	✔	✔	✔	
Aires de pique-nique	✔			
Bureau administration	✔			
Installations des services d'entretien	✔			
Logement du personnel	✔			

SOMMAIRE DES INSTALLATIONS APPROPRIÉES

CADRE CONCEPTUEL DES ACTIVITÉS DES VISITEURS

INSTALLATIONS	L'AVANT - PAYS	L'ARRIÈRE - PAYS		
		Semi - aménagées	*Non aménagées*	*Aires sauvages*
Camping	✔	✔	✔	✔
Randonnée pédestre diurne	✔	✔		
Randonnéepédestre avec sac à dos		✔	✔	✔
Canot - Kayak	✔	✔	✔	
Bateau à Voile	✔	✔	✔	
Canot automobile	✔	✔	✔	
Pêche sportive	✔	✔	✔	✔
Pique - nique	✔	✔		
Programmes d'interpretation	✔			
Activités spéciales	✔			
Campement en groupe	✔			
Raquette	✔	✔	✔	✔
Ski de randonnée	✔	✔	✔	✔
Observation de la nature	✔	✔	✔	✔
Activités artistiques	✔	✔	✔	✔
Habilités en milieu sauvage	✔	✔	✔	✔

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS APPROPRIÉES

ANNEXE F

DROITS D'UTILISATION

Les visiteurs profitent directement des terres, des installations, des services et des programmes du parc. Étant donné le climat financier actuel, la politique gouvernementale exige désormais qu'ils paient une juste part des coûts d'exploitation et d'entretien, réduisant ainsi le fardeau des contribuables. Cependant, au moment d'imposer des droits, il faut tenir compte de l'économie régionale et des prix que fixent les autres fournisseurs de services semblables. De plus, ces droits doivent correspondre à ce qu'il en coûte au gouvernement pour fournir ces services et aux avantages connexes qu'en retirent l'utilisateur et la société prise globalement. Les secteurs possibles de récupération des coûts comprennent, sans toutefois s'y limiter, les services d'utilisation diurne, de camping, de stationnement et d'interprétation.

Conclusions

Les droits imposés pour les services du parc feront l'objet d'un examen pour s'assurer qu'ils représentent une valeur équitable pour les avantages personnels reçus.

On procédera à une comparaison approfondie avec les tarifs du secteur privé pour s'assurer que les droits sont comparables à ceux de ce dernier et des autres fournisseurs gouvernementaux, compte tenu de la différence entre les services fournis.

On surveillera les conséquences des droits sur les partenaires locaux et régionaux, sur les concurrents et sur l'économie.

Un plan de recettes guidé par le principe de la durabilité financière, désignera des occasions d'augmenter les recettes provenant de sources traditionnelles et des nouveaux secteurs de récupération des coûts.
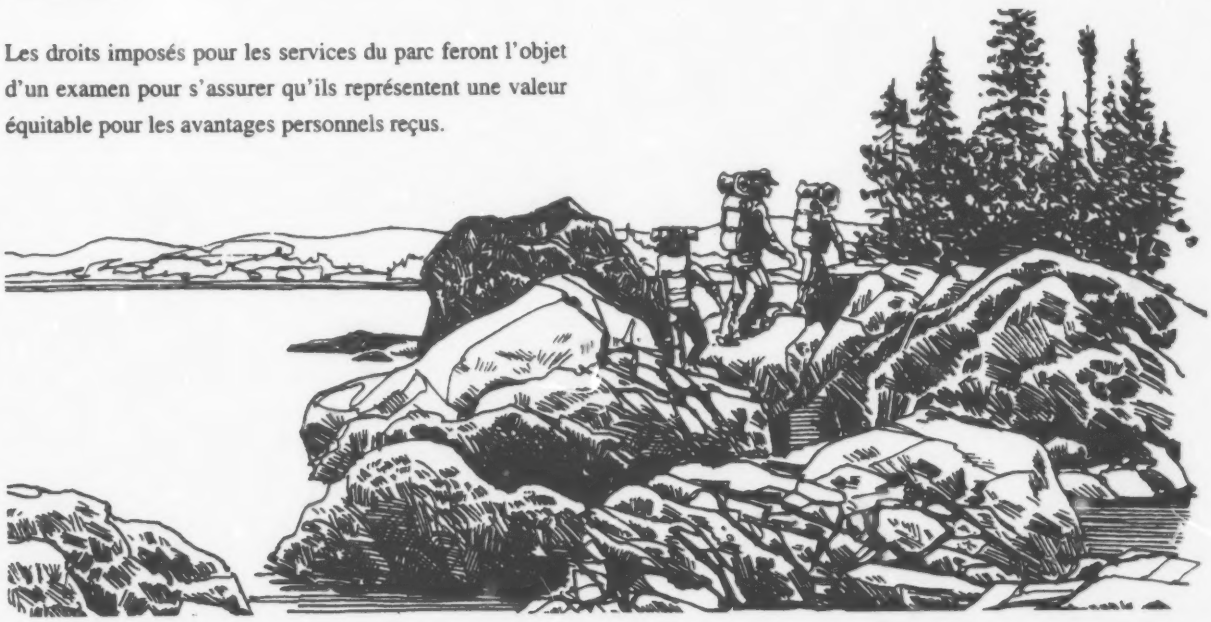
En collaboration avec ses partenaires, Parcs Canada travaillera à créer et à favoriser les occasions et les pratiques d'affaires qui profitent aux communautés locales et augmentent les recettes du parc, par exemple, le partage des coûts, le financement conjoint et la commandite.